

723^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 12 octobre 2011

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 11 MAI 2012 (N° 8.068)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

I. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2011
(p. 7.108).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2011**

—
Séance publique
du mercredi 12 octobre 2011
—

Sont présents : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Fabrice NOTARI, Vice-Président du Conseil National ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAUQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Christophe SPILIOTIS-SAUQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Est absent excusé : M. Guillaume ROSE, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Marco PICCININI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

Assurent le Secrétariat : M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chef de Cabinet, Mme Florence FERRARI, Secrétaire en Chef, Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales, M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; M. Olivier WENDEN, Chargé de Mission pour les Affaires Internationales et

la Communication ; Mme Florence LARINI-NEGRI, Chef de Section ; M. Jean-Charles de SIGALDY, Chef de Section ; Mme Marie-Pauline SIMONETTI, Secrétaire-Sténodactylographe.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte. Nous allons reprendre l'étude du Budget Rectificatif pour l'exercice 2011.

En premier lieu, je voudrais excuser, comme hier, l'absence de notre collègue Guillaume ROSE, en déplacement professionnel.

Par ailleurs, M. Eric GUAZZONNE m'a fait part d'un éventuel retard.

Enfin, je vous rappelle que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**EXAMEN DU PROJET DE BUDGET
GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2011**

M. le Président.- Nous reprenons nos travaux au Chapitre 2 des Recettes puisque je vous rappelle, Chers Collègues que nous n'avons pu, hier soir, voter en tout et pour tout qu'un seul chapitre.

Aussi, je vous demanderai à tous d'être le plus concis possible afin que nous puissions avancer au maximum l'examen de ce projet de Budget Rectificatif et que nous ne terminions pas trop tard dans la nuit.

Monsieur le Ministre, nos Secrétariats respectifs se sont déjà consultés et il semblerait que notre agenda et celui du Gouvernement permettraient que l'on puisse, pour ne pas finir au petit matin, avancer l'horaire de la Séance de vendredi 14 octobre, initialement prévue pour débiter à 18 heures 30, à 17 heures.

Monsieur le Ministre, vous n'avez pas de remarques ?

Donc, si nous ne terminons pas ce soir l'examen de ce projet de Budget Rectificatif, la séance de vendredi 14 octobre débutera à 17 heures.

Je donne la parole à Monsieur le Chef de Cabinet pour la lecture du chapitre 2 du Budget Rectificatif.

M. le Chef de Cabinet.-**CHAP. 2 - PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

012.104 – COMMERCE & INDUSTRIE-BREVETS.....	+	100.000
012.106 – D.E.E.U. - REDEVANCES.....	-	7.500
012.110 – AUTRES RECETTES.....	+	2.527.000
012.112 – EDUCATION NATIONALE - PRODUITS DIVERS.....	+	8.800
012.118 – INTERVENTION PUBLIQUE TROP PERÇU SUR SUBVENTION	+	2.177.600
012.128 – LICENCES EXPL. STAT. RADIO-ELECT	+	5.000
012.138 – HELIPORT - CARBURANT	+	500.000
012.500 – STADE LOUIS II	+	15.000
012.602 – DROITS DIVERS	+	50.000
		<u>5.375.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur MASSERON, excusez-moi encore de revenir sur un problème récurrent dont nous discutons à tous les budgets. C'est sur l'attitude de certains agents en tenues. J'ai eu moi-même une relation uniquement verbale, avec une jeune femme qui était en uniforme, qui était, disons, moins âgée que ma fille et elle m'a parlé d'une façon un peu cavalière. Comme j'étais en tort, je n'ai pas répondu, mais enfin, je pense qu'il y a des façons de dire les choses. Je sais que c'est un gros problème que vous essayez de résoudre. Je ne sais pas comment faire, nous ne sommes pas en banlieue parisienne, on doit respecter les gens à Monaco, bien sûr les résidents, les Monégasques, mais également les touristes.

Je crois qu'avant de devenir titulaires, il y a deux ans de stage pour les élèves agents de police. Peut-être que pendant ces deux ans, il faut leur bourrer le crâne et leur dire qu'il faut quand même qu'ils aient une attitude de respect vis-à-vis des gens.

Je me répète encore une fois, je sais que c'est un gros problème et pour le moment on ne voit pas les résultats de votre action. Je vous remercie, Monsieur MASSERON.

M. le Président.- Merci.

Souhaitez-vous répondre ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui.

J'entends bien ce que dit Monsieur le Conseiller National et c'est vrai que c'est une constante dans la formation des policiers, formation initiale mais également formation continue, que d'adopter une attitude tout à fait courtoise vis-à-vis des personnes avec lesquelles ils sont en contact. Cela dit, Monsieur BERTRAND, j'ai la faiblesse de penser qu'il y a forcément quelques cas particuliers. Mais je crois que la Direction de la Sûreté Publique et l'ensemble des policiers à Monaco ont une attitude qui est tout à fait correcte et qui est d'ailleurs relevée par beaucoup de nos visiteurs. J'entends bien que nous avons, de temps à autre, une plainte comme celle que vous indiquez ce soir mais nous recevons aussi beaucoup de lettres de félicitations et de remerciements devant le comportement de nos policiers.

Je ne voudrais pas que le propos que vous tenez soit un propos qui soit considéré comme général alors qu'il est, à mon sens, très particulier, très minoritaire.

M. Gérard BERTRAND.- J'en conviens.

Je sais bien l'excellence de la Sûreté Publique mais disons que pour ces quelques cas particuliers, cela peut donner une mauvaise image de l'ensemble. Je pense, notamment, et je ne suis pas misogyne, mais pour les jeunes femmes qui veulent peut-être affirmer leur autorité de façon agressive, je ne sais pas.

Mais il y a quand même un problème même si c'est une minorité, j'en conviens.

M. le Président.- La parole est à Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci Monsieur le Président.

Par rapport, à l'Auditorium Rainier III, le Directeur prenant sa retraite, est-ce qu'une solution nationale a pu être trouvée pour son remplacement ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Effectivement le Directeur, non pas prenant mais ayant pris sa retraite, la solution qui est retenue pour la gestion de l'ensemble des salles qui sont sous l'autorité de la Direction des Affaires Culturelles – et je rappelle que la Direction des Affaires Culturelles gère l'Auditorium, le Centre des Rencontres Internationales, le Théâtre des Variétés, la Salle du Quai Antoine 1^{er} – donc, la solution que nous avons retenue est une solution globale de gestion avec, un service centralisé qui, en quelque sorte, assure l'utilisation des salles au mieux des possibilités et dirige les différentes demandes vers la salle qui est libre et qui correspond le mieux au besoin.

Par conséquent, vous aurez dans quelque temps, puisque le recrutement est en cours, une personne responsable du service qui sera assistée de trois collaborateurs, l'un pour la maintenance de l'équipement, l'autre pour la programmation et le troisième pour l'ensemble des services techniques.

C'est-à-dire que bientôt nous aurons un système qui sera horizontal et non pas un système vertical, ce qui était le cas jusqu'à présent et qui posait parfois quelques problèmes. Il nous est notamment arrivé par le passé d'avoir la même salle réservée pour deux entités à la fois. J'espère qu'avec le système que nous mettons en place, cela ne se reproduira pas. En tout état de cause, le dispositif est fait pour assurer plus de cohérence et un certain nombre d'économies au niveau de la gestion ; je crois que c'est une bonne chose.

M. Bernard MARQUET.- Il y avait une autre partie dans ma question. Quand j'occupais d'autres fonctions, je m'en étais ouvert auprès de vous afin de trouver une solution interne pour le remplacement de la personne qui partait à la retraite. C'était donc pour savoir si, là aussi, ce que nous préconisons depuis 2003, c'est que les adjoints monégasques formés puissent prendre le poste quand leur Directeur part à la retraite.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Le responsable du service, qui aura donc une compétence élargie, sera monégasque et en ce qui concerne – puisque je pense que vous évoquez

un cas particulier, sans le dire mais tout en le disant – la personne mentionnée, celle-ci a obtenu une redéfinition de son poste puisque sa compétence est élargie à l'ensemble des salles gérées par la Direction des Affaires Culturelles. Cette revalorisation de la mission va de pair avec une revalorisation du statut.

M. Bernard MARQUET.- Non, mon propos n'était pas sur un cas particulier mais sur un cas général que nous défendons depuis 2003. Il y avait en 2003 une tendance à faire appel à des compétences extérieures alors que des compétences nationales existaient. C'est toujours dans le principe de la défense de la priorité d'emploi aux Monégasques, à compétences égales, bien évidemment. Ce n'était pas un cas particulier.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur le Conseiller National, le remplacement numérique, puisque ce n'est pas la même fonction que celle de la personne partie à la retraite, sera assuré par une personne de nationalité monégasque.

M. le Président.- Merci beaucoup. La parole est à présent à Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

C'est pour faire suite aux propos de M. BERTRAND. Je voulais le rassurer, mais je pense que M. MASSERON m'a devancé. Je voulais apporter une précision. Depuis peu, nous avons un Commissaire qui a été nommé à la tête de la police urbaine, je crois de nationalité monégasque et qui connaît très bien le pays puisqu'il était déjà enfant du pays. Je pense que sous sa houlette les choses rentreront dans l'ordre et je lui fais d'ailleurs une confiance absolue sur ce sujet.

M. le Président.- Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci Monsieur le Président.

Je parle sur la ligne de l'Héliport. Nous avons déjà souvent abordé ce sujet dans l'hémicycle, il s'agit de la possibilité de s'enregistrer directement à l'héliport pour pouvoir voyager et ne pas avoir à refaire les formalités à Nice. Ce système est en fonction depuis quelques mois et je dois dire que j'ai eu de très bons échos. Moi-même, j'ai pu aussi en profiter, ce qui facilite beaucoup le fait qu'on ne soit pas obligé de « trimballer » ses bagages à Nice en arrivant. Je

voulais donc saluer cette initiative qu'on avait réclamée depuis longtemps.

M. le Président.- La parole est à présent à Monsieur Pierre LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Monsieur le Président, j'ai une intervention à faire sur le Contrat Habitation-Capitalisation (C.H.C.), je ne sais pas si vous m'autorisez à la faire sur ce point-là puisque nous avons « Domaines : Produits Divers » ou si nous attendons...ou si on peut le traiter en dépenses ?

M. le Président.- De toute façon allez-y, ce sont des recettes.

M. Pierre LORENZI.- Tout à fait. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le Conseil National a reçu, il y a peu, un courrier concernant le Contrat Habitation-Capitalisation (C.H.C.) qui, assurément, réjouira un certain nombre de compatriotes. Je fais ici allusion au renouvellement du Contrat Habitation-Capitalisation, au terme des 75 ans, au profit des héritiers du souscripteur du contrat.

Les travaux préparatoires et les débats publics démontraient clairement que ce renouvellement devait être – je simplifie – totalement gratuit et sans aucune indemnité. Or, dans le sens où l'Administration l'avait entendu, il ne devait être pas procédé à une la réévaluation du bien au jour de la souscription du nouveau contrat. Malgré cela, les services compétents ont demandé la réévaluation de ce prix qui correspondait à la différence entre le prix initial au moment de la signature et le montant arrêté lors du nouveau contrat et de la nouvelle évaluation. Il est donc heureux que l'esprit ait su l'emporter sur une possible interprétation juridique de l'article 20 et vous nous l'avez confirmé. A titre personnel, je suis d'ailleurs tout à fait favorable à une formalisation juridique, par arrêté ministériel par exemple, de ce type de contrat, de manière à ce que l'on formalise comme vous le disiez le « *modus operandi* » du C.H.C.

Je déplore cependant que l'Administration des Domaines fasse parfois une application quelque peu rigoriste de ce Contrat Habitation-Capitalisation puisqu'on a eu par le passé déjà des demandes de compatriotes pour lesquels on vous avait sollicité.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois. J'ai en tête un autre exemple où nous avons dû insister auprès de vous, Monsieur le Ministre pour que soient pris en

compte les revenus du conjoint étranger dans le calcul du ratio d'endettement, il y a quelques mois de cela. Nous avons finalement obtenus gain de cause mais, là encore, l'Administration refusait cette prise en considération de sorte que l'effet était dissuasif sur la signature du contrat. Force est donc de constater que le régime du C.H.C. évolue par à-coups successifs grâce au Conseil National, mais aussi au Gouvernement qui veut bien reconnaître la justesse de nos interprétations sur ce sujet.

Il faut espérer qu'il en ira de même quant à l'apport minimal obligatoire, dont vous nous avez rappelé certains éléments dans votre réponse, pour lequel nous sollicitons la possibilité de passer de 15 % d'apport minimal, à 5 % ou 10 %, ce qui permettrait à beaucoup d'autres familles de bénéficiaire de ce type de contrat. Dans votre réponse, vous citez que vous craigniez que cela puisse empêcher certains de contracter si on passait le taux de 15 à 10 % de par l'augmentation des mensualités, mais il ne faut pas oublier que c'est de toute façon un minimum. On peut très bien rester à 15, 20, 30, 50, voire 100 % et donc en aucun cas, ça ne peut empêcher d'autres personnes de contracter.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot, pour remercier Monsieur LORENZI.

Dans le premier exemple que vous citez, j'ai étudié attentivement le sujet et je suis arrivé à la conclusion, le Délégué aux Affaires Juridiques aussi, qu'il fallait interpréter le texte comme je vous l'ai notifié.

Je ne pense pas que l'on puisse, par arrêté ministériel, le confirmer. Si vous voulez, ça n'apporte rien de plus parce que soit l'arrêté ne fait que confirmer la loi et il est inutile, soit il déroge à la loi et il est illégal.

Je pense que si un de mes successeurs, dans l'avenir, changeait l'interprétation, il vous resterait toujours la possibilité de saisir les juridictions et je pense que l'interprétation serait celle que j'ai donnée sur ce sujet.

Sur le dernier sujet, Monsieur LORENZI, comme je vous l'ai dit hier, je suis d'accord pour que l'on discute rapidement et que si la nécessité se confirmait de baisser ce 15 %, et bien nous le baisserons. Peut-être pas à 5 %, cela ne me semble pas beaucoup mais on peut, peut-être, trouver un accord entre les deux. Donc, à votre disposition pour tenir cette réunion.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

M. Pierre LORENZI.- Concernant le premier point, j'avais pu lire dans votre courrier que vous parliez de formaliser le « *modus operandi* », donc je ne sais pas comment vous l'envisagez, c'est en ce sens que j'avais interprété cela en arrêté ministériel.

M. le Ministre d'Etat.- Là, la réponse... de mémoire, c'est sur un cas particulier ou la réponse est générale ?

M. Pierre LORENZI.- Non, vous avez fait une réponse générale.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est générale, donc on peut la formaliser sous forme d'une circulaire ou d'une note aux Services Administratifs.

M. Pierre LORENZI.- Et peut-être sensibiliser le service sur une interprétation un peu moins rigoureuse parfois, comme on a pu le constater par le passé, des textes, ou, en tout cas, une façon bienveillante d'interpréter les textes.

M. le Ministre d'Etat.- En tout cas, l'Administration n'a pas à ajouter au texte.

M. Pierre LORENZI.- Oui !

M. le Président.- Oui, il est vrai que c'était notre souci, car c'est vrai que nous avons eu quelques exemples où des utilisateurs avaient posé la question et finalement la réponse des services n'était pas la vôtre.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, parce qu'ils rajoutaient au texte.

M. le Président.- Voilà. Donc c'est très bien que ça soit clair, net et précis et qu'on ait pu avancer...

M. le Ministre d'Etat.- ... On va faire une note administrative.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 2 ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais juste avoir deux précisions sur l'article 012.110 « Autres Recettes » avec une augmentation importante et l'article 012.118 « Interventions Publiques – Trop perçu sur Subventions ». En fait, j'ai oublié de poser la question en séance privée, je ne sais pas très bien à quoi cela correspond ?

Merci.

Comme cela porte sur des sommes substantielles...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Il s'agit notamment d'une somme de 2,9 M€ qui avait été attribuée au Grimaldi Forum pour une provision...

M. Laurent NOUVION.- ... d'accord, ils sont là.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - ... qui avait été faite pour une manifestation et qui est devenue sans objet, ils sont donc là. Après, il y a des restitutions des associations sportives comme, notamment, l'Automobile Club qui a rendu 1 M€ grâce aux bons résultats du Grand Prix 2011, etc...

M. Laurent NOUVION.- Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - ...ça doit être là ou ailleurs, mais cela doit bien figurer quelque part !

(Rires).

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - L'important c'est que l'Etat récupère de l'argent. Une partie vient de restitutions émanant de la Coopération Internationale. Pour ce qui est des sommes qui étaient non engagées, ou non dépensées, Monsieur le Ministre, si vous me permettez, il faut rappeler que nous respectons une discipline, que l'on se donne au point de vue comptable de l'Etat, qui consiste à décourager la thésaurisation. Il ne s'agit pas, bien sûr, de malveillance de gens qui conservaient les deniers de l'Etat, mais il y avait une certaine tendance, dans différents organismes privés, semi-privés, publics,

associatifs, ou même des Services de l'Etat à thésauriser des sommes. Elles étaient, bien sûr, comptabilisées, mais cela ne donnait pas une véritable vision de ce qu'était la situation du budget et des engagements et au final, on perdait un peu de visibilité.

Nous avons donc pensé que si on souhaitait apporter une certaine précision, je pense comme dirait le LAROUSSE, il fallait que tout le monde fasse preuve de transparence sur ses disponibilités, qu'on remette les pendules à l'heure, à zéro, à la fin de l'exercice comptable et qu'on recommence sur de bonnes bases. Ce serait aussi quelque part un manque de respect vis-à-vis de votre Assemblée, cela voudrait dire que des personnes ont gardé de l'argent de côté, et qu'après ils peuvent continuer à le dépenser. C'est important que tout ce qui est engagé figure dans ces fascicules que vous avez devant vous. Grâce à cette recherche d'économies, nous avons pu restituer certaines sommes thésaurisées dans les recettes du Budget de l'Etat.

M. le Président.- La parole est à Madame Michèle DITTLLOT.

M. Michèle DITTLLOT.- Merci Monsieur le Président.

C'était juste pour préciser à M. NOUVION que ce qu'il demandait était détaillé par le Gouvernement en page 4 du petit livret qu'il nous a fait parvenir.

M. le Président.- Merci.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Madame.

M. le Chef de Cabinet.-

CHAP. 3 - CONTRIBUTIONS

1) DROITS DE DOUANE

013.101 – DROITS DE DOUANE.....	+ 600.000
---------------------------------	-----------

2) TRANSACTIONS JURIDIQUES

023.101 – DROITS DE MUTATIONS	- 17.000.000
-------------------------------------	--------------

023.102 – DROITS S/AUTRES ACTES CIV. ADM.....	- 8.000.000
---	-------------

	- 25.000.000
--	--------------

3) TRANSACTIONS COMMERCIALES

033.101 – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE.....	- 40.600.000
---	--------------

4) BENEFICES COMMERCIAUX

043.101 – IMPOT SUR LES BENEFICES	+ 5.000.000
---	-------------

TOTAL CHAPITRE 3	- 60.000.000
------------------	--------------

M. Michèle DITTLLOT.- De rien !

M. le Président.- La parole est à Monsieur Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci.

Je disais, qu'il y avait des reports de crédits aussi au niveau des subventions...

M. le Ministre d'Etat.- ... avec une différence, c'est que les reports de crédits, si je m'en souviens bien, interviennent dans le cadre d'un programme triennal que vous avez voté et là ce n'était pas le cas. Là, c'était des crédits annuels qui étaient reportés, sans le dire, à l'année d'après.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Merci.

Madame DITTLLOT a effectivement précisé qu'il y a aussi 1,4 M€ de fonctionnement du Grimaldi Forum qui ont également été reversés sur le budget de l'Etat de manière à ce qu'ensuite, la gestion de cet argent puisse se faire en totale transparence entre le Gouvernement et le Conseil National.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstentions.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- La parole est à Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci.

D'abord j'aimerais faire un premier point sur les droits de mutation. Il est vrai que la loi a été votée il n'y a pas longtemps et, effectivement, on a du mal, pour l'instant, à en voir tous ses effets puisque le rendez-vous, c'est juin 2012. Mais au bout de trois mois, on peut quand-même être rassuré puisque j'avais lu dans un certain nombre d'articles de journaux et de déclarations que cette loi, qui a été votée dans l'urgence, allait faire fuir des investisseurs de la Principauté et qu'elle allait rebuter les autres.

Or, pour l'instant ce n'est pas le cas. Je crois que personne n'a fui, il n'y a pas eu d'exode. Il y a même un certain nombre d'opérations et d'achats, ce n'est pas encore l'immobilier tel qu'on a pu le connaître dans les années 70/80, à l'époque du boom, mais l'activité se maintient. Contrairement à tout ce qu'ont pu déclarer les Cassandre de la place, cette loi n'était pas une loi anti-investisseurs, il y a juste eu une répartition plus équitable entre ceux qui payaient beaucoup, qui payent moins, et ceux qui ne payaient rien du tout et qui vont payer un peu plus.

J'aimerais maintenant aborder un autre sujet, la T.V.A. du compte de partage. Je crois qu'on en a déjà longuement parlé. Effectivement il y a une érosion. Pour l'instant, c'est un mouvement plutôt général sur ces dernières années, je ne sais pas si ça va repartir, si l'érosion va se confirmer. Par contre, nous avons déjà demandé, à l'époque, à votre prédécesseur, Mme THEVENOUX, pour avoir une meilleure compréhension de ce mécanisme qui n'est pas toujours évident à appréhender, que l'on puisse faire, peut-être pas pendant les sessions budgétaires parce que nos emplois du temps sont relativement chargés, mais peut-être en début d'année, janvier ou février, lorsque nous avons un peu moins de travail, une réunion d'information sur les modalités du compte de partage, son évolution et peut-être voir s'il y a des moyens de mettre en place une certaine prédiction sur sa future évolution afin que nous ayons au moins une vue d'ensemble assez précise des mécanismes. Je pense que ça serait une bonne chose pour l'information des Elus.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Bien sûr, je partage votre analyse concernant les droits de mutation, cependant, il faut rester prudent. Il y a les effets du marché, les effets ponctuels, mais le mois de

septembre était toutefois un mois record en terme de recettes, on voit de plus en plus d'activités se déclarer. Comme je le disais hier, l'effet incitatif du taux à 4,5 % joue déjà son rôle, sans attendre nécessairement le rendez-vous déclaratif de l'année prochaine.

Bien sûr, on est toujours tributaire de l'aléa de l'évolution de l'immobilier, de la disponibilité, de l'aptitude des gens à investir des montants quand même considérables et sur un marché qui demeure relativement cher au plan international, même si Londres maintenant est plus cher que Monaco et la Suisse, en partie grâce à l'effet du franc Suisse.

Cette loi a l'air de fonctionner. Néanmoins, il faut savoir qu'en matière fiscale, l'entretien de la législation fiscale est à l'ordre du jour dans tous les pays du monde. Donc, comme je l'avais déclaré lors du vote de cette loi, il y aura des améliorations et des ajustements à faire au niveau de cette loi qu'il faudra faire afin qu'elle soit toujours plus efficace et équitable.

Pour en venir au sujet de la T.V.A., j'adhère d'autant plus volontiers à votre proposition que, moi aussi, je pense avoir compris ce mécanisme. Evidemment, ça a été un de mes premiers sujets de préoccupations, lorsque j'ai été nommé en janvier/février, de comprendre pourquoi on avait ces problèmes. Je pense l'avoir plus ou moins appréhendé, mais dans la vie, il vaut mieux toujours creuser un peu plus, donc l'occasion de se réunir tous ensemble en groupe de travail, Monsieur le Président, avec les experts des Services Fiscaux, sera l'occasion pour nous tous et pour moi aussi, de mieux creuser cet aspect.

J'ajouterai qu'à mon avis, la date la plus propice serait vers les mois de février ou mars, parce que là, déjà, on pourrait faire un cas pratique avec la T.V.A. 2011. Donc, on pourrait raisonner sur l'évolution par rapport à 2010 et 2011. Un cas pratique pourrait permettre de mieux comprendre plutôt que de rester dans la simple théorie. Comme cela, vous aurez aussi quelque part l'anticipation d'un élément qui demeure important dans l'équilibre budgétaire du pays.

Dans ce groupe de travail, on pourrait vraiment faire, comme on fait quelques fois dans les universités, un cas pratique. Les flux commencent à se dessiner, on compare la méthode conventionnelle par rapport à la méthode de flux. Je pense que ça c'est intéressant et enfin, j'ajoute qu'en 2013, il y aura aussi les grands rendez-vous des négociations globales du système avec la France. Il faudra voir selon l'écart qui aura été constaté entre la méthode des flux réels et le système conventionnel, si l'une ou l'autre des parties pourrait

demander un ajustement, une mise au point, ou même une révision du mode de calcul du compte de partage. Je pense que c'est un excellent exercice mais je le ferai plutôt vers fin février, début mars, parce qu'on aura des éléments concrets et je pense que l'exercice sera d'autant plus passionnant et utile.

M. le Président.- Je saute sur l'occasion pour que nos secrétariats se mettent en rapport afin de prévoir effectivement cette réunion. Autant la prévoir d'emblée, cela permettra de caser cette réunion dans nos agendas respectifs et ce sera très bien.

Monsieur Alexandre BORDERO souhaite ajouter quelque chose.

M. Alexandre BORDERO.- Oui. Pour ajouter quelque chose sur la loi des droits de mutation. On avait évoqué lors du débat et des différentes rencontres que nous avons eues, la nécessité d'une information, à commencer par les professionnels de la place et ensuite éventuellement d'investisseurs. Je pense qu'il y a eu, notamment, sur certains journaux, certaines inexactitudes à propos de cette loi. Il ne faudrait pas que ce qui a été diffusé dans la presse, je pense de bonne foi parce que ce n'est pas toujours évident à appréhender, ...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... la bonne foi, je vous en laisse la responsabilité, mais bon...

M. Alexandre BORDERO.- ... je crois plus que vous à la bonté de la nature humaine...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... On a déjà commencé...

M. Alexandre BORDERO.- ... oui, voilà je voulais savoir où est-ce que vous en étiez sur ce point-là ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* On a fait une réunion assez exhaustive organisée par l'A.M.A.F., qui en plus avait eu la bonne idée d'inviter non seulement les banquiers, mais aussi les experts-comptables, et les agents immobiliers. Donc, quelque part, c'était un peu œcuménique comme réunion, puisque n'y étaient pas que des banquiers. Sur la base de cette première réunion qui, je crois, a donné de bons résultats, les gens ont très bien compris. Hier

soir, je voyais le responsable juridique d'un grand groupe bancaire français installé à Monaco et qui justement, à partir de cette réunion, me posait le cas des deux ou trois investisseurs qui voulaient mettre en transparence leurs biens, etc... Là encore, ça fera quelques petits deniers et quelques petites dîmes pour les caisses de l'Etat.

On va bientôt organiser une réunion avec les agences immobilières, au sens large du terme, et surtout avec des experts-comptables qui ont une vision un peu plus globale de la fiscalité parce qu'il est certain que le rôle d'un expert-comptable, comme dans tout autre pays au monde, consiste également à optimiser la situation fiscale des entreprises. Cependant, l'optimisation à rechercher systématiquement la non imposition fiscale des entreprises, quelque part, met en danger les équilibres budgétaires sur lesquels repose notre modèle économique et social.

J'ai donc l'intention de mener une sensibilisation sur la question, d'approfondir la loi sur les droits de mutation, mais aussi d'en profiter pour avoir un échange d'idées avec les experts-comptables afin qu'il y ait une certaine homogénéité d'actions. Certains jouent plutôt le jeu, d'autres poussent vers des solutions très acrobatiques, je dirais, et pour cela il faut peut-être qu'il y ait une certaine prise de conscience. Nous sommes dans un petit pays, nous sommes tous là pour nous entraider et il faut qu'on ait tous un certain sens des responsabilités par rapport aux grands équilibres économiques du pays.

M. le Président.- Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur Pierre LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

C'était pour rebondir également sur ces deux sujets. Pour en avoir discuté d'ailleurs pas plus tard qu'hier avec des experts-comptables et pour vous dire qu'il serait peut-être intéressant, effectivement, puisqu'ils le constatent également, de rappeler à tous ces gens, dont certains sont des nouveaux venus, les habitudes que l'on avait entre autres en matière d'I.S.B., de T.V.A. et d'apports de charges sociales où l'on considérait qu'une entreprise devait amener un package global, dont certaines ne payant pas d'I.S.B., par exemple, elles devaient plus contribuer sur les autres quotas, alors qu'il y en a certaines qui contribuent à pas grand-chose. Donc, de resensibiliser, comme c'était le cas à l'époque, où on expliquait aux gens la contribution qu'ils devaient donner, malgré les tableaux de déduction de

rémunération administrateur, mais qu'elle serait celle qu'il serait souhaitable qu'ils donnent, ça c'était le premier point.

Le deuxième point : je voulais aussi abonder dans votre sens et dans celui du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur les droits de mutation. Effectivement, les craintes que certains ont voulu essayer de dénoncer ne s'avèrent pas fondées voire, bien au contraire, puisque des biens qui étaient parfois en offshore sont passés en situation transparente parce que le différentiel de 1,5 % ne vaut plus du tout le risque que veulent prendre les investisseurs. Ce qui n'était pas le cas quand il y avait un écart de 9 %. Donc, là aussi, je rejoins tout à fait ce que vient de dire le Président BORDERO.

M. le Président.- Merci.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* On peut dire qu'on a travaillé ensemble, nous n'avons pas trop mal travaillé. Il faut regarder l'évolution parce que c'est une matière qui bien sûr comme on dit en italien « fatta la legge, trovato l'inganno ». Il faut rester vigilant, il faut aussi faire preuve d'équité. De toute manière, la circulaire des Services Fiscaux, et ce ne sera pas la dernière, est faite justement pour clarifier les choses dans le sens de l'équité et de l'interprétation correcte de cette loi. L'arrêté ministériel va dans le même sens, et l'outil fiscal est à l'ordre du jour dans tous les pays, dans toutes les Assemblées, c'est normal que l'on regarde. Pour le moment, je pense que le démarrage de l'application de la loi n'est pas aussi catastrophique qu'on pouvait le craindre.

M. le Président.- Pour l'instant, on ne peut que se féliciter de cette loi, on verra les résultats par la suite.

La parole est à Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai effectivement, moi aussi, eu de très bons échos de cette loi. Un certain nombre de particuliers sont évidemment heureux d'acheter en toute transparence un bien, et de bénéficier d'un taux à 4,5 %. Cela dit, vous savez qu'avant de voter cette loi, on a été ballotté par les notaires, par les agents immobiliers, par les banquiers, enfin par toutes les professions concernées. On ne savait plus du tout où on allait. A la fin, c'était presque à pile ou face. On vous a fait confiance. Je me suis dit, je fais confiance à M. PICCININI, à l'ensemble du Gouvernement.

Moi, ce que j'attends ici c'est la réversibilité. C'est que vous nous fassiez confiance à nous aussi, que vous fassiez confiance aux acteurs économiques. C'est ce que je disais hier soir. C'est le sujet de mon intervention et ce n'est pas une blague !

Vous nous écoutez gentiment et on dirait que dès que l'on sort de cette enceinte, beaucoup de choses sont oubliées. Voilà, c'est tout ce que je voulais préciser.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, merci.

Je me souviens très bien de vos hésitations au moment du vote de la loi et je vous remercie de nous avoir fait confiance. Il faut quand même dire, pour rappeler le scénario que le chemin que nous avons suivi ensemble, sur ce texte, Conseil National et Gouvernement, aidé par quatre experts reconnus, a été un chemin long, difficile, mais relativement droit et relativement sans hésitation jusqu'à une semaine ou dix jours avant le vote. C'est vrai qu'en concours hippique, il y a des chevaux qui s'arrêtent devant l'obstacle, même s'ils ont bien couru avant. Nous avons pu, ensemble, passer l'obstacle et on voit aujourd'hui le résultat. Sur ce que vous avez dit, je le partage, j'ai toute confiance dans l'expérience professionnelle qu'apportent des personnes comme vous au Gouvernement. Le Gouvernement n'est pas omniscient et surtout en matière de commerce et d'industrie, ce n'est pas la spécialité des membres du Gouvernement. Ceci dit, tout n'est pas faisable immédiatement, mais sur le chemin là aussi, ce que vous dites est vraiment pris en compte par le Gouvernement, Monsieur CLERISSI.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

C'était une précision sur la T.V.A. et le compte de partage. Si j'ai bien entendu, l'accord sera renégociable en 2013...

*(Intervention de M. PICCININI
hors micro, inaudible).*

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... donc fin 2013, 2014. Cela signifie que sur l'année 2012 et l'année 2013, on va se retrouver dans une situation difficile avec, effectivement, un compte qui nous est globalement défavorable.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce n'est pas globalement défavorable...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... enfin il a été défavorable pour 40 M€ cette année.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* A nouveau, ce n'est pas une question de globalement défavorable, je voudrais insister là-dessus, ce n'est pas une aumône sur laquelle on essaie de faire jouer les chiffres en notre faveur. C'est un calcul qui a une partie conventionnelle et cette partie est comparée, systématiquement, depuis quelques années, depuis que l'informatique, notamment, le permet, avec le flux réel. Une fois par an, on met une frontière comptable autour de Monaco, on calcule la T.V.A. réelle et le flux réel entre la France et Monaco. On compare cela par rapport aux calculs conventionnels qui sont essentiellement fondés sur l'évolution de la T.V.A. française et on voit l'écart entre le calcul conventionnel et la méthode du flux réel. Si le flux réel nous était beaucoup plus favorable que le calcul conventionnel, on pourrait également invoquer des régularisations. Il y a deux seuils, et corrigez-moi, Madame ROSABRUNETTO, si je me trompe mais je pense qu'il y a en premier lieu les 10 % d'écart qui s'appelle, je crois, le seuil de réflexion de discussion et ensuite, le seuil par contre de négociation qui, je crois, est de 15 %. Nous nous sommes mis d'accord avec la partie française, de manière sympathique, je dois le dire, avec une bonne préparation qui a été faite par les Services de l'Etat, notamment par les Services Fiscaux avec Bercy et, après, on a eu une réunion constructive, ici à Monaco, un peu comme on fait dans la négociation syndicale, on arrête à 23 heures 59 les aiguilles de la montre. Voilà, on a arrêté conventionnellement les cas à 10 %, à 9,99 % je crois, de manière à ne pas entraîner les calculs automatiques. On a donc recréé la condition minimale d'un écart inférieur à 10 % pour permettre de maintenir la méthode de calcul conventionnelle. C'est pour cela que contre 71 M€ que nous avons inscrits au Primitif – parce qu'on pouvait descendre en réalité jusqu'à 62 M€ ou 63 M€ – et finalement on a pu arriver à 78 M€ par un échange d'idées constructives et pragmatiques. Nous ne sommes pas en mesure de faire plier la France, évidemment, mais quand on a des fonctionnaires intelligents, comme c'est le cas à Monaco, et également en France, qui comprennent l'importance des relations bilatérales et tout ce que Monaco fait pour la région, nous arrivons à des conclusions qui sont équilibrées.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je vais poser ma question autrement : comment allez-vous faire, l'année prochaine, si on se retrouve dans la même situation ? La même chose ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* On va essayer. J'espère avoir les mêmes excellents fonctionnaires avec moi, j'espère avoir M. DINKEL ainsi que Mme ROSABRUNETTO à mes côtés, afin de pouvoir faire de notre mieux. Mais ça, ce sont des chiffres, ce n'est pas, à nouveau, une aumône, ce n'est pas une contribution, ce n'est pas une subvention de la France à Monaco, c'est factuel...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... je n'ai jamais dit ça !

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est factuel donc si la France encaisse moins de T.V.A. à ses frontières, on ne peut pas lui demander de nous donner ce qu'elle n'a pas encaissé. Légalement, justement, on a trouvé des arrangements de bon sens...

M. Alexandre BORDERO.- Juste une précision, c'est vrai, Monsieur PICCININI vous nous dites, ce n'est pas une aumône que la France nous fait. Effectivement, c'est un calcul qui existe depuis 1962, mais ce n'est pas l'interprétation qu'en donne tout le monde.

Il y a par exemple, aujourd'hui, un personnage très courtisé du côté du parti socialiste, qui a fait 17 % lors de la primaire qui a déclaré plusieurs fois dans les médias français, y compris locaux, notamment lors d'une visite ici, que c'était scandaleux que la France donne – à l'époque ça avait commencé avec des francs puisque c'était 500 MF – ça s'est poursuivi en euros, mais il y a beaucoup de gens du côté des politiques français qui considèrent que c'est pratiquement une subvention à Monaco.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ici, je sais que nous avons un sénat de sages mais malheureusement, ce n'est pas le privilège de tous les pays et quelquefois, il y a aussi des Assemblées où il y a des gens qui n'ont pas tous la même sagesse et la même analyse qu'on a vraiment, mais c'est vrai, ici, vous êtes en mesure d'approfondir, vous savez de quoi vous parlez. Il y a parfois des gens qui font des déclarations pour faire un effet d'annonce et, que vous voulez-vous que je vous dise, on ne peut pas courir derrière les effets

d'annonce, c'est facile, je ne sais pas à qui vous faites référence mais je pense que si on raisonne et qu'on se met à regarder les traités, les chiffres, les échanges entre Monaco et la France, les facturations respectives, qui sont aussi un résultat de l'activité économique monégasque, qui donnent quand même 40 000 emplois, chaque jour, à des Français. Alors, qu'est-ce qu'on fait ? Il faudrait mettre une frontière électronique permanente entre Monaco et la France, et calculer le flux de T.V.A. tous les jours. Je ne sais pas, peut-être qu'un jour, avec les progrès technologiques, on pourra y arriver. Pour le moment, on privilégie les négociations et les accords entre gens de bonne compagnie, ce qui est plutôt favorable sur la durée. Mais un jour pourquoi pas, on pourrait imaginer une frontière T.V.A. électronique mais je pense que c'est de l'argent dépensé pour rien, dans la mesure où on peut travailler entre personnes de bon sens.

C'est pour ça que je me suis permis hier aussi de dire pendant la retransmission télévisée qui, je pense, était en « mondovision » et donc tout le monde a dû entendre que ce n'était pas une aumône. C'est de l'argent, des marchandises qui arrivent dans notre pays. Ce n'est pas une forme de subvention bienveillante, au contraire ! A la limite, on pourrait très bien considérer les gestes de bienveillance que Monaco met en place, mais je ne vais pas là occuper le terrain de mon collègue, dans ce cadre notamment de la politique scolaire que Monaco a par rapport aux communes limitrophes, etc... Donc, ce sont des gestes forts et je pense que Monaco peut en être fier. Ils font partie des éléments d'un tableau global des contreparties que même Bercy doit connaître.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Juste pour finir et souligner le fait que ce compte de partage est une ressource extrêmement importante pour la Principauté. Ce n'est ni une aumône, ni une subvention, mais le fruit d'un calcul et d'une formule extrêmement complexes. Comme nous sommes aujourd'hui dans une recherche de recettes, il faut se préoccuper des postes les plus importants dont la variation, même à la marge, peut avoir un impact fort sur le résultat. On va être un petit peu en risque par rapport au constat des flux actuels entre maintenant et la prochaine renégociation, sachant que ...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... mais quelque part, c'est la loi du marché économique monégasque qui décide. Si un entrepreneur décide d'acheter en France plutôt qu'en Allemagne, en Angleterre plutôt

qu'en Italie ou en France, ou s'il trouve une meilleure sortie pour ses produits en Allemagne, on ne peut pas lui dire : « non, non tu dois faire par la France parce que ça nous favorise dans le calcul du compte de partage ». De toute manière, une partie de la T.V.A. que vous ne retrouvez pas dans le compte de partage, vous la trouvez dans la T.V.A. monégasque. Donc, sur la durée, les deux ont tendance à être complémentaires.

C'est pour cela que je pense qu'un petit séminaire d'étude en commun, ça permettrait déjà à celui qui vous parle, en toute humilité, d'apprendre et de comprendre encore mieux, et peut-être à vous tous de m'expliquer, parce que vous comprendrez certainement plus vite que moi et vous pourrez m'expliquer encore mieux comment ça fonctionne. Je suis sérieux, c'est un sujet passionnant et d'ailleurs vous verrez qu'à la limite, il pourrait même y avoir une philosophie de manière à orienter les achats ou les autres choses mais c'est très compliqué parce que ce système de seuil fait que tant qu'on n'a pas franchi le seuil, il convient de suivre une certaine politique d'achats et de ventes. Quand on franchit le seuil, il faudrait être dans la politique opposée, mais là, on rentre vraiment dans une notion très compliquée.

On ne sait pas quand on franchit ce seuil, on le sait seulement l'année suivante, Si on pouvait savoir l'avenir, on serait tous rentiers.

M. le Ministre d'Etat.- Cela nous ferait à tous du bien !

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je pense que là, on essaye de dédramatiser un sujet qui est très sérieux. Je me suis retrouvé avec cette affaire-là dès que j'ai été nommé, vous imaginez bien que ce n'est pas un cadeau. Je pense que nous avons bien réagi, le Gouvernement a pris conscience, le Ministre d'Etat, le Palais, tous ont pris conscience du problème immédiatement. Nous avons pris, je pense, les contre-mesures qui s'imposaient et d'ailleurs, c'est pour cela que ce budget, disons, a une physionomie très présentable.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci.

J'aimerais revenir un instant sur les droits de mutation pour avoir une réflexion plus globale. Evidemment, on ne peut pas avoir de recul après trois

mois. La philosophie c'était de baisser le taux pour augmenter l'assiette au départ. Le problème de l'assiette, c'était aussi et surtout la crise mondiale de l'immobilier.

Maintenant pour avoir une réflexion plus globale au niveau économique, on peut se demander pourquoi l'immobilier était aussi élevé à Monaco : pour des raisons d'exiguïté, parce que moins il y a de biens, plus ils sont chers, pour des raisons de valeur refuge, de sécurité ? Quelle est la valeur intrinsèque de 100 m² à Monaco ? Moi je n'arrive pas très bien à répondre à cette question parce qu'elle est subjective alors que pour la Cinquième avenue à New York, Mayfair à Londres ou Saint Germain des Prés à Paris, j'arrive à donner une valeur intrinsèque qui va évoluer dans une marge de 5 à 10 % selon les crises mais qui ne va pas tellement changer. Déjà, c'est la première réflexion qu'il faudrait se poser : quel est le futur de l'immobilier à Monaco, dans quelles conditions, et qui investira à Monaco ? Elle est là, la question, au-delà des droits de mutation et de l'assiette. Est-ce que la rente s'épuise à un moment donné ? Lorsque la rente s'épuise, par quoi faut-il la remplacer ? Par plus de recettes fiscales ?

Là aussi, il y avait une autre réflexion un peu plus globale, il y avait une attractivité qui faisait que malgré un taux d'imposition très élevé sur les sociétés, par le biais des distributions administrateurs, on pouvait payer beaucoup moins d'impôts que le taux officiel affiché de trente-trois un tiers. Si au coup par coup, lorsque l'Etat a besoin de recettes, on va le demander aux experts-comptables – et je suis d'accord avec vous – cela reste un « good deal » Monaco, c'est une belle affaire à ce niveau-là. Mais si l'on change les règles du jeu d'une année budgétaire à l'autre, ça ne me paraît tout de même pas très attractif pour un investisseur.

Je pense que ce qui serait attractif c'est, justement, de remettre à plat la Convention avec la France qui va avoir presque cinquante ans, puisque toutes les conventions bilatérales sont souvent remises en question, et revoir notre autonomie en matière fiscale. Ne serait-ce, par exemple, qu'en matière d'impôt sur les sociétés, si on arrive à avoir un pays européen comme l'Irlande qui a un taux de seulement 12,5 % mais qui l'applique, peut-être qu'avec des règles claires, Monaco peut être toujours aussi attractif, plutôt que d'aller voir les sociétés en disant : « cette année, vous distribuez moins aux administrateurs », parce que là, l'investisseur il ne sait plus.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ecoutez, je pense

que c'est très utile, vous avez touché deux ou trois sujets à caractère général et je pense que c'est important d'avoir ce type de réflexions comme celles sur le compte de partage tout à l'heure.

L'immobilier est un vaste sujet, tout simplement quelque chose vaut le prix que quelqu'un d'autre est prêt à payer. C'est une définition bête mais j'ai appris à...

M. le Ministre d'Etat.- C'est une base...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ...il n'y a pas de règles spéciales, donc on peut *a posteriori* déterminer des statistiques, déterminer des tendances, on le voit maintenant, mais elles peuvent être démenties chaque jour par l'évolution des marchés. Je pense qu'il faut adapter l'offre et je sais que c'est un sentiment qui est partagé au sein du Gouvernement, dans le sens où, de la même façon que Monaco a dû revoir son modèle de construction immobilière après la crise franco-monégasque, les traités que vous venez justement d'évoquer, et se tourner vers une clientèle plutôt de la haute bourgeoisie, de la bourgeoisie moyenne, et notamment italienne, mais pas seulement, d'autres pays également. Elle a développé un modèle immobilier avec un grand nombre d'appartements, par rapport aux vieux modèles d'hôtels particuliers, de villas. Vous l'avez tous vécu et vu.

Je crois qu'aujourd'hui, nous nous orientons de plus en plus vers une clientèle qui demande des prestations immobilières très haut de gamme, une clientèle non nécessairement européenne, plutôt nouvelle Europe, je pense que l'orateur qui est intervenu l'a souligné avec beaucoup de pertinence hier. Nouvelle Europe, Extrême Orient, Amérique Latine, mais qui, s'ils doivent faire douze heures d'avion, ils les font non pas pour se mettre dans un trois pièces avec une kitchenette, mais ils veulent avoir un magnifique appartement, avec toutes les prestations de luxe, etc... c'est un autre concept par rapport à celui qui est à 100 ou 150 kilomètres qui dit : « Bon, j'ai un petit pied à terre pour venir passer mes week-ends en sécurité ».

Je pense que là ce sont des professionnels, qui croient dans les lois du marché, je pense qu'ils vont réagir, qu'ils sont en train de réagir. L'Etat peut les accompagner dans leur réflexion dans le cadre urbanistique, le Conseil National a son mot à dire parce qu'il participe aux différentes instances comme le Comité Consultatif de la Construction et autres. Je pense donc qu'il faut débattre sur ce sujet-là. Moi, je vous offre ma modeste vision. Imaginez que si on

constate des recettes de 9,584 M€ presque un record, avec un taux de 4,5 % contre un taux de 7,5 % auparavant, cela veut dire que, quand même, le volume de transaction a augmenté de manière impressionnante et cela provient essentiellement des produits très haut de gamme, qui sont toujours très recherchés. Donc, il faut aller dans cette direction, je pense, à moyen terme. Ça, c'est une réflexion, mais on ne peut pas tirer de conclusion définitive ici, il y a d'autres professionnels de l'immobilier qui pourront certainement s'exprimer.

Concernant l'I.S.B., je fais attention aux mots que je vais utiliser, je vais parler d'un traitement homogène des situations. Il faudrait qu'il y ait un traitement homogène mais qui reste tout à fait compétitif et stable justement, parce qu'une fois qu'on a atteint l'homogénéité, on peut aussi dire qu'on a une bonne visibilité et par conséquent de la stabilité : homogénéité, visibilité, stabilité. Ce sont trois « steps » qui constituent un syllogisme.

Quant à la révision de la Convention franco-monégasque, je laisserai ce privilège à mon successeur...

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Je vais répondre sur le sujet avec votre permission.

Sur l'avenir de l'immobilier, c'est une des missions du Conseil Stratégique pour l'Attractivité. Il faut que, notamment, les étrangers que l'on a nommés dans ce Conseil réfléchissent par eux-mêmes, avec leurs amis, avec leurs relations, à justement, cette évolution de l'offre immobilière.

Sur la Convention avec la France, deux raisons, à mon avis rendent difficiles que l'on apporte une réponse précise. La première, c'est l'incertitude politique du pays voisin, on est à six mois des élections présidentielles et même après les élections présidentielles, ça peut-être un sujet qu'on peut ouvrir, mais j'en ai d'autres des sujets à ouvrir. J'en ai parlé à plusieurs reprises avec les plus hautes Autorités en France, donc il y a d'autres sujets que l'on peut ouvrir.

Indépendamment de la situation politique, il y a la situation économique du pays voisin. Est-ce-que, dans la situation économique du pays voisin, politiquement, on peut remettre sur la table publiquement une renégociation de la Convention avec Monaco ?

M. le Président.- La parole est à Monsieur Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Puisque nous sommes dans le domaine fiscal, juste une petite précision au Gouvernement. Hier, il a été fait allusion au fait que Rassemblement & Enjeux voulait que les résidents payassent des impôts à Monaco. On prête à Rassemblement & Enjeux le propos qui dit qu'il faut que les résidents étrangers payent des impôts à Monaco. Alors à propos d'indiscrétions, c'était à l'occasion d'une séance au Ministère d'Etat, sur un Comité sur l'Attractivité où j'étais présent et, pour remettre juste les choses en place – il n'y a pas de procès-verbaux dans ces réunions-là, c'est ma bonne foi – j'avais demandé s'il avait été envisagé un jour de réfléchir à un forfait fiscal, dans le cadre de l'attractivité, ce qui est paradoxal pour les étrangers qui viennent s'installer ici parce qu'à Monaco, on ne peut pas donner de résidence fiscale. On ne peut pas prouver sa résidence fiscale, elle n'est que civile. Je n'ai pas dit qu'il fallait le faire, j'ai demandé si on avait réfléchi à cela, puisqu'avec des conventions bilatérales, il est de plus en plus difficile de s'installer et de prouver que l'on n'est plus résident fiscal de son pays d'origine, par exemple Monaco est sur la black list italienne au niveau des personnes physiques...

M. Marco PICCININI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- ... la réponse est quand même très simple, même si c'est un sujet certainement passionnant. Parmi tout les pays qui pratiquent des systèmes de forfaits, ou semi-forfaits assimilés, on peut en citer deux : la Suisse et l'Angleterre. Or, les résidents étrangers qui bénéficient de ce traitement-là, sont expressément exclus de toute convention fiscale, donc ce serait un élément dissuasif. Ainsi, on demanderait à ces gens-là de payer pour n'avoir aucun avantage par rapport aux pays tiers. Quelqu'un à Monaco avait parlé lorsque j'étais enfant – j'avais entre 20 et 25 ans – d'un petit impôt. Si vous êtes un Italien, ou un Français résident en Suisse, assujetti au forfait, vous ne pouvez pas invoquer le traité de double imposition de la Suisse avec les pays tiers et la même chose pour l'Angleterre.

M. Marc BURINI.- Moi, je pensais, aux nouvelles frontières. L'Europe pour moi, ce n'est pas tellement un futur immédiat, aujourd'hui.

M. Marco PICCININI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Mais pour le moment, c'est un concept. Par exemple, vous savez qu'un des pays les plus pointus en matière de fiscalité, c'est l'Inde. Un des grands promoteurs au niveau du « Global Tax Forum », c'est l'Inde, que nous avons

d'ailleurs eu le privilège d'avoir comme assesseur pour Monaco, l'Inde et nous avons de bonnes relations, j'ai été Ambassadeur là-bas. Mais c'est quelque part une perspective qui n'est pas d'actualité, malheureusement peut-être.

M. le Président.- La parole est à Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, Monsieur le Président, c'est sur ce sujet. Je constate combien l'opposition est préoccupée par la fiscalité. Je souhaiterais affirmer que la majorité est très positivement ancrée sur le fait qu'il n'est pas question d'ajouter de la fiscalité en Principauté de Monaco, nous y tenons fermement.

M. le Président.- Merci beaucoup, la parole est ...

M. le Ministre d'Etat.- ... si vous permettez, je veux dire que le Gouvernement partage entièrement ce que vient de dire M. GARDETTO. Il est hors de questions d'ajouter des impôts.

M. le Président.- Monsieur BURINI, sur ce sujet.

M. Marc BURINI.- Mais moi aussi, donc Monsieur GARDETTO est thatchérien.

M. le Ministre d'Etat.- Mais là on est tous d'accord !

M. le Président.- Alors si on est tous d'accord, c'est parfait. C'est une bonne soirée !

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Je vais passer mon tour parce que beaucoup de choses que je souhaitais dire ont déjà été dites.

M. le Président.- Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Oui, je voulais intervenir sur l'effort fiscal que tout le monde doit assumer à Monaco, mais je crois, Monsieur le Conseiller, que vous nous avez donné des explications claires et je souhaite que votre action au fil du temps porte ses fruits.

Toujours sur la T.V.A., puisque la T.V.A. collectée à Monaco prend une part de plus en plus importante. Il y avait eu une proposition de Monaco 2029 s'agissant de la masse salariale qui s'en va tous les jours, enfin tous les mois de Monaco, puisque souvent les gens sont payés au mois, et qui va se dépenser soit dans les départements voisins, soit dans la province italienne voisine. Donc le groupe de réflexion « 2029 », avait proposé – alors je ne sais pas si c'est facile à mettre en œuvre – une sorte de « carte privilège », qui serait une carte encore à définir et qui inciterait particulièrement tous les travailleurs qui viennent tous les jours chez nous, à consommer à Monaco. Sachant qu'ils ont des frais fixes, loyer, assurances, etc... qu'ils seront obligés de dépenser en France mais cela permettrait, notamment, au niveau du commerce, d'avoir un certain retour et de garder une partie de la masse salariale sur Monaco.

A ce sujet, sans livrer des secrets d'Etat, l'IMSEE va proposer au Gouvernement de lancer une étude sur les habitudes de consommation de ces pendulaires, parce que cela se fera par enquête et donc il y aura, sans doute, des incertitudes mais cela donnera, peut-être, une idée de ce qu'attendent les pendulaires de Monaco, de ce qu'ils voudraient y consommer et, peut-être, à ce moment-là, pourrait-on, à partir de cette étude, étudier un système de carte.

Alors, est-ce que ce serait des cartes qui donnent des points, est-ce que ce serait une carte bancaire avec un petit crédit revolving ? Il y a plusieurs techniques, mais il faut voir si on ne pourrait pas faire dépenser à Monaco, une partie du moins de la masse salariale que les entreprises monégasques distribuent à tous ces pendulaires.

M. le Président.- Si vous permettez, je crois que Monsieur Philippe CLERISSI voulait abonder dans ce sens.

M. Philippe CLERISSI.- Oui, cela fait partie de mon intervention d'hier soir, effectivement.

L'Union des Commerçants et Artisans Monégasques travaille sur la carte privilège depuis un certain nombre d'années. Le problème, c'est une question de structure, il faut mettre en place une structure et je crois que ça vaut le coup de le faire. 48.000 salariés qui viennent tous les jours à Monaco et l'érosion que ça représente quand ils repartent, donc c'est absolument cela qu'il faut endiguer. Cela dit, ce n'est pas si simple mais il faut à tout prix que ça soit repris par les Services du Gouvernement. Nous, tous seuls, que ce soit les commerçants ou l'Union des

Commerçants ou même tous les bénévoles qui travaillent avec nous, aucun d'entre nous n'est capable de mener à bien une telle mission. Il faut vraiment que ce soit repris par les Services du Gouvernement. Je crois que ça vaut le coup. Mais encore une fois, on va peut-être en parler lors des prochaines réunions du Conseil Stratégique de l'Attractivité, je crois que c'est un des points primordiaux à aborder très, très vite.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI et Monsieur BORDERO, vous pouvez en parler à la Commission Commerce puisque tous les quartiers sont représentés et, évidemment, l'aide du Gouvernement est acquise là-dessus, avec une limite. Ce n'est pas le Gouvernement qui va financer la ristourne, je préfère le dire clairement, c'est un geste commercial mais ce n'est pas le Gouvernement qui va le faire. Comme M. BORDERO l'a souligné, l'enquête que l'IMSEE va lancer est très importante puisque c'est la première fois que l'on va essayer de comprendre les habitudes de consommation à Monaco.

M. le Président.- Moi je pense que c'est un peu comme le principe des droits de mutation. On va essayer d'augmenter l'assiette, payer un tout petit peu moins et c'est comme cela qu'on peut y récupérer son compte au bout du compte.

M. Philippe CLERISSI.- Juste pour ajouter, Monsieur le Ministre, effectivement, l'effort, ce sera aux commerçants de le faire, bien entendu. Mais moi, je demandais à ce que cela soit récupéré par l'Etat afin que vous puissiez nous aider avec les services informatiques par exemple, de manière à mettre la structure en place. C'est tout. Bien évidemment, on ne demande pas un effort de l'Etat. Du reste, on le refuserait.

M. le Ministre d'Etat.- Nous sommes tout à fait d'accord pour accompagner ce travail, mettre les services informatiques à votre disposition, pas de problème. Mais après, c'est aux commerçants vis-à-vis de leurs clients.

M. le Président.- Bien.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstentions.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

DEPENSES

SECT. 1 – DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 2 – MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>308.500</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstentions.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE - PALAIS PRINCIER

104.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>35.200</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstentions.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 2 – ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 2 – CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 18.700

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Nous écoutons Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci Monsieur le Président.

Mon intervention sera brève, Monsieur le Président, et porte sur le bâtiment du futur Conseil National. J'ai entendu hier soir que le Groupe Rassemblement et Enjeux, ainsi que son comité de soutien en la personne de Monsieur SPILLOTIS, propose le financement du marché de Monaco par le report des travaux du futur Conseil National.

Ces Elus ont donc le sens du sacrifice, c'est certain, mais plutôt le sens du sacrifice des autres.

En effet, si vous veniez plus souvent au Conseil National, vous sauriez que la réalisation du futur bâtiment n'est pas un caprice mais répond à une nécessité, certes pour les Elus puisqu'il s'agit de tirer les conséquences de l'augmentation du nombre de Conseillers Nationaux, mais avant tout pour le personnel de l'Institution qui travaille de manière acharnée pour cette dernière dans des conditions indignes pour le Parlement de la Principauté.

Je rappelle qu'actuellement, trois personnes travaillent dans un couloir, mais peut-être trouvez-vous cela normal ? Moi pas. Le personnel est réparti sur deux bâtiments, ce qui ne facilite pas le travail au quotidien.

Vous oubliez aussi que les locaux actuels du Conseil National doivent être affectés à la Direction des Services Judiciaires dont on sait depuis longtemps que le personnel manque également cruellement d'espace. Quel serait l'impact du gel des travaux du Conseil National sur cet autre chantier ?

Votre réflexion est à courte vue, comme souvent et, une fois de plus, vous cherchez à liguer les Monégasques les uns contre les autres en procédant à une récupération politicienne d'événements qui, s'ils n'ont peut-être pas la même importance, aspirent à la satisfaction des besoins légitimes de nos compatriotes. Personnellement, je regrette que les débats en soient réduits à cela.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

En fait, toute cette discussion sera le joker général puisqu'il n'y avait pas de modifications sur le chapitre Conseil National. Donc, on va jouer un joker collectif mais il ne faudra pas y revenir parce que sinon on va rediscuter comme au Budget Primitif. Cela nous concerne, il est important d'avoir cette discussion, mais c'est un joker collectif et le dernier.

La parole est à présent à M. Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Oui, Monsieur BERTRAND, je vous remercie d'avoir relevé la proposition de notre collègue M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET, hier.

Effectivement, la proposition de M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET et de Monsieur STEINER...

(Quelqu'un intervient sans micro, inaudible).

... absolument, puisque ça vient de toi, était pleine de bon sens. C'est-à-dire que devant l'annonce et le fait que nous ayons découvert que les opérations de rénovation du marché étaient reportées jusqu'en 2013, nous n'avions pas d'autre possibilité, à l'heure

actuelle, sans couper d'autres budgets essentiels, que de demander de façon très simple, de reporter la livraison du Conseil National au printemps 2013.

Je suis d'autant plus content que vous ré-abordiez ce sujet, qu'il y a un Secrétaire Général, dans notre Haute Assemblée qui n'est plus là. Ce Secrétaire Général, cette fonction, est chargé de mettre au point l'organigramme du futur Conseil National et de nous le soumettre, Elus comme vous, comme tout le monde, le futur budget du Conseil National et le futur organigramme du Conseil National. Or, c'est très important et très intéressant pour l'ensemble de nos compatriotes de savoir que la maison et la future maison des Monégasques, avenue des Pins, à ce jour, n'a pas fait l'objet de la moindre information aux Elus que nous sommes. Nous ne savons pas quel est le nouvel organigramme, nous ne savons pas combien cela va coûter sauf quand nous avons découvert le Budget Primitif 2012, et le Secrétaire Général qui est en charge, enfin qui était en charge de ce projet, est parti du Conseil National. Il a été remplacé alors que nous devons déménager dans six mois. Je vous laisse imaginer ce que cela représente, y compris pour les permanents du Conseil National qui, bien évidemment s'inquiètent, puisque leur chef administratif, mis à part l'autorité du Président, leur chef administratif au quotidien, n'est plus là aujourd'hui. Certes, c'est assuré par Mme GUAZZONNE-MILLIASSEAU...

M. le Président.- ... Non, pas du tout... Je me permets de préciser, c'est Mme FERRARI pour l'instant...

M. Laurent NOUVION.- ... Vous me laissez terminer ! Merci.

M. le Président.- ... Non, mais je vous le précise !

M. Laurent NOUVION.- Et bien, précisez !

Et donc, de toutes les façons, aujourd'hui, il y a une vacance de poste, même si Mme FERRARI assure la continuité de M. MERLINO. Il y a un an et demi, dans cette enceinte, vous nous avez tous convoqués, l'ensemble des Conseillers Nationaux, en bas sur la terrasse, pour nous faire l'apologie de M. MERLINO, et vous aviez tout à fait raison, qui est un très haut fonctionnaire, parfaitement respectable, en nous disant à titre personnel, en tant qu'Elu, que c'était un ami d'enfance à vous, que vous étiez heureux de l'avoir à vos côtés, que vous le remerciez de sa confiance et que ça vous permettrait, jusqu'à

l'échéance de la législature, de pouvoir mener à bien les dossiers, y compris avec le nouveau bâtiment du Conseil National. Aujourd'hui, nous nous apercevons que les choses ont changé en bien peu de mois.

Alors, Monsieur BERTRAND, merci de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer là-dessus, sans parler de la partie de l'enveloppe financière, puisque l'enveloppe financière, si on reportait la livraison du Conseil National au printemps 2013, c'est-à-dire après les échéances, quelles qu'elles soient, et quel que soit le résultat, cela nous permettrait de ne pas faire ce déménagement en pleine période électorale, avec tout ce que cela comporte et cela représenterait une enveloppe de 8 à 9 M€ qui correspondrait exactement à l'enveloppe voulue et demandée par nos collègues du Conseil Communal, dans une situation d'urgence. Vous avez assisté, lundi soir dernier, à la situation d'urgence de la part de la Mairie qui nous a véritablement demandé, demandé instamment...

(Sonnerie).

M. le Président.- ... Je vous appelle à conclure...

M. Laurent NOUVION.- Je n'emploierai pas d'autres mots...

M. le Président.- ... Je vous appelle à conclure...

M. Laurent NOUVION.- ... de les aider dans ce domaine. Merci.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, j'admire votre manière de polémiquer sur tous les sujets. C'est extraordinaire, c'est magnifique !

M. Laurent NOUVION.- Je ne polémique pas, je réponds.

M. le Président.- Non, non, vous polémiquez c'est très bien. C'est parfait...

M. Laurent NOUVION.- On informe nos compatriotes.

M. le Président.- Oui, cela fait avancer les recettes ou les dépenses de l'Etat, vous avez absolument raison.

Je vous précise que le Chef de Service qui va proposer un organigramme, c'est moi. Ce n'est en aucun cas le Secrétaire Général.

Deuxièmement, le Secrétaire Général, je vais faire part d'une déclaration, il est en vacances à l'heure actuelle. Le travail est assuré par Mme FERRARI comme je l'ai précisé et pour revenir sur vos remarques. J'espère que le Gouvernement va retenir votre proposition de déménager dans six mois parce que j'y suis très attaché, donc si le Gouvernement veut suivre les desiderata de M. NOUVION, j'attends avec une grande impatience leur accord. J'espère que vous écouterez, M. NOUVION. C'est très beau de lancer une idée géniale de restructuration ou d'arrêt d'un projet de construction mais je ne suis pas persuadé qu'en termes budgétaires ce soit intéressant parce que l'arrêt d'un programme, à ma connaissance, mais j'attends que les services administratifs le précisent, l'arrêt d'un programme en cours de finalisation, coûterait beaucoup plus cher à mon sens. Mais j'attends que le Gouvernement nous précise ce fait.

Pour ce qui concerne...

M. le Ministre d'Etat.- ... Monsieur le Président, si vous permettez, le Gouvernement n'étudiera cette question que si vous me saisissez officiellement et par lettre.

M. le Président.- Très bien. En tout cas, moi je pense que ce n'est pas budgétairement intéressant d'avoir l'arrêt d'un programme en cours de construction et je ne crois pas me tromper beaucoup là-dessus.

Ensuite, pour ce qui concerne, je l'ai écrit parce que je veux être très précis, et je ne veux pas qu'il y ait de mauvaise entente, comme vous le disiez, il faut qu'on informe les Monégasques, je pense que votre discours était particulier. Je veux montrer aux Monégasques à quel point je suis perfide et je vais aussi apporter quelques précisions puisque c'est la perfidie que vous me prêtez.

Monsieur Jean-Luc MERLINO, actuellement Secrétaire Général du Conseil National, a fait part de sa demande de réintégration dans l'Administration Centrale, c'est un communiqué que nous avons déjà fait dans la presse, mais je le précise encore en Séance Publique. Donc il a fait sa demande de réintégration dans l'Administration Centrale, ce que j'ai accepté parce que sans doute, ne l'ignorez-vous pas, l'article 8 de la loi dit que le Secrétaire Général est placé sous l'autorité du Président de l'Assemblée. Le départ de M. Jean-Luc MERLINO, actuellement en congés administratifs, pourrait intervenir dans les prochaines semaines. Je précise que cette réintégration intervient suite à une initiative personnelle de M. MERLINO,

matérialisée par une demande écrite adressée au Ministre d'Etat. En remplacement de ce dernier, et vous l'avez déjà dit, j'ai proposé au Souverain la nomination de Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, ici présente, actuellement Chargée de Mission pour les Affaires Sociales au sein du Cabinet et qui a occupé par le passé, parce qu'il faut quand même le rappeler, la fonction de Secrétaire en Chef et elle a passé plus de sept ans aujourd'hui au Conseil National. Donc, je pense qu'elle a une grande expérience et une grande connaissance du travail de l'Institution.

Cependant, vous le savez et je le précise aussi, je n'ai pas l'habitude de préjuger des décisions princières et cette nomination et sa prise de fonction ne seront effectives qu'à la publication de l'Ordonnance Souveraine afférente.

Quant à l'éventuelle politisation, vous n'en avez pas parlé mais je pense que cela ne va pas tarder à arriver, donc je préfère prendre les devants pour éviter d'allonger le débat, quant à l'éventuelle politisation du Secrétaire Général que vous semblez craindre habituellement, Monsieur NOUVION...

M. Laurent NOUVION.- Je n'en ai pas parlé...

M. le Président.- Vous me laissez terminer !

J'ai demandé, afin que soit respecté la neutralité politique des membres du Secrétariat Général, à Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU de démissionner du Comité Directeur de l'U.D.M. ce qu'elle fera dès parution de sa nomination au Journal de Monaco. Elle en a d'ailleurs averti, M. BORDERO, Président de l'U.D.M. ici présent aussi. Après, il faut faire confiance aux personnes, à leur sens du devoir et à l'éthique professionnelle. J'espère avoir été précis pour vous répondre et afin que les Monégasques soient bien informés de ce qui s'est passé.

M. Laurent NOUVION.- Merci de votre réponse, Monsieur le Président.

M. le Président.- Voilà. Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président, je voulais juste apporter un élément technique. Effectivement, geler un chantier est coûteux parce que, déjà les entreprises sont actuellement sur un rythme avec une date de livraison qui est donnée, elles mettent des moyens en face et ces moyens sont

conséquents. Si on leur demande de ralentir, ils vont faire, ce qu'on a regretté déjà sur le Yacht Club, c'est-à-dire une demande d'indemnisation et ils vont, à ce moment-là, faire une addition très simple du retard et qui va coûter, effectivement, aux finances publiques.

Par ailleurs, je voulais vous dire que le bâtiment actuel n'est pas accessible aux handicapés, ce qui fait que même si on voulait engager un collaborateur handicapé, cela ne serait pas possible.

Je voulais vous dire aussi que le parking sera livré et qu'il y a dans ce parking soixante-dix places qui seront livrées, aussi, pour les personnes habitant sur le Rocher, et qu'il y a le PC ORMOSE à l'intérieur du bâtiment. Le concours a eu lieu, je n'ai plus la date précisément en tête si c'est en 2003 ou en 2004, et c'est à cette époque-là que M. RAYMOND, qui siégeait ici, et moi-même avons participé à élaborer le programme du bâtiment. Dans ce programme, évidemment, était déjà prévu l'organigramme du futur Conseil National puisque c'est à ce moment-là qu'ont été établis les besoins en personnel du Conseil National.

Je sais par ailleurs, pour suivre l'évolution du dossier, qu'il n'est pas prévu, aujourd'hui, d'engager directement du personnel, cela se fera en fonction des besoins propres à l'usage du bâtiment.

Donc, si vous voulez, on a déjà prévu, à l'origine, la capacité du bâtiment en fonction d'un fonctionnement logique par rapport aux futurs équipements qui seront produits. Par contre, l'engagement des personnels correspondants pourra se faire tranquillement et sans pression.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur NOTARI.

M. le Ministre d'Etat.- Ce que vous dites, Monsieur le Vice-Président m'inquiète quand même, en disant que ce n'est pas accessible aux handicapés...

(Brouhaha, plusieurs personnes interviennent sans micro, inaudible).

... ha, d'accord, vous parliez d'ici ! Vous me rassurez !

M. le Président.- En fait on n'avait pas compris votre intervention là-dessus, donc on se regardait tous en se demandant se qui se passait... Nous étions un peu inquiets.

Nous écoutons à présent Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Je voulais revenir sur cette proposition que nous avons faite et dont M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET avait parlé en séance privée. Au delà des dépenses budgétaires, qu'il ne faut pas le faire parce que cela coûte cher, parce que ceci parce que cela... Le Conseil National, Monsieur le Président, et vous l'avez exprimé en séance privée a été votre premier souci lorsque le Gouvernement vous a annoncé les difficultés financières auxquelles nous faisons face. Je vous le rappelle devant tous nos collègues que votre première réaction a été : ... mais j'espère quand même que le Conseil National sera livré pour le premier semestre 2012.

Que ce soit une boutade ou le fait est que vous l'avez dit et je pense que, même derrière les boutades, il y a un fond de vérité.

Maintenant, je voudrais signaler quelque chose. Le marché joue quand même un rôle d'attractivité. Si on regarde un peu ce qui s'est passé cet été, je ne veux pas parler du Mariage Princier – mais je sais que vous vous promenez de temps en temps sur le marché – vous auriez vu qu'il y a plusieurs émissions de télévisions qui ont été tournées. Des émissions de télévisions avec des Chefs renommés qui sont venus, je crois que c'était avec FR3, et qui montrent que le marché de Monaco a une vie, qu'il existe et qu'il doit perdurer.

D'un côté, cela fait partie de l'attractivité, cela fait aussi partie de la communication de la Principauté. Ensuite, il faut quand même réaliser que nous avons reçu le Conseil Communal et il y a eu une intervention faite par M. MALGHERINI, que je ne connaissais pas et je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il a dit. Il a dit, à moment donné, que la mentalité des gens était en train de changer. Vous avez aux Etats-Unis, en Europe ce que l'on appelle les néo-ruraux, qui sont des gens qui commencent à être fatigués de l'environnement urbain, qui commencent à être fatigués des dégradations perpétuelles de l'environnement des villes et qui cherchent à se ressourcer.

Le marché est un espace aéré et qui permet un échange, et je peux vous le dire parce que je l'ai constaté. Il y a des gens, comme vous le dites, qui viennent de ce que vous avez appelé la « nouvelle Europe », terme que je partage puisque vous l'avez piqué à M. ROOSEVELT, mais lorsque vous voyez ces gens qui sont là, ce sont des grosses fortunes qui viennent sur Monaco, qui viennent au marché et qui achètent et vous seriez surpris de voir la capacité d'investissement qu'ils peuvent avoir. A partir du moment où ces gens que vous voyez viennent sur le marché, viennent faire des « emplettes », ils sont heureux, ils apprécient, ils vont prendre un café,

discutent avec les maraîchers, avec les gens qui sont à l'intérieur des halles, vous comprendrez que le marché, ce n'est pas de la récupération politique, c'est autre chose, c'est un cœur, c'est un poumon et c'est aussi Monaco.

M. le Président.- Je suis très heureux que vous répondiez de cette manière. Effectivement, on se rencontre tous les samedis au marché, ce qui prouve mon intérêt pour le marché. Je crois que ce que vous avez dit, personne ne peut dire le contraire ici, autour de cet hémicycle, côté gouvernemental, côté Conseillers Nationaux ou public également. Personne ne remet en cause le fait que le marché soit une source d'attractivité et un plaisir pour nous de nous retrouver tous les uns et les autres, puisqu'on se salue régulièrement tous les samedis. Je crois que le vrai problème, à l'heure actuelle, est un problème de budget, c'est vraiment le seul problème.

Alors, il est capital à l'heure actuelle mais sur toute votre intervention, tout le monde ne peut qu'y adhérer. Nous n'avons jamais dit que le marché devait être détruit, devait être fermé, nous n'avons jamais dit cela. Nous demandons seulement, comment on peut trouver une solution afin de pouvoir sortir de cette impasse.

Ce que je regrette, et c'est ce que je vous ai déjà dit, et c'est le même problème de la S.B.M., plutôt que de voir les gens se monter les uns contre les autres, je pense que nous sommes ici pour faire avancer, ensemble, Monaco, le problème de la S.B.M. et de ses employés, mais également le problème du marché. Ce que je regrette, dans votre attitude, c'est la radicalisation et l'essai de rattrapage sur un plan politique, c'est ça que je regrette, ce n'est pas du tout votre position, votre position est tout à fait logique et tout le monde la partage. C'est comment trouver une solution pour sortir de cette impasse pour l'instant ou de ce problème financier.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Evidemment, je partage complètement ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, ainsi que Monsieur STEINER.

Il y a une proposition sur la table aujourd'hui, celle du Gouvernement faite hier. Je pense que c'est la seule réaliste et la seule qui permette de remettre le marché dans son rôle actif et même très vite et qui laisse le temps de revoir à la baisse un projet qui est aujourd'hui disproportionné par rapport à nos finances publiques. C'est tout. 13 M€ c'est disproportionné par rapport au niveau des recettes de cette année.

Donc, soit on attend et on ne fait rien et le marché continuera à décliner, soit on saisi l'opportunité que le Gouvernement a mise sur la table hier et on s'occupe tout de suite de mettre des commerçants dans les box inoccupés, ce que d'ailleurs la Mairie, je pense, n'a jamais cessé de faire ou de chercher à faire en tout cas. Il suffit de regarder le site internet de la Mairie pour voir qu'en février dernier, elle cherchait des commerçants pour occuper les box.

Je ne porte aucun jugement, je ne cherche pas de responsabilité, je ne fais pas de procès d'intention et je ne fais pas de politique. Il y a un marché qui ne peut pas rester dans l'état où il est. Il ne suffit pas de le dire, on ne cherche pas à faire le marché idéal demain, il faut sauver le marché aujourd'hui et la seule façon de le faire, c'est d'accepter la proposition du Gouvernement et que la Mairie avec le Gouvernement, avec le Conseil National dise : « eh bien d'accord ». Nous allons relooker la halle actuelle, on va y mettre des commerçants et ensuite on va réfléchir sur un nouveau projet intégrant les contacts commerciaux que le Maire a et qui sont très intéressants.

Voilà, on peut faire tous les discours qu'on veut mais, ou on accepte cette proposition réaliste et immédiatement faisable ou on en parlera encore l'année prochaine, au même moment, au même endroit et il y aura encore moins de commerçants dans le marché.

M. le Président.- Je pourrais revenir sur la proposition dont on avait parlé avec les Elus Communaux : c'est peut-être de profiter du fait de la période d'entre deux budgets pour avoir une réunion des gens impliqués dans cette décision, c'est-à-dire Gouvernement, Mairie et Conseil National. De toute façon, c'est très simple : le Conseil Communal et le Maire nous ont dit que de toute façon, il était hors de question de demander une inscription au Budget Rectificatif. Donc, il ne s'agit pas d'un problème de Rectificatif. Tout le monde est d'accord là-dessus. Actuellement, la question qui peut se poser, c'est : est-ce qu'on inscrit des budgets ou pas, au Budget Primitif ? Je crois qu'on va laisser passer le Budget Rectificatif puisqu'il nous reste deux réunions de travail et que nous en sommes presque à voter le Budget Rectificatif. Dès que ce Budget Rectificatif est voté, je pense qu'il serait intéressant de profiter de l'entre-deux budgets pour qu'on se voie, qu'on mette les choses à plat, parce qu'en plus, il y a des appréciations budgétaires qui ne sont pas les mêmes d'un côté ou de l'autre, et je crois vraiment qu'il faut s'expliquer clairement sur le budget, les enveloppes,

etc... et, ensuite essayer de trouver une solution afin de sortir de cette impasse que j'espère être simplement une impasse temporaire. Je vous propose, si vous êtes d'accord, Monsieur le Ministre, que l'on organise dès que possible cette réunion. J'espère que le Conseil Communal, qui est représenté ici, pourra transmettre au Maire cette proposition, que j'avais d'ailleurs déjà faite il y a quelques jours. Je pense qu'on pourrait au moins discuter et voir ce qui se passe, mais très rapidement, avant les arbitrages du Budget Primitif.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, j'ai écrit ce matin et j'ai fait porter la lettre à Monsieur le Maire, exactement dans ce sens-là.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

C'est moi le dentiste mais c'est M. NOUVION qui fait les amalgames, mais enfin il ne les fait pas très bien.

Je suis vraiment très étonné parce que je n'entends aucune proposition, je n'entends que des choses qui opposent des gens et des choses, je suis effaré ! Pour en revenir à la proposition de mettre en balance le Conseil National avec, comme on l'a dit, des conditions de travail et d'accès, et vous avez oublié, Monsieur le Vice-Président, de parler de ceux qui sont à l'annexe, c'est vraiment très pratique pour travailler !

Monsieur NOUVION, excusez-moi mais ce n'est vraiment pas très sérieux.

Maintenant, si on veut parler du marché, personnellement, j'ai toujours voulu travailler dans ce quartier de la Condamine ; le marché est un endroit qui est populaire. Pour moi, c'est vraiment un lieu de mixité sociale, de cohésion sociale, de rencontre et d'échange – il m'arrive aussi de croiser M. STEINER au marché – et aussi, le marché de Monaco, ce sont des produits locaux. Alors, excusez-moi, mais moi je suis inquiet parce que Roger va prendre sa retraite et on ne sait toujours pas qui va faire la socca.

Lorsque j'entends que l'on veut faire venir une enseigne de produits d'épicerie de luxe, je me pose la question du positionnement et j'ai posé la question lorsque la Mairie est venue. Je pense que le problème, il faut le voir globalement, il ne faut pas que ce soit en concurrence avec la nouvelle offre qu'il va y avoir avec les immeubles qui vont être livrés. Ensuite,

lorsque j'entends parler d'enseignes commerciales qui veulent à tout prix venir, je me pose toujours la question parce que huit ans de politique à Monaco et surtout l'expérience de Rapporteur « cocu » de la Tour Odéon me fait être à la fois paranoïaque et schizophrène. Je me demande s'il n'y aurait pas des intérêts commerciaux en jeu, n'y aurait-il pas un dédit, n'y aurait-il pas des accords qui auraient été pris et qui justifieraient cette précipitation. Alors je ne sais pas parce que ce projet de marché, la Mairie en parle depuis des années, mais ses représentants ne sont venus qu'avant-hier nous en parler, alors qu'on aurait pu échanger avant... j'avoue que je ne sais pas, j'ai l'impression de ne pas avoir tous les éléments et je retiens la sagesse de la proposition du Gouvernement de faire ces réunions tripartites en mettant tout cela à plat et non pas sur une place publique. Et ce n'est pas non plus la place dans un Budget Rectificatif d'autant plus que la Mairie a dit qu'elle ne voulait pas d'inscription au Rectificatif.

Donc, s'il vous plaît arrêtez de nous faire perdre notre temps et avançons sur le Budget de l'Etat.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci, je serai très bref.

Le problème du projet de la Condamine est un problème qui est douloureux, mais ce qu'il y a de douloureux pour moi, c'est de voir l'aveuglement de la querelle politicienne et j'en veux pour preuve qu'on oublie qu'au Conseil National, il va y avoir un élément majeur de notre sécurité, qui est le PC ORMOSE. Or, on n'en parle pas, on ne parle que du futur bâtiment du Conseil National

Alors, je vous en prie, un peu de dignité, on ne va pas faire des voix sur le malheur du marché de la Condamine, on ne va pas faire de la politique politicienne de bas étage ! Je vais reprendre votre expression car elle était très juste, « le petit bout de la lorgnette », bien que le petit bout de la lorgnette d'hier coûtait 1,2 M€, et on va voir le bâtiment dans son ensemble, l'intérêt des Monégasques c'est aussi de voir aussi l'intérêt de notre sécurité.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Trente secondes, Monsieur le Président. Notre position pour Rassemblement et Enjeux est claire, nous sommes contre le gel du projet,

contre le gel des crédits au Rectificatif et au Primitif pour le marché. C'est une décision politique, étant donné les montants qui ont été gaspillés ces dernières années sur le plan budgétaire, notre position est claire. Maintenant, que veut la majorité ? Etant donné que c'est vous qui avez la majorité, positionnez-vous.

M. le Président.- Si vous avez d'autres propositions, je crois que c'est intéressant !

Nous écoutons à présent Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Vous savez combien je suis attaché à la rénovation du marché puisqu'il s'inscrit dans ce triangle que j'évoque plusieurs fois par an dans cette Assemblée, autrement dit le Centre Commercial de Fontvieille, l'avenue Lazare Sauvaigo et donc le marché rénové qui constitueraient un pôle économique pour la Condamine et une nouvelle offre commerciale.

Cela dit, il me semble que la proposition du Président est tout à fait louable. On a eu le Conseil Communal et le Maire ici, qui nous ont affirmé que les travaux de rénovation de la halle du marché et de la restructuration de la place coûtaient 7 M€ et vous, vous affirmez qu'ils coûtent 15 M€. Ce qui est étonnant, c'est qu'on est passé d'une ligne budgétaire qui concernait le Conseil National alors qu'ici, nous parlons du marché !

M. le Président.- C'est le joker collectif...

M. Philippe CLERISSI.- ... Mais cela commence à faire un peu « Peppone et Don Camillo »...

(Rires).

... et je voudrais qu'on en sorte définitivement et être tout à fait objectif sur cette affaire. Je pense qu'il est donc tout à fait souhaitable de reconvoquer le Conseil Communal, le Maire, avec les Conseillers Nationaux et vous, Messieurs du Gouvernement, vous, Monsieur le Ministre, afin d'arriver à débloquent la situation et que tous ensemble, nous trouvions une solution en sachant, comme je l'ai dit, qu'à un moment ou à un autre, il faudra rénover ce marché, a minima ou avec un projet un peu plus ambitieux, mais il faudra le faire parce qu'on ne peut pas s'en passer, c'est quand même un lieu de vie. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus, au-delà de toutes les polémiques qui peuvent exister dans l'Assemblée.

M. le Président.- Je crois que nous sommes vraiment tous d'accord, c'est la manière d'y arriver, c'est 7 M€ ou 13 M€ à sortir, où les trouve-t-on, c'est cela le vrai problème.

Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le marché, je crois qu'il n'y a pas mal de choses qui ont été dites....

M. le Président.- Alors, attendez, il y a encore des interventions sur le marché, Madame POYARD-VATRICAN ?

M. Alexandre BORDERO.- Non, non mais je voulais quand même parler du problème du marché...

M. le Président.- Excusez-moi, Monsieur BORDERO, je croyais que c'était sur un autre sujet. Nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Je ne voulais pas revenir sur l'intérêt du marché qui est connu de tous. Ce que je trouve maladroit dans cette affaire, c'est d'essayer d'opposer les deux Assemblées élues alors qu'elles se sont toujours bien entendues. Pour ceux qui ont un peu de mémoire, je vous rappelle le rôle qu'a joué le Conseil National lors de l'adoption de la loi sur la Commune, je pense que nous avons fait une trentaine ou une quarantaine d'amendements qui ont, je crois, satisfait la Commune, tant sur le plan financier que sur le plan institutionnel. Je crois que les rapports que nous avons eus, à l'époque, avec nos collègues de la Mairie, dont un certain nombre étaient là hier soir, ont toujours été très cordiaux et nous avons toujours su, au-delà des divergences qui peuvent apparaître parfois sur un territoire de deux kilomètres carrés, entre Elus, nous entraider.

Donc, aujourd'hui, je ne pense pas qu'il soit très malin de dire qu'on va déshabiller le Conseil National pour habiller la Mairie, ou le contraire. D'ailleurs, je me verrais mal dire, on va sacrifier une opération municipale pour acheter du mobilier en plus au Conseil National. Ce n'est pas malin, ce n'est pas productif et je pense qu'effectivement, entre Elus, on doit se parler et on doit se mettre ensemble autour d'une table pour essayer de trouver une solution. Enfin, pour la réunion que vous projetez sans doute de faire, j'aimerais aussi que l'architecte de l'opération y participe.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je passe à présent la parole à Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais dire que le marché a finalement, un côté très rassembleur aussi paradoxal que cela puisse paraître. C'est-à-dire qu'il est vraiment question de l'intérêt de tous, que ce soit des Monégasques ou de tous les habitants de la Principauté mais également aussi, de tous ceux qui viennent, qui passent et qui sont amenés à un moment donné à venir au marché.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit sur l'intérêt de revoir ce marché, le projet sur le marché existe depuis des années, je pense qu'il est important d'essayer de trouver une solution qui ne soit ni dogmatique, ni binaire.

C'est de l'intérêt général de se réunir et de parler entre Assemblées et Gouvernement de l'avenir de ce marché. Je pense aussi qu'il est très important, comme M. BORDERO l'a dit, qu'il y ait aussi des hommes de l'art qui soient là, puisque dans le projet de marché, il est question de construction de mezzanine et que cela suppose des travaux et des délais qui ne s'inventent pas.

Je voudrais, aussi, que l'on tire un peu les enseignements du passé. En 1992, lors de la rénovation du marché qui n'avait pas été rénové depuis près de cent ans, il y a eu un décalage dans les travaux et la livraison du marché dans sa nouvelle configuration. Il a ouvert après la Galerie Commerciale de Carrefour, ce qui a provoqué un flop commercial puisqu'évidemment les gens étant très attirés par cette nouveauté avaient commencé à prendre leurs habitudes dans cette nouvelle galerie et auprès de la nouvelle grande enseigne.

Or, on risque de se retrouver un peu dans le même type de configuration avec l'ouverture d'une surface commerciale dans l'Ilot Rainier III avant la livraison du marché rénové. Il ne faudrait pas avoir le centre de gravité qui se déplace à nouveau. Le marché a une histoire et il faut tout faire pour le faire vivre à sa place actuelle.

Il faut se poser les bonnes questions. Moi, je retiens surtout beaucoup de flou sur les chiffres et sur les éléments concrets qui ont été donnés au Conseil National, qui ne sont pas en ligne entre ceux du Gouvernement et ceux de la Mairie. Du coup je ne pense pas que ce soit forcément en Séance Publique qu'il faille faire ce type de confrontation, mais que l'on se mette autour de la table afin d'essayer de trouver la meilleure solution. Au bout du compte, nous cherchons tous la même chose.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. le Ministre d'Etat.- Un mot si vous me le permettez, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Madame POYARD-VATRICAN, les chiffres ne sont pas contestables, les chiffres du Gouvernement, ce sont ceux des Travaux Publics. M. VERAN n'a pas bricolé ces chiffres avant-hier soir.

Qu'on ne prenne pas les mêmes chiffres, cela est possible, mais les chiffres, la réalité, c'est 13 M€ dont j'ai donné le détail hier.

La question de la mezzanine, Madame POYARD-VATRICAN, c'est précisément dans le schéma que je propose, un sujet à étudier tranquillement au début 2012, pendant les six premiers mois, pour revoir le projet définitif d'aménagement du marché, à partir du projet actuel de la Mairie, que nous ne pouvons pas financer en 2012 à hauteur de 13 M€, cela est une certitude, sauf si M. NOUVION nous dit où on peut prendre ces 13 M€ ailleurs dans le budget, si ce n'est le bâtiment du Conseil National...

M. Laurent NOUVION.- ... Mais si vous vous adressez à moi, avec la permission du Président, je vais vous répondre...

M. le Ministre d'Etat.-... Ce que je vous propose et, précisément pour les raisons que vous avez dites, est une intervention immédiate sur le marché actuel avec une rénovation rapide, on enlève les box centraux, on reloue les box après les avoir repeints, nettoyés. On refait les toilettes et on remet de l'activité et de l'offre commerciale dans le marché et ce que je dis et, je l'ai rappelé tout à l'heure, c'est sur le site de la Mairie, il y a un appel à candidature pour occuper les box à l'intérieur de la halle qui date de février 2011, à une époque où la Mairie pensait faire ces grands travaux.

Nous allons prendre les six premiers mois de l'année 2012 pour revoir à la baisse, oui à la baisse, je le dis le projet du marché, avec la mezzanine.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Juste une petite remarque. Les raisons pour lesquelles le marché s'est vidé au fur et à mesure parce que dans l'optique des travaux de cette fameuse mezzanine, les commerçants n'étaient pas motivés pour investir et s'implanter dans

le marché, pour une période courte voire très courte et surtout sans certitude. Il ne faudrait pas qu'on retombe dans le même type de travers : faire les travaux de la mezzanine signifie que les commerçants vont devoir sortir pour que les travaux soient faits. Il ne faut pas promettre tout et son contraire. Si on remet tout le monde à l'intérieur, à ce moment-là, on oublie la mezzanine.

M. le Président.- Je vous rappelle que c'est trois minutes par intervention, s'il vous plaît.

M. le Ministre d'Etat.- Dans cette dernière hypothèse, on ne s'occupe que de réviser le programme, il ne se passe rien avant 2013. On n'a pas de crédits avant 2013 et dans quel état sera le marché à la fin 2012 ?

M. le Président.- Je pense qu'on aura cette discussion en réunion, tranquillement, je crois que c'est comme cela qu'il faut faire et pas du tout pour s'invectiver les uns, les autres.

Nous écoutons à présent Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Monsieur le Ministre, je serai contre vos méthodes chaque fois qu'elles ne respecteront pas les vœux légitimement exprimés par les Monégasques.

En particulier lorsque ces Monégasques sont des personnes respectables qui possèdent la confiance publique, comme les Elus communaux aujourd'hui bouleversés par votre décision sur le marché de la Condamine.

C'est vous qui souhaitez à Monaco instaurer des procédures transparentes entre les usagers et l'Administration, et pourtant, le premier citoyen de notre pays, le Maire, a été le dernier informé d'une décision qui le concernait au premier plan.

Au nom de quelle courtoisie avez-vous prétendu que le Conseil National devait être le premier avisé ? Et pour la deuxième fois avec l'interruption du projet de la médiathèque ?

Hier, avec Messieurs ROBILLON et BORDERO, vous avez convenu d'une stratégie, une stratégie mortelle pour notre marché, une stratégie construite une fois de plus sur la désinformation, l'omission et sur la méconnaissance de ce dossier en ce qui vous concerne.

En effet, d'importants travaux ont été réalisés en 1994, vous n'étiez pas là, et le déclin du marché n'a pu

être enrayé, mais ce que vous ne dites pas, c'est que la même période il y a eu l'ouverture du Centre Commercial de Fontvieille qui a affaibli l'ensemble des commerces de la Condamine. C'est précisément pour changer d'orientation que des travaux ont été prévus par la Mairie.

Vos propositions d'attribuer les cellules du marché en l'état ne changeront rien, c'est la physionomie d'ensemble qui est à revoir. Comme l'a dit M. STEINER tout à l'heure, le marché c'est sacré.

Quant aux problèmes de budget, Monsieur ROBILLON, vous avez voté il y a quelques années, 500 M€ pour les tours ODÉON, pour un opérateur privé, et aujourd'hui, vous traînez les pieds pour 15 M€ pour le marché. Je préciserai que le montant de 15 M€ comprend également tous les travaux de voirie de la Place d'Armes. Donc, revenons à des chiffres plus réalistes.

Monsieur le Ministre, notre pays a une histoire, des citoyens qui veulent conserver intacts leurs droits, leur dignité et leurs privilèges aujourd'hui insultés.

Pensez-y.

M. le Président.- Je vais vous laisser la parole, Monsieur le Ministre, mais je n'ai pas bien compris si M. SPILLOTIS-SAQUET voulait une ponction sur le Fonds de Réserve Constitutionnel pour couvrir les dépenses du marché ?

C'est ce que vous suggérez, je crois.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je n'ai absolument pas parlé du Fonds de Réserve Constitutionnel, mais si vous voulez on en reparle parce que nous ne sommes toujours pas d'accord sur les chiffres...

M. Laurent NOUVION.- ... Non, les 500 M€ d'Odéon devaient être dépensés sur le budget, Monsieur le Président et pas sur le Fonds de Réserve, ils devaient être...

M. le Président.- ... Monsieur NOUVION, je ne vous ai pas donné la parole...

M. Laurent NOUVION.- ... Oui, mais moi je le dis parce que cela est important, c'est aussi l'information des Monégasques.

M. le Président.- Monsieur NOUVION je vous donnerai la parole tout de suite après. La suggestion

que M. SPILLOTIS-SAQUET faisait, c'était pour comprendre sa présentation, je prends simplement les choses...

(M. NOUVION intervient sans micro, inaudible).

... oui mais cela n'a pas été prélevé sur le budget de l'Etat...

M. Laurent NOUVION.- ... Parce que vous vous êtes laissé faire.

M. le Président.- Pas du tout, parce que cela nous a été « imposé ».

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent hors micro).

... Monsieur NOUVION, je peux vous laisser la parole, mais tout à l'heure.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Cela vous a peut-être été imposé, mais vous l'avez voté...

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, juste une précision, ce n'est pas du tout agressif, est-ce que vous suggérez que la ponction soit faite sur le Fonds de Réserve Constitutionnel ?

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Ne jouez pas sur les mots. Que ce soit le budget ou le Fonds de Réserve Constitutionnel, de toute manière à la sortie, c'est le Fonds de Réserve qui paie les déficits du budget. Alors, je suggère que ce soit sur le budget, s'il le faut, quitte à retarder les travaux du Conseil National.

Maintenant, puisque vous voulez parler du Fonds de Réserve Constitutionnel, je tiens remercier Monsieur PICCININI d'avoir convenu au cours de nos réunions privées que le solde du Fonds de Réserve était bien de 1,380 Md€, déduction faite des engagements de l'Etat, ce qui me donne raison sur ce sujet.

Maintenant puisqu'on continue – je le vois ce soir – inutilement les invectives et qu'hier soir, j'ai dû encaisser un certain nombre d'attaques et d'insultes personnelles de votre part, si vous saviez ce que je pense de vous, vous en diriez bien plus.

M. le Président.- ... Je le sais.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Tout à l'heure, vous avez précisé que le futur bâtiment du Conseil National serait accessible aux handicapés. Il est en effet normal que tous nos compatriotes puissent avoir accès à cette nouvelle maison des Monégasques, quelle que soit la forme de leur handicap. L'actuel bâtiment n'offre pas cette possibilité d'accès à tous.

Je regrette comme vous qu'il ne soit pas possible et qu'il soit inaccessible aux handicapés, mais vous auriez du préciser aux handicapés physiques parce qu'apparemment, il ne l'est pas aux handicapés mentaux.

M. le Président.- Vous avez des noms ?

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne veux pas répondre à M. SPILLOTIS-SAQUET, je respecte votre opinion, Monsieur. Moi, je n'utilise pas de termes offensants quand je vous adresse la parole et je trouve très regrettable qu'un Elu du Conseil National fasse ainsi un procès d'intention gratuit aux responsables de l'Administration de notre Etat. Le Maire, pour répondre précisément, je l'ai informé personnellement le 3 août, oralement en présence de M. MASSERON et, ensuite, il était complètement exclu que j'écrive officiellement à la Mairie alors que le Conseil National n'avait pas encore le projet de budget.

Voilà, c'est tout ce que j'ai à vous dire, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. le Président.- Je donne à présent la parole à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, puisqu'il la prend.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Monsieur le Ministre, c'est à vous seul que je m'adresse lorsque je dénonce vos méthodes de communication, vous prenez des libertés à titre personnel alors ne faites pas l'amalgame entre votre personne et le Gouvernement Princier que je respecte.

M. le Président.- Monsieur PICCININI, souhaitez-vous préciser quelque chose ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce n'est pas une question de faire des pas vers l'un ou l'autre, c'est sûrement une expression très courtoise, et je

l'interprète en tant que telle. Mais, en matière de chiffres et de comptabilité, il n'y a pas de pas à faire. La vérité est telle qu'elle est : il y a les liquidités qui sont disponibles, parce qu'il y a les investissements à caractère financier en partie liquide, et d'autres en partie mobilisable, tout cela fait partie du Fonds de Réserve. Vous avez la fiche qui a été distribuée il y a une semaine à peine, qui fait foi et qui indique 1,923 M€ ; bien sûr, chaque jour, en fonction du marché les valeurs fluctuent etc... ainsi que la valeur des obligations...

M. le Président.- Vous avez dit million, il s'agit de milliard...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Pessimiste mais pas à ce point-là...

(Rires).

... donc, 1,923 Md€. Ensuite, par souci de précision, cette fiche, ainsi que je l'ai précisé oralement mais aussi par écrit, énumère un certain nombre d'engagements qui directement ou indirectement vont impacter le Fonds de Réserve, donc l'opération ODEON, la ZAC Saint Antoine, 53 M€, 63 M€ mais qui n'ont pas encore impacté le Fonds de Réserve. Par contre, il y a des engagements qui sont par signature, non pas par caisse mais par signature comme la garantie d'achèvement, la garantie d'IM2S, qui méritent d'être « pondérés » parce que comme dans toutes comptabilités, même bancaires, un engagement par signature peut être pondéré ; normalement, il est même, comme on le dit techniquement, mis sous la ligne, il est mis hors bilan. Dans notre cas, on a voulu une information complète comme indiqué dans cette fiche mais, bien sûr, il a besoin d'être pondéré.

Mais ce n'est pas une question de faire un pas ou de ne pas le faire ! La vérité, c'est ce qu'on a aujourd'hui en investissement financier, qui est mentionné sur cette fiche avec plus ou moins les variations des fluctuations boursières journalières qui, malheureusement, sont actuellement très violentes, dans un sens mais aussi quelque-fois dans l'autre. On a ensuite les engagements par caisse qui viendront effectivement impacter le Fonds de Réserve, les engagements pour les déficits passés qui viendront le moment venu et, par contre, les engagements par signature qui doivent être considérés de façon « pondérée ». C'est ce que, d'ailleurs, j'ai dit verbalement, mais peut-être que ce terme qui est un peu technique a pu échapper l'autre soir en

Commission Plénière d'Etude. Cela fait partie de mon métier, de mon histoire mais je sais ce qu'est un engagement par signature et de quelle façon il doit être pondéré. Même les banques centrales font cela lorsqu'elles analysent les bilans des banques, elles font une pondération selon le niveau des risques d'engagements par signature. Donc, je tenais à vous dire que ce n'est pas une question de faire un pas vers l'autre, les chiffres sont là et il faut simplement les lire correctement. Mais, encore une fois, je suis toujours prêt à discuter même si vous le souhaitez, en privé, sur les méthodes de pondération des engagements par signature, c'est toujours intéressant et toujours un apprentissage pour moi aussi. Mais je souhaitais dire que ce n'est pas une question de négociation, la constitution du Fonds de Réserve est tout simplement factuelle.

M. le Président.- Je remercie le Gouvernement Princier de ces informations.

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Juste pour répondre à Monsieur le Ministre d'Etat. Monsieur le Ministre, je vous avais demandé de trouver une solution car je vous rappelle que, bien malgré nous, nous ne sommes pas majoritaires et donc, nous n'avons pas, aujourd'hui, la possibilité – je le disais tout à l'heure que c'était une décision politique – et que si nous étions majoritaires, la décision politique serait très claire. Refus du gel au Rectificatif de 2,4 M€ et refus au Primitif du gel demandé et des coûts concernant le marché, cela est le premier point. Mais Monsieur le Président nous a dit tout à l'heure et vous lui avez proposé de le saisir, enfin, qu'il vous saisisse, par l'intermédiaire d'un courrier. Donc, nous attendons le contenu de ce courrier à propos de l'arbitrage.

Il faut être clair, il y a un autre point que je voudrais également préciser à mes collègues, moi je ne rentre pas dans le détail du projet parce que ce sont les attributions de la Mairie. C'est la Mairie qui décide avec le Gouvernement Princier, ce n'est pas nous. Moi, je ne me sens pas capable de donner des avis, cela fait partie des attributions de la Mairie et je respecte trop la Mairie, l'Institution Communale et les Elus pour commencer à rentrer dans les détails.

Je suis désolé. Sur le principe, notre position, est claire dès le début.

M. le Président.- Très bien. Il reste deux personnes qui souhaitent parler, MM. Pierre SVARA et Bernard MARQUET, sur ce sujet parce que je pense qu'on peut

conclure après, parce qu'on était sur la ligne du Conseil National qui n'était pas modifiée.

Monsieur SVARA, nous vous écoutons.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je suis content de voir que vous organisez une réunion avec le Conseil Communal et probablement quelques personnes du Conseil National, mais vous avez une position qui semble ferme. C'est-à-dire celle de faire des aménagements, faire entrer des gens dans la halle, faire vivre le marché pendant un an, avant peut-être de voir la situation financière s'améliorer et de pouvoir faire des travaux. En gros, c'est ça.

Monsieur le Ministre, est-ce que vous êtes aussi prêt à entendre la Mairie qui pense que si les travaux ne diffèrent pas, et là je diffère un peu de mon collègue M. NOUVION, pas maintenant mais début 2012, c'est l'abandon du projet, est-ce que vous souhaitez faire avancer votre position, vous également, chercher un compromis, regarder et évaluer à nouveau les coûts puisque l'écart entre 13 M€ et 7 M€ me paraît un écart important. Parce que votre solution aujourd'hui pour la Mairie, c'est l'abandon du projet de rénovation du marché de la Condamine.

Puisque Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie a parlé du Fonds de Réserve Constitutionnel, en aparté, j'aurais une question à lui poser. Vous étiez venu en juin et vous nous aviez dit que vous aviez vendu des positions, des dettes d'Etat, probablement allusion à la Grèce, à l'Italie. Pourriez-vous nous donner un montant de cette vente puisque je me rappelle que vous aviez dit : « maintenant je peux dormir »...

(M. PICCININI intervient sans micro, inaudible).

... oui bien sûr, mais c'était une image.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Non, on dort lorsqu'on est débiteur mais jamais lorsqu'on est créancier...

(Rires).

... donc, on ne dort jamais lorsqu'on est créancier. Actuellement, on peut dire que l'on ne détient

quasiment plus rien en terme de dettes souveraines provenant de la Grèce, le Portugal ou l'Irlande et les positions Italie, Espagne représentent globalement aujourd'hui 4,5 %, 2,8 % pour l'Italie et 1,5 % pour l'Espagne, cela a été réduit de plus de 50 % elle représentait plus du double lorsque nous avons commencé à regarder cela avec Mme ROSABRUNETTO au mois de janvier. En janvier et février, on a mis en vente en fonction des fluctuations. Vous savez que le Spread par rapport au Bund a bougé ; il baisse, il remonte mais, bien sûr, nos gestionnaires ont essayé de trouver le bon moment, le meilleur moment, et globalement nous n'avons jamais fait de sortie en pertes. Et là, aujourd'hui, si pour les besoins du financement du budget de l'Etat, il faut évidemment quelquefois faire des arbitrages de liquidité, eh bien, évidemment, nous allons le faire sur des positions où il y a des plus-values latentes pour ne pas, justement, enregistrer de pertes.

M. Pierre SVARA.- Alors, vous dites qu'il y a zéro pour la Grèce, le Portugal et l'Irlande, vous êtes arrivés à zéro pour un montant de combien ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*... On devait avoir 1 %, 1,5 %...

M. Pierre SVARA.- 1 % de 2 milliards ? D'accord.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Si vous voulez, je peux vous faire une réponse détaillée parce que tout est comptabilisé, évidemment. Ce qui est important, c'est que nous n'en avons plus, que nous sommes sortis avant le désastre, par rapport à ces dettes, et d'ailleurs votre rapport a mentionné ce point. Merci encore au nom de la Direction du Budget et du Trésor qui mène cette action au quotidien. Après, bien sûr, on s'est attaché notamment à l'Italie et à l'Espagne qu'on a fait baisser considérablement et d'une manière quand même avisée pour ne pas avoir de pertes, ceux-ci étant des pays qui, évidemment, ne peuvent pas être comparés, l'Espagne à la Grèce ou l'Italie à la Grèce. Mais vous voyez quand même qu'aujourd'hui, on a baissé le niveau de détention à 4,5 %. Ce montant va sans doute diminuer ultérieurement en raison des besoins de liquidités du budget de l'Etat et donc pour les besoins du budget, on fait des arbitrages. On a encore des plus-values latentes, notamment sur « les fonds Pléiades », pour ceux qui sont passionnés par la matière, parce que c'est un fonds que l'on va réduire progressivement

afin d'en diminuer la proportion sur l'enveloppe globale. Ceci dit, cela ne remplace pas la réflexion de fond qu'on a engagée lors de la Commission de Placement de Fonds. J'ai fait une petite étude de swot, ça veut dire le point faible/fort et les opportunités ou les menaces. Je pensais lors d'une réunion qui pourrait être fixée au mois de novembre, selon nos agendas respectifs, de mettre déjà sur la table quelques options alternatives concrètes pour l'avenir de ce fonds.

Si vous voulez des détails chiffrés, nous avons tout au centime, mais vous avez quand même là des éléments-clefs de la situation actuelle, qui me semble compatible avec une gestion du risque raisonnable, mais ces positions sont plutôt à la baisse.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, sur la première partie.

M. le Ministre d'Etat.- Sur la première partie, Monsieur SVARA, les deux seules positions arrêtées par le Gouvernement Princier, j'insiste Princier, sont qu'il n'y a pas de crédits en 2012 pour le marché au Plan d'Equipement Triennal, le Gouvernement a prévu 5 M€ en 2013 et 5 M€ en 2014. Pour le reste, il s'agit de propositions, c'est la Mairie qui est en charge du marché, ce n'est pas le Gouvernement, sauf que c'est le Gouvernement qui paie, donc on doit discuter le montant de 13 M€ aujourd'hui qui, compte tenu de l'état de nos recettes publiques, semble au Gouvernement excessif. Après, la balle est dans le camp de la Mairie, ce n'est pas moi qui vais louer les halles. Moi, je propose ça mais si personne ne veut de cette solution, cette solution n'aura pas lieu et pour montrer que le Gouvernement est de bonne foi et essaie honnêtement d'aider à la solution du problème, on est prêt à débloquent un certain nombre de crédits sans inscription supplémentaire, quelques centaines de milliers d'euros, pour relooker la halle.

Donc, cela n'est pas une position arrêtée, c'est une proposition.

M. le Président.- J'aimerais qu'on termine sur ce sujet qui nous a pris beaucoup de temps mais qui était important à traiter.

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais juste réagir sur une réflexion de M. NOUVION qui a dit : « Si nous étions la majorité, nous gèlerions la somme ». Il y a juste un problème, c'est que nous n'avons pas l'amendement budgétaire et ce n'est pas la première fois que, dans ses propos, M. NOUVION met en cause notre organisation, notre système. Je ne savais pas que vous étiez un lambertiste qui faisait de l'entrisme c'est-à-dire qui veut prendre le pouvoir pour faire exploser le système.

M. Laurent NOUVION.- C'est une décision politique.

M. le Président.- Monsieur STEINER, pour terminer.

M. Christophe STEINER.- Monsieur MARQUET, il ne s'agit pas d'amender le budget, j'ai fait partie d'une législature, à moment donné, où tout se passait dans les débats privés. C'est-à-dire qu'à un moment donné, il y avait des échanges vigoureux, je dois le reconnaître, avec le Gouvernement, mais il y avait des volontés, si vous reprenez les rapports du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Maître REY, vous vous apercevrez qu'il y a la notion de gel de crédits.

M. le Président.- Bien, on ne va pas en parler jusqu'à l'année prochaine. Je vous propose de voter sur le chapitre dont on a beaucoup parlé, le Conseil Economique et Social qui nous a pris pratiquement quarante-cinq minutes, donc on va les saluer.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES

204.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	3.600
204.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	-	6.000
	-	<u>2.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 5 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES ACTIVITES FINANCIERES

205.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	-	<u>64.300</u>
--	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – COMMISSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	55.800
206.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	65.000
	+	<u>9.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOTARI demande la parole. Nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

La première édition du Courrier du Conseil National a été distribuée à l'ensemble des familles monégasques en juin dernier. Créée à l'initiative du Bureau du Conseil National, cette publication a pour objectif d'informer sur la vie parlementaire monégasque. Ainsi, nos compatriotes peuvent suivre, étape par étape et en toute transparence, nos travaux et notre actualité.

Ce Courrier est également consultable en ligne sur le Site Internet du Conseil National et peut être adressé par voie électronique à toute personne qui en fait la demande auprès du Service Communication et Protocole du Conseil National.

Les membres du Bureau du Conseil National, ayant par ailleurs mis ce document en dépôt légal auprès des Services municipaux, ont déposé dès le 21 juillet 2011 une demande d'avis auprès de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993.

La procédure est en train d'être finalisée en liaison avec la Commission de Contrôle des Informations Nominatives et j'espère que le Conseil National pourra recevoir un avis positif avant la fin de l'année.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 8 – CONSEIL DE LA MER

208.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... - 12.500

M. le Président.- Y a-t-il des informations sur ce chapitre ?

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vois qu'il y a une baisse des crédits sur la ligne « Conseil de la Mer », donc c'est une baisse d'activité. Je voudrais conseiller au Gouvernement de ne pas oublier de la renouveler, parce que par le passé, cela nous a coûté un recours au Tribunal Suprême sur des chantiers, parce que c'est le genre d'Assemblée qui reste un peu en retrait et puis le jour où il faut la consulter, elle n'est plus à jour et on a des recours.

M. le Président.- Merci beaucoup de cette remarque fort judicieuse, l'expérience avant tout.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Excusez-moi, je voulais intervenir auparavant, pas sur ce sujet mais mon collègue BORDERO mentionne justement qu'on parle d'effectifs et je voulais vous remercier parce que vous avez indiqué à nouveau les effectifs dans le livret qui nous est remis, alors que cette mention avait disparu lors d'un précédent exercice et je tenais à vous en remercier.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 3 – MOYENS DES SERVICES

A. MINISTERE D'ETAT

CH. 1 – MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 153.000

301.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... - 64.000

- 217.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président. J'ai deux interventions à faire concernant le Ministère d'Etat...

M. le Président.- Commencez par la première.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Parfait. Alors, la première, Monsieur le Président, a trait à la

modernisation de l'Administration et tout particulièrement à la mise en place de l'Administration électronique.

Monsieur le Ministre d'Etat nous avait fait part de la décision du Gouvernement de procéder à la mise en place de quatre procédures administratives électroniques et j'aimerais, ce soir, disposer d'informations supplémentaires et en tout cas inciter l'Administration à accélérer le mouvement car il me semble que nous sommes à la traîne en matière d'Administration électronique.

Je pense que, justement, pour que ces dispositions puissent profiter aux usagers, il conviendrait de s'atteler à un certain nombre de procédures qui restent actuellement des procédures plutôt lourdes en ce qui concerne, en particulier, la constitution de sociétés, je viserai aussi le Service des Prestations Médicales de l'Etat, alors que la Caisse de Compensation des Services Sociaux vient de passer à un processus électronique, je ne vois pas pourquoi les Prestations Médicales de l'Etat ne pourraient pas, également, faire cette mutation pour accélérer les remboursements.

L'Administration des Domaines, elle aussi, pourrait mettre en place des procédures pour accélérer la délivrance des quittances de loyer, par exemple ; on pourrait aussi déposer les dossiers des bourses d'études par voie électronique, ce qui permettrait certainement d'accélérer le traitement des dossiers. L'administration électronique est, Monsieur le Président, une source de rapidité et de commodité et elle a pour but d'améliorer, bien sûr, la vie des usagers. Il est donc temps que nous nous servions de la loi sur l'économie numérique qui a été votée récemment par le Conseil National et que nous l'appliquions, non seulement en matière commerciale mais aussi en matière de fonctionnement de notre Administration. J'espère donc qu'à terme, tout dossier pourra être envoyé par courrier électronique et non pas par courrier de surface ni être remis en mains propres et que cela pourra se passer dans un délai rapide.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur GARDETTO.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, le Gouvernement partage complètement l'objectif que vous avez souligné. C'est un gros travail. Il est vrai que nous n'étions pas en avance et que nous commençons à essayer de rattraper le retard.

Madame SOSSO-HARLE a été nommée Directrice d'un nouveau service qui a été créé à cette fin, elle fait un énorme travail avec ses collaborateurs de refonte du site Internet du Gouvernement et elle met en ligne quatre procédures qui seront, je pense, opérationnelles pour la Fête Nationale, ainsi que le site.

Une des procédures a malheureusement pris un peu de retard, c'est celle du renouvellement des vignettes qui est aujourd'hui prête pour être en ligne mais par un souci, peut-être un respect trop exagéré

des textes – mais en tout cas, j'ai préféré le faire – nous avons saisi la C.C.I.N. sur cette procédure, avant de la mettre en ligne, il faut le temps que la C.C.I.N. se prononce, donc, normalement quatre procédures. Evidemment, l'année prochaine, cette politique se poursuit et vous aurez, je pense, à la fin de l'année, un site Internet très moderne avec beaucoup d'entrées, avec un moteur de recherche, avec une présentation beaucoup plus facile à comprendre et à lire, mais nous poursuivons. D'ailleurs, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais nous n'avons pas proposé de réduire les crédits dans le projet de Budget 2012 parce que c'est vraiment une priorité du Gouvernement.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Juste un complément qui va faire plaisir à M. GARDETTO et qui démontre qu'au-delà des paroles, effectivement, et des actions qui ont déjà été décrites précédemment par le Ministre d'Etat, nous avons une volonté d'avancer sincèrement sur ce sujet.

J'ai proposé au Gouvernement, qui l'a accepté – c'est inscrit au Budget Primitif 2012, et je pense qu'il faut que je vous le dise maintenant – d'avancer vers la numérisation du Service des Prestations Médicales de l'Etat. Comme le souhaite d'ailleurs Mme le Chef de Service, j'ai l'accord du Directeur des Caisses Sociales – sur ce point, les Caisses ont une avance incontestable sur l'Administration – donc, deux informaticiens seront consultants du Gouvernement, financés sur la ligne du Service des Prestations Médicales de l'Etat. Ils seront affectés toute l'année 2012 – et la Direction des Caisses a accepté de les accueillir – pour acquérir l'expérience des systèmes informatiques des Caisses afin que nous puissions – c'est l'objectif en 2013 – arriver à la numérisation des feuilles de maladie des Prestations Médicales de l'Etat.

C'est très complexe, cela demande beaucoup de préparation, mais au-delà de l'investissement que cela représente pour les deux informaticiens qui seront recrutés, c'est évidemment, une modernisation, une rapidité des services, c'est aussi beaucoup d'économies, et vous verrez, hélas, que, ne serait-ce qu'en consommation de timbres, on coûte de plus en plus cher, puisqu'il n'y a plus de franchise postale depuis l'année dernière. A terme, cela est nécessaire, c'est important pour le service rendu aux fonctionnaires, mais c'est aussi un bon calcul car, sur quelques années on retrouvera très vite

l'investissement. Donc, Monsieur GARDETTO, au Budget 2012, vous voterez – si vous votez ce Budget – un grand pas vers la numérisation des feuilles de soins des Prestations Médicales de l'Etat.

M. le Président.- Je parle en tant que professionnel, essayez de regrouper les procédures parce que, sinon, cela peut devenir très compliqué et j'en parle d'expérience.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* C'est pour cela, et vous avez tout à fait raison Président, que nous n'avons pas voulu nous lancer dans une numérisation et une informatisation différente. Ce sera réalisé en collaboration avec les Caisses pour avoir une uniformité. D'abord, ils ont des acquis, ils ont une expérience, ce serait bien dommage de ne pas en profiter parce que le système a fait ses preuves. Ensuite, il ne faut surtout pas pour les professionnels de santé et les assurés sociaux, évidemment, avoir deux systèmes.

M. le Président.- Je confirme, cela marche très bien. J'ai été l'un des premiers utilisateurs, j'ai même été testeur du système, cela fait maintenant presque quatre ans et cela marche très bien.

Monsieur GARDETTO souhaite intervenir. Nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Simplement un commentaire sur la réaction du Gouvernement que j'accueille avec intérêt. Je souhaite seulement que les délais soient tenus parce que c'est vrai que l'Administration ne vit pas au même rythme que le reste de la société monégasque.

J'aimerais savoir si les domaines que j'ai mentionnés pourront également être concernés. Donc, la constitution d'entreprises, la constitution de sociétés, l'Administration des Domaines et les bourses d'études en particulier.

M. le Ministre d'Etat.- De tête, je ne peux pas, sauf si M. COLLE s'en souvient, je n'ai plus en tête les procédures qui vont suivre. C'est un renseignement que je vous donnerai très volontiers dès vendredi et, si vous le souhaitez, je vous donnerai le tableau. Par ailleurs, le Gouvernement, enfin la Directions des Affaires Juridiques (DAJ), s'attelle aujourd'hui à préparer les textes d'application sur la loi que vous avez votée sur le commerce électronique, textes d'application qui sont très compliqués à faire, c'est un

très gros travail que la DAJ va réaliser sans doute d'ailleurs, en gardant le consultant qui avait travaillé pour préparer la loi, en lui donnant une petite mission complémentaire pour ne pas perdre de temps et cela rejoint votre préoccupation. Mon souci est de ne pas perdre de temps dans l'application de la loi, parce que la loi est votée mais si les textes d'application ne sont pas préparés, la loi reste virtuelle.

Vendredi, si vous voulez, je vous réponds précisément sur les procédures.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, vous souhaitez faire une seconde intervention ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, j'ai une deuxième intervention, Monsieur le Président, est-ce que vous souhaitez que je la fasse maintenant ?

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre Collègue qui souhaite intervenir, je vous laisse la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Comme personne ne se manifeste, je vais enchaîner, Monsieur le Président.

Je voulais évoquer l'ordonnance qu'a prise le Gouvernement en ce qui concerne les relations entre l'Administration et les administrés. Cette ordonnance comporte un certain nombre d'innovations, notamment d'ailleurs, dans le domaine de l'administration électronique mais on peut regretter que la portion qui concerne l'accès aux documents administratifs ne soit guère lisible.

Je dois effectivement revenir à cet égard à la proposition de loi que j'avais déposée et qui avait été votée, je le répète et je le rappelle, à l'unanimité du Conseil National, toutes tendances confondues, et qui était plus spécifique sur bon nombre de points. Les délais et les modalités d'accès qui sont prévus dans cette ordonnance sont d'une grande complexité, il me semble que nous sommes là en retrait par rapport à l'objectif de transparence et d'exemplarité qui a été clairement affiché par le Gouvernement et qu'on se situe dans une forme d'opacité qui risque de nous faire manquer la cible recherchée, c'est-à-dire d'améliorer les relations entre l'Administration et les administrés. Je regrette d'autant plus que ce résultat ne soit pas satisfaisant que nous avons été privés de débats puisque le Gouvernement n'a pas voulu recycler la proposition de loi qui avait été adoptée par notre Assemblée.

L'erreur n'est jamais définitive, le Gouvernement pourrait, dans un sursaut de lucidité, considérer qu'il pourrait maintenant déposer un texte au Conseil

National qui prendrait en compte les imperfections de cette ordonnance et j'espère que cela pourra se faire. En tout cas, telles que les choses existent, elles n'aboutissent pas à la meilleure relation entre l'Administration et les administrés, qui était l'objectif à atteindre. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis désolé de faire de la peine à M. GARDETTO, mais je ne partage pas, évidemment, sa vision et sa lecture de l'ordonnance. Je pense, au contraire, que le système mis en place par l'ordonnance est beaucoup plus simple que la proposition de loi que vous aviez déposée et que le Conseil National avait votée. Il n'y a pas de Commission, il y a un circuit de demande très simple, de demande administrative et avec une arme majeure

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – CENTRE DE PRESSE

304.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	26.000
304.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	58.600
304.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	-	150.000
		<u>234.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Nicole MANZONE-SAQUET, nous vous écoutons.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais revenir sur le Centre de Presse, tout d'abord pour vous adresser mes félicitations car le nouvel habillage du Canal Local, à la fois plus moderne et plus dynamique, avec une nouvelle grille de programmes qui laisse à penser que le canal d'information du Gouvernement aura enfin plus à proposer aux Monégasques et résidents de la Principauté et peut-être devenir, nous le souhaitons tous, une vraie chaîne d'information.

Ce nouvel élan était attendu et souhaitable. Je vous remercie donc de cette avancée salubre.

Je souhaiterais néanmoins que vous nous livriez, Monsieur le Ministre, l'état d'avancement du projet de télévision en ligne, longtemps dénommé Projet

qui est le recours administratif en cas de refus de communication du document.

Donc, la bonne méthode, Monsieur GARDETTO, puisque tel a été le choix du Gouvernement Princier, c'est la mise en pratique par voie d'ordonnance. Voyons comment s'applique ce texte ; si dans un an, un an et demi, on voit qu'il n'a pas donné de bons résultats, on reviendra et on fera une discussion sur le sujet.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre Ministère d'Etat ? S'il n'y en a plus, je vais mettre aux voix ce chapitre premier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Youtube, qui serait une nouvelle étape dans la modernisation de la communication de Monaco. Internet est un support délaissé jusqu'à présent, malgré l'intérêt croissant des citoyens pour ce vecteur de communication. Pourtant, il a le double avantage de pouvoir atteindre un niveau exceptionnel d'auditeurs et de limiter les coûts de fonctionnement, par rapport aux supports télévisés classiques.

Ce projet, lancé dès votre arrivée, reste lettre morte, ce qui ne peut que me surprendre, d'autant qu'un expert en communication a été recruté par le Gouvernement, pour le voir aboutir dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions.

J'espère donc que le Gouvernement pourra, dès ce soir, nous livrer un calendrier précis de mise en ligne de la télévision de Monaco sur Internet, et nous expliquer le concept de ce nouvel outil de communication prometteur.

Dans un tout autre ordre d'idées, je souhaiterais également vous faire part de ma vive inquiétude quant à la situation de l'emploi des Monégasques au sein du Centre de Presse, entité administrative qui dépend,

qui plus est, directement du Secrétariat Général du Ministère d'Etat.

En effet, de nombreux Nationaux nous ont indiqué que les portes du Centre de Presse leur restent désespérément closes, alors que leur niveau de qualifications et leur expérience du métier de journaliste s'avèrent tout à fait conformes aux attentes d'un organe de presse.

Alors je m'interroge et souhaiterais avoir quelques éclaircissements : sur quelle base s'opère le recrutement du personnel, notamment des journalistes du Centre de Presse ? Pourquoi des journalistes monégasques diplômés et disposant d'une expérience dans l'audiovisuel ne pourraient pas intégrer le seul organe de presse télévisé dont dispose leur Pays ?

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Madame MANZONE-SAQUET, merci, je transmettrai à M. CHANTRAIT vos félicitations auxquelles je suis sensible.

Sur la chaîne Youtube, la préparation avance, elle est presque aboutie, nous avons une dernière réunion fin octobre et nous avons toujours l'objectif de mettre en ligne cette chaîne pour la Fête Nationale, enfin j'espère avant la Fête Nationale. Le principe est simple : sur cette chaîne qui sera sur Internet, un webmaster montrera de l'information en continu sur Monaco à partir du Centre de Presse et à partir d'autres images, en provenance des Archives Audiovisuelles, du Musée Océanographique, sans doute de l'Automobile Club et j'espère du Yacht Club, donc il y aura des reportages, des émissions. Evidemment, l'image sera toujours favorable, positive sur la Principauté et le but, c'est de donner une information directe immédiate sur la Principauté grâce à Internet.

Alors, nous avons testé une sorte d'avant-première pendant le mariage du Souverain sur un site qui a été créé spécialement pour retransmettre en direct sur Internet le concert de Jean-Michel JARRE et ce site reprenait aussi des photos et des petites vidéos du Centre de Presse, mais principalement il a été fait pour donner une aura mondiale et une visibilité mondiale au concert de Jean-Michel JARRE. Le taux de fréquentation du site a été tout à fait considérable, c'est plusieurs millions de personnes dans le monde entier qui ont vu le concert de Jean-Michel JARRE, ou directement pendant qu'il avait lieu, ou après. Donc nous avons vu que cela marchait.

Nous avons une dernière réunion de calage parce que je ne veux pas mettre en ligne quelque chose et

qu'ensuite ce quelque chose ne soit pas mis à jour en permanence. Lorsqu'on va sur Internet, c'est pour respecter les codes d'Internet, c'est-à-dire d'être en permanence mis à jour, etc.

Cela devrait se faire, ça sera peut-être accompagné même d'un twitter du Gouvernement. Donc, on essaie de moderniser et de donner une image moderne et exacte de la Principauté et le fait d'être présent sur Internet va naturellement faire remonter les images positives de la Principauté en haut des consultations des moteurs de recherche, c'est aussi un des buts.

En ce qui concerne les emplois des Monégasques au Centre de Presse, peut-être que M. COLLE peut vous donner des chiffres que je n'ai pas mais je dois dire que depuis mon arrivée il n'y a pas eu de recrutement et le problème ne s'est donc pas posé, mais M. COLLE va vous renseigner.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Ecoutez, Mme ROSABRUNETTO me dit que sur les vingt et un employés du Centre de Presse il y a au moins dix Monégasques puisqu'il y a dix titulaires. En ce qui concerne les recrutements, ils sont établis sur la base des fiches de postes qui sont fixées pour chacun des emplois. De mémoire, je crois que depuis l'année dernière, il n'y a pas eu de recrutement, parce qu'il n'y a pas eu de libération de poste. En tout cas, les recrutements se font sur les critères très clairs, très précis. Je sais qu'il y a des Monégasques qui voudraient entrer au Centre de Presse parce qu'ils ont fait de la communication, ceci dit le fait d'avoir fait de la communication, c'est très bien, mais s'il n'y a pas de poste, on ne peut pas faire entrer les gens.

Je crois qu'il faut que les gens attendent les postes qui vont se libérer et naturellement la priorité sera réservée aux Monégasques.

M. le Président.- L'intervention de Mme Nicole MANZONE-SAQUET était aussi pour dire qu'il y a de temps en temps des remplacements qui se font et c'est vrai que c'était une manière, aussi, de mettre un pied à l'étrier et de tester éventuellement les jeunes Monégasques qui ont fait des écoles de journalisme, ce serait une possibilité intéressante.

M. le Ministre d'Etat.- Pour les remplacements, on repassera la consigne à M. CHANTRAIT.

M. le Président.- Il y a un cas, en particulier, qui est là, au moins à ma connaissance. Merci.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Je vous remercie.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur le Centre de Presse ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – CONTRÔLE GENERAL DES DEPENSES

306.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	-	<u>1.000</u>
--	---	--------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

307.020 – FRAIS ETUDE & FORMATION	-	<u>60.000</u>
---	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 9 – ARCHIVES CENTRALES

309.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	27.900
------------------------------------	---	--------

309.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	-	2.000
--	---	-------

	-	<u>29.900</u>
--	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 10 – PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 – PUBLICATIONS OFFICIELLES + 54.000**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 10 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 11 – SERVICE INFORMATIQUE

311.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 59.900

311.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT - 2.000

311.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL - 10.000

- 71.900**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 12 – DIRECTION ADMINISTRATION ELECTRONIQUE & INFO. AUX USAGERS

312.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 14.000

312.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT - 1.200

- 15.200**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 12 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 14 – SERVICE DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 32.900**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, cela s'adresse essentiellement à vous, en tant que Président du Conseil National, Chef administratif, et cela concerne également le Comité de Pilotage.

On a un gros problème, parce que vous avez décidé, avec le Gouvernement, d'organiser sous couvert de ce Comité de Pilotage, c'est le cas de le dire, le pilotage de l'ensemble des textes législatifs et ce ne sont pas des réunions administratives, ce sont des réunions. Mon Collègue Christophe STEINER vous en a déjà parlé en Séance Publique, il y a un an, en séance privée, et vous n'avez pas l'air de vouloir comprendre.

Il n'y a jamais eu, jamais, de Comité de Pilotage, ou d'aucune instance visant à s'immiscer dans le fonctionnement interne du Conseil National sur le plan des Commissions.

Le Gouvernement, de façon très habile, vous a proposé cette solution et aujourd'hui, ce Comité de Pilotage qui n'existe pas dans les textes, ni dans la loi d'organisation ni dans la loi du Règlement Intérieur sort complètement de ses attributions ! Nous avons été, l'ensemble des Elus, mis devant le fait accompli. Au sein de ce Comité de Pilotage, il se passe beaucoup de choses, nous n'avons pas de procès-verbal, nous n'avons pas de compte-rendu alors que vous vous êtes engagés à faire état, au moins, aux relevés de conclusions que nous n'avons pas et en plus au sein de ce Comité de Pilotage, vous donnez des informations au Gouvernement sur le fonctionnement d'un certain nombre de Commissions qui ne se sont pas réunies. Je rappelle que lorsqu'il y a un texte de loi, un projet de loi qui est transmis par le Gouvernement au Conseil National, il est renvoyé en Commission, la Commission se réunit, elle détermine un rapport qui étudie le projet de loi et qui forme un certain nombre de remarques et d'amendements. Or, ce Comité de Pilotage fait l'ensemble de ce travail, mais en amont des Commissions, et avant qu'elles ne se réunissent.

Alors moi j'aimerais... Monsieur SICCARDI, vous secouez la tête, vous n'êtes pas élu, vous faites partie du Cabinet du Président...

M. le Président.- ... Il ne bougeait pas la tête !

M. Laurent NOUVION.- ... Si, si, moi je le vois... Alors, je vous le dis tout de suite, il s'agit d'une instance qui n'est pas prévue par la loi et le Règlement Intérieur, vous êtes un juriste, et tant que la loi d'organisation et le Règlement Intérieur nouveau n'auront pas validé ce processus, nous, nous sommes totalement contre, j'aimerais que...

(Sonnerie).

... vous nous expliquiez, Monsieur le Président, ou que le Président de la Commission de Législation nous explique pourquoi, pourquoi ce Comité de Pilotage existe, et pourquoi nous ne sommes pas tenus au courant...

M. le Président.- Je vous invite à conclure, Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- ... Pourquoi il n'y a pas de relevé de conclusions et il n'y a pas de procès-verbal. Nous attendons vos explications. Nous vous remercions.

M. le Président.- Je vais préciser et après je vous laisse bien sûr la parole, Monsieur GARDETTO, mais je suis frappé par le fait que vous ayez une vision et une forme de déclaration tout à fait péremptoire, alors que vous ne participez pas au Comité de Pilotage.

Alors, comme je savais que vous alliez intervenir là-dessus, pour être précis comme tout à l'heure, j'ai préparé un texte pour expliquer véritablement le fonctionnement. Vous souhaitez que les Monégasques soient parfaitement informés de ce qui se passe au Conseil National, je suis aussi d'accord avec vous mais je ne veux pas qu'on dise tout et n'importe quoi.

Donc, je profite que nous abordions cette partie pour vous dire que je suis toujours stupéfait par le manque de compréhension. J'en parlais hier, mais je crois qu'on a vraiment un problème avec M. Laurent NOUVION et ses amis, je crois qu'on a vraiment un problème de compréhension dont fait preuve M. NOUVION quant au fonctionnement du travail législatif et – j'oserai presque – quant à la notion de travail.

Comme j'ai eu l'occasion de le préciser à plusieurs reprises, par écrit ou par oral (pas plus tard qu'hier d'ailleurs), le Comité de Pilotage Législatif est la formalisation d'une réunion entre, d'une part, le Délégué aux Affaires Juridiques et, d'autre part, les Présidents des Commissions saisis de projets ou de propositions de loi, et ce, contrairement à ce que vous dites, afin d'établir un calendrier législatif.

Il faut y ajouter la présence d'une partie, effectivement, du personnel de la Direction des Affaires Juridiques ainsi que du Conseil National et on pourrait mentionner un juriste du Secrétariat Général, ce qui accentue le caractère apolitique qui vous est tellement cher. En raison des règles les plus élémentaires de courtoisie à l'égard du Gouvernement et de son personnel, ces réunions ont lieu alternativement au Conseil National et à la Direction des Affaires Juridiques.

Nous ne sommes donc nullement dans une logique politicienne puisque, encore une fois, mais je crains qu'à l'image de la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux, dont nous avons également parlé hier, vous éprouviez quelques difficultés à comprendre, Monsieur NOUVION, il est seulement question d'une représentativité du Conseil National en tant qu'Institution, les Présidents de Commission étant présents *ès qualités*. Si vous aviez accepté les Présidences de Commission et si vous aviez eu des textes de lois à étudier, vous assisteriez fort logiquement à ces réunions et vous verriez ainsi qu'aucune décision n'engageant notre Parlement n'y est prise.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il n'y a pas de procès-verbal car, précisément, il ne faudrait pas donner à ce Comité plus d'importance qu'il n'en a réellement. Je m'explique : aucune décision, je dis bien aucune décision n'engageant l'Assemblée ne peut y être prise, nous n'entrons pas dans le détail des textes et encore moins n'anticipons sur un vote favorable ou défavorable d'un texte pour être précis. Il n'est donc pas besoin de faire un procès-verbal puisqu'il n'y a pas lieu de retranscrire une prise de position des Elus, ces derniers, responsables et pleinement conscients du rôle législatif qui est le leur, ne souhaitant – et de toute façon, ils ne le peuvent pas – engager leurs collègues. Encore une fois, il s'agit d'un lieu de discussion. Cela vous échappe peut-être mais c'est la Commission qui est souveraine, non le Président de Commission, et ensuite le Conseil National dans son intégralité par son vote.

Alors, certes, ce Comité n'a, pour l'instant, pas d'existence textuelle, je vous l'accorde. Cela semble vous perturber au plus haut point, un peu comme les groupes mixtes que, soit vous décriez, soit vous souhaitez réunir. Je ne peux malheureusement pas faire grand-chose pour votre versatilité, sinon faire preuve de pédagogie. A ce titre, je peux vous annoncer sans crainte que la consécration officielle de ce Comité est en cours et donc cela va répondre à votre demande. Il avait été envisagé, entre le Gouvernement et le Conseil National, de nous accorder sur ce point par un échange de lettres qui, par la suite, serait publié au Journal de Monaco. Ces éléments sont présents dans les procès-verbaux, je vous y renvoie.

Cela n'a pas encore été fait mais la raison est simple : le travail législatif prime, tant du côté du Gouvernement que du Conseil National. Il ne vous aura pas échappé – et je remercie d'ailleurs Monsieur le Ministre pour sa remarque hier soir lors de sa réponse à Mme MANZONE-SAQUET – nous votons un

nombre considérable de textes et pas des moindres. Nous amendons substantiellement certains projets de loi, faisons des propositions de loi pour renforcer l'attractivité de la Principauté et j'en passe. Mais peut-être faut-il vouloir travailler en Commission et non pas seulement tenter de faire croire que l'on travaille ou trouver de faux prétextes.

De grâce, cessez donc de vouloir politiser tous les lieux de réunions et d'échanges avec le Gouvernement et, plus encore, cessez de jeter l'opprobre sur un travail législatif que, pour une grande part, vous ignorez.

Je vais passer la parole à...

M. Laurent NOUVION.- Juste avant de passer la parole à mon Collègue GARDETTO....

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Monsieur le Président, laissez s'exprimer M. NOUVION.

M. le Président.- ... Bien volontiers.

M. Laurent NOUVION.- ... Je trouve que pour un sujet que vous trouvez très naturel et qui concerne uniquement une question d'organisation avec le Gouvernement, vous avez tout de même pris la peine de faire préparer une réponse et vous mettez beaucoup de soin à me répondre. Donc, finalement cela ne doit pas être si lambda que ça, c'est le premier point. Le deuxième point, c'est que vous vous êtes engagé en séance privée avec nous, à nous donner les relevés de conclusions de ces réunions en présence de M. STEINER et vous ne tenez pas votre engagement. Contrairement à vous, Monsieur le Président, vous commencez ou vous clôturez l'ensemble des échanges me concernant avec des mises en cause personnelles, je ne ferai pas de même.

M. le Président.- J'aurais beaucoup de mal à vous donner des relevés de conclusions parce que je viens de vous expliquer qu'il n'y en a pas...

M. Laurent NOUVION.- Eh bien, alors que la réunion du Comité de Pilotage ne se tienne pas jusqu'aux élections tant qu'il n'y a pas de fondement textuel.

M. le Président.- Donc, M. NOUVION propose que nous arrêtons de voter les textes de loi !

M. Laurent NOUVION.- Ecoutez, depuis que le Conseil National existe, des textes ont été votés sans que le Comité de Pilotage n'existe.

M. le Président.- ... Je peux finir, Monsieur NOUVION ? Je vous ai laissé parler alors laissez-moi parler, je vous redonnerai la parole quand vous voulez, il n'y a aucun problème. Il faut que vous compreniez que, véritablement, mais véritablement, il y a un problème de compréhension entre nous deux et c'est pour cela que j'ai fait écrire ce texte précisément pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans cette présentation.

Je crois qu'il suffit, Monsieur NOUVION, cela fait au moins trois ou quatre fois qu'on a cette discussion, à chaque fois je vous réponds, plusieurs personnes vous ont répondu, des gens qui ont participé, des Présidents de Commissions vous ont répondu, je vous ai fait une lecture la plus claire possible que vous retrouverez dans le Journal Officiel et vous pourrez l'apprendre par cœur si vous le souhaitez. J'ai essayé précisément de vous dire ce qui s'y fait et surtout, n'ayez pas de crainte, Monsieur NOUVION, nous ne prenons pas de décision dans ces Comités de Pilotage. Vous aurez le relevé de conclusions que vous demandez, et non plus simplement sur le calendrier des Commissions...

(M. NOUVION intervient sans micro, inaudible).

Si ce que je raconte ne vous intéresse pas, j'arrête, c'est comme vous voulez ... d'accord, non, c'est aimable....

Donc, le seul relevé de conclusions que vous avez, c'est en fait l'organisation du calendrier des Commissions et de la mise en ordre des textes de lois ainsi que l'ordre du jour des Séances Publiques, pour que ces textes de lois soient votés. Donc, le relevé de conclusions, vous l'avez dans l'agenda qu'on vous transmet régulièrement.

Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, il m'avait semblé que M. STEINER voulait s'exprimer ?

(Plusieurs personnes parlent sans micro... inaudible).

M. le Président.- Nous vous écoutons, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Très simplement puisque M. NOUVION demande des précisions au Président de la Commission de Législation, je veux les lui apporter puisqu'il nous fait un nouveau caprice ce soir.

Je vais quand même rappeler que la méthode de travail qui avait été prônée par notre Prince et qui l'est toujours, c'est que nos deux Institutions, le Gouvernement et le Conseil National, fassent un pas l'une vers l'autre et travaillent en bonne intelligence et c'est bien dans cet esprit que se réunissent les Comités de Pilotage Législatif. Ce sont des Comités techniques pour planifier le travail législatif qui ne constituent pas des Commissions délibératives et qui n'ont pour but que de rationaliser le travail du Gouvernement et du Conseil National afin d'aboutir à un meilleur résultat et à gagner du temps, ceci dans l'intérêt de la Principauté, des Monégasques et des résidents.

Il n'y a donc pas de relevé de conclusions, puisqu'il n'y a pas de délibération, et je regrette vivement que M. NOUVION cherche la polémique là où elle n'existe pas pour en faire une nouvelle fois une exploitation politique.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

Monsieur STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais juste rappeler à M. GARDETTO, sur la notion de « caprice », je crois que c'est Oscar WILDE qui disait que la différence entre un caprice et une passion, c'est qu'un caprice ça dure un peu plus longtemps.

Maintenant, sur cette histoire de Commission, j'étais intervenu en Séance Publique sur le sujet il y a quelque temps, effectivement ! Monsieur le Ministre, à l'époque, vous aviez dit que vous alliez légitimer, puisqu'on parle de légitimer, cela veut dire qu'actuellement c'est illégitime, l'existence de cette Commission par un échange de lettres. Ce qui m'avait embêté, et ce qui était pour le moins surprenant à l'époque, c'était que ce Comité de Pilotage avait été mis en place, me semble-t-il par l'ancien Président du Conseil National. La première fois, j'avais donné lecture en Séance Publique du procès-verbal où le Président de l'époque, M. VALERI, soulevait les problèmes qui pouvaient exister entre les projets de loi à nature politique et les projets de loi à nature technique.

Si le deuxième n'entraîne aucune observation de notre part, il est tout à fait naturel, et vous le comprenez bien, que les projets de loi de nature politique et quand je dis politique, je sais que le Gouvernement n'en fait pas, mais d'une certaine manière, il en fait... peut-être sans le savoir... Donc, à un moment donné, il est vrai qu'il y a quand même une ombre qui plane sur non seulement la légitimité, puisqu'il faut légitimer le Comité, mais aussi sur le contenu des réunions. Je ne donnerai qu'un exemple. Dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie, il est fait état, me semble-t-il, je cite de tête parce que, comme le Président, j'ai des trous de mémoire, je crois qu'un projet de loi concernant la Fonction Publique allait être déposé prochainement. Jusqu'à présent, je ne sais même plus si une date a été retenue, Monsieur BORDERO, peut-être que vous pouvez me dire ?

M. Alexandre BORDERO.- Non, il n'y a pas de date précise mais enfin on l'a étudié pendant « X » séances l'avant-projet, donc c'est normal qu'au bout d'un moment, le projet de loi soit déposé.

M. Christophe STEINER.- Voilà, donc notre problème, c'est qu'on n'a pas étudié un projet de loi, on a étudié un avant-projet de loi. Apparemment, il y a une décision qui a été prise de déposer ce projet et qu'il soit discuté avant la fin des séances budgétaires, donc il y a quand même des choses qui doivent être clarifiées.

(Sonnerie).

M. le Président.- Je crois que c'est très simple, il n'y a rien à clarifier. Il y a un avant-texte de loi qui a été étudié depuis pratiquement un an et demi, peut-être plus, avec des membres des représentants de votre groupe. Donc, ne soyez pas surpris si, finalement, un texte de loi va nous être déposé, c'est tout à fait normal. La gestation a été longue, elle tient plutôt de l'éléphant que de l'être humain, mais c'est comme ça, le texte va arriver et rassurez-vous, nous allons voter, mais, de grâce, arrêtez de dire que nous faisons de la politique dans ce Comité de Pilotage, nous faisons simplement une organisation et une planification de l'ordre des textes afin d'essayer de faire du travail législatif le plus soutenu possible.

Monsieur STEINER, une réponse ?

M. Christophe STEINER.- Si vous me le permettez, je réponds, Monsieur le Président. Comme je vous l'ai

déjà dit, la différence, la distinction que je fais c'est entre le texte à nature et à caractère politiques et le texte à caractère technique. L'ancien Président du Conseil National l'a fait. Il a eu la courtoisie de faire circuler le procès-verbal de cette réunion que j'ai pris et que j'ai cité en Séance Publique et qui a déclenché votre ire. Pourquoi ? Je ne sais pas très bien, mais on m'a dit, mais où est-ce que vous avez eu ce papier ? Je vous ai même répondu que c'était M. Stéphane VALERI qui avait eu la courtoisie de le faire circuler parmi tous les Elus.

Donc, à un moment donné, il faut que vous sachiez quelque chose, j'ai combattu M. Stéphane VALERI d'un point de vue politique, maintenant il est à la place qu'il est, il ne répond pas de nous, il répond uniquement devant le Souverain. Eh bien, je préfère avoir un adversaire comme M. VALERI que votre attitude.

M. le Président.- Très bien. Monsieur le Chef de Cabinet, vous souhaitez préciser quelque chose ?

(Plusieurs personnes interviennent sans micro, inaudible).

Il est mis en cause, il vaut mieux qu'il se défende.

M. le Chef de Cabinet.- Comme le jour de la fameuse réunion, Monsieur STEINER, qui avait été organisée par M. Stéphane VALERI et à l'époque par M. Claude CELLARIO en tant que Président de la Commission de Législation, j'avais la chance d'être le rédacteur du procès-verbal qui n'était pas un procès-verbal mais qui était en fait un relevé de conclusions, qui avait juste, d'ailleurs, soulevé ces deux points...

M. Laurent NOUVION.- ... Donc, il y a bien un relevé de conclusions...

M. le Chef de Cabinet.- Oui, parce que ce jour-là, il y avait eu des conclusions, c'était la séance, eh oui, c'était la séance d'installation où était décidé en fait le Comité de Pilotage. C'est le principe qui a été décidé ce jour-là et l'arbitrage qui avait été fait à l'époque par le Président du Conseil National et qui a perduré, c'est qu'il était hors de question, et cela est dit dans le relevé de conclusions, qu'un texte de nature politique soit étudié en Comité de Pilotage législatif. Vous l'avez dans le relevé de conclusions et cela continue. Ne sont jamais abordées les questions politiques, uniquement les questions techniques : quels sont les points de blocage, où en est le Gouvernement sur les

questions qui ont été transmises, uniquement, en fait, les questions d'agenda.

M. le Président.- Je passe à présent la parole à Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Christophe STEINER.- Si je peux juste répondre...

M. le Président.- Pardon, allez-y.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Directeur de Cabinet, Chef, sous-chef de Cabinet, je n'en sais rien...

M. le Président.- ... Non, Chef de Cabinet.

M. Christophe STEINER.- ... Il ne faudrait pas que vous vous étonniez que ce soit un sujet qui revienne fréquemment et à répétition sur la table, parce que tant qu'il n'y aura pas de relevé de conclusions, ce sera une histoire sans fin, Monsieur le Chef de Cabinet.

M. le Président.- Hé bien, je polycopierai l'intervention que j'ai faite et je la referai chaque année...

M. Laurent NOUVION.- Mais non, nous voulons un relevé de conclusions du Comité de Pilotage parce que nous sommes des Elus, c'est tout.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a beaucoup de choses qui ont déjà été dites et effectivement le procès-verbal d'installation, le relevé de conclusions...

M. Laurent NOUVION.- ... Nous voulons un relevé de conclusions !

M. le Président.- Vous avez le premier.

M. Laurent NOUVION.- De tous les Comités de Pilotage ! Quand a eu lieu le dernier Comité de Pilotage ? Dites-le nous !

Dites-le nous, un certain nombre de hauts fonctionnaires du Gouvernement y participaient. Quand a-t-il eu lieu ? Enfin, écoutez, informez vos collègues...

M. le Président.- Monsieur NOUVION, je me permets de vous informer, en tout cas, regardez bien votre programme et votre calendrier...

M. Laurent NOUVION.- ... Arrêtez avec le programme ! Quand le dernier Comité de Pilotage a-t-il eu lieu et quel était l'ordre du jour ?

M. le Président.- Monsieur NOUVION, nous vous transmettons un calendrier des réunions du Conseil National...

M. Alexandre BORDERO.- ... C'est inscrit sur le calendrier.

M. le Président.- C'est inscrit sur le calendrier que vous recevez...

M. Laurent NOUVION.- ... Alors, quel était l'ordre du jour du Comité de Pilotage ?

M. Alexandre BORDERO.- Il n'y a pas d'ordre du jour !

M. Laurent NOUVION.- ... Alors, vous vous retrouvez simplement pour boire un verre, c'est sympathique !

M. Alexandre BORDERO.- ... Voilà, et alors...

M. Laurent NOUVION.- ... Arrêtez de nous prendre pour des imbéciles, s'il vous plaît.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Si c'est notre plaisir, Monsieur NOUVION, pourquoi pas ?

Non, soyons un peu sérieux. Que remplace aujourd'hui le Comité de Pilotage ? Il remplace le coup de fil que donnait le Président de Commission pour faire le point et savoir où en étaient ses projets de loi, notamment lorsqu'ils étaient au Gouvernement, ou le coup de fil que donnait le

Directeur des Affaires Juridiques – qui a changé de nom plusieurs fois durant ces années – pour savoir où on en était, et ensuite, on demandait les informations et lorsqu'on téléphonait à la Direction des Affaires Juridiques pour savoir où en était le projet de loi, on avait des réponses à nos demandes.

Là, c'est vrai qu'on se réunit une ou deux fois par an, on fait un point sur les calendriers et puis cela s'arrête là. Maintenant, faire un relevé de conclusions, pourquoi pas, pour vous dire à quel point on ne s'occupe pas de la nature des textes, c'est que lorsqu'on va au Comité de Pilotage, on n'a même pas les textes sur nous. On arrive, on a un tableau, et on pourra vous donner en copie un tableau avec les différents textes en cours et puis, de temps en temps, on marque une date devant, mais cela je pense que c'est faisable, si cela vous amuse, on pourra vous le donner à condition que vous le receviez, puisque souvent vous ne recevez pas les documents..., cela ne gênera pas mais c'est tout ce que cela représente. Il n'y a pas de fantasmes à avoir sur le Comité de Pilotage.

M. Christophe STEINER.- Excusez-moi, juste une petite question...

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat veut intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais simplement confirmer ce que dit M. BORDERO. C'est M. Laurent ANSELMi, en liaison avec M. Robert COLLE, qui suit les réunions. M. ANSELMi ne m'avertit pas avant des ordres du jour et il ne me précise pas non plus, parce que ce sont vraiment des questions de détails, le résultat de la rencontre. C'est le terme, je pense, qui n'est pas bon. « Comité de Pilotage », on a l'impression que le pouvoir est là, mais ce n'est pas un Soviet, c'est vraiment une réunion où on essaie de régler les problèmes, comme l'a dit M. BORDERO, et je crois que l'exemple est très bon, avant cela se passait par coups de fil... Et moi, le retour que j'ai de M. ANSELMi, ce n'est pas sur le fond des textes. Lui-même a un tableau qui est horizontal avec des dates prévisibles, des périodes prévisibles de textes et ça, c'est vrai. Alors, il est vrai que ces périodes prévisibles de texte bougent après les réunions, mais c'est tout.

M. Laurent NOUVION.- C'est un agenda politique.

M. le Ministre d'Etat.- Non, c'est un agenda législatif.

M. Alexandre BORDERO.- Ce que je suggère à la Présidence, c'est de reprendre le tableau que nous avons et de le compléter – parce que souvent nous marquons à la main les dates – de le rendre présentable et d'envoyer ça à tout le monde.

M. le Président.- Je pense qu'on va faire ça, cela évitera beaucoup de discussions inutiles.

M. Alexandre BORDERO.- Et surtout parce que sinon les débats virent au ridicule.

M. le Président.- Je voulais préciser une dernière chose, parce que je pense qu'on va changer de sujet. Pour vous préciser les choses, Monsieur NOUVION, vous avez reçu en date du 16 septembre 2011, le calendrier prévisionnel des réunions et événements intéressants le Conseil National et vous avez, je le cite : mercredi 21 septembre 2011, 10 heures, Comité de Pilotage juridique mixte. Donc, vous êtes tenu informé...

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, arrêtez de nous prendre pour... Ecoutez, franchement cela suffit...

... Franchement, cela suffit !

(Rires et brouhaha).

M. le Président.- Ecoutez, pour une fois, je suis absolument d'accord avec vous... Cela suffit !

(Rires et Brouhaha).

M. Laurent NOUVION.- Non mais franchement, vous savez très bien de quoi on parle ou alors, vous vous engagez ce soir à ce qu'aucun texte de nature politique ne fasse l'objet de l'ordre du jour dans ce Comité de Pilotage. Engagez-vous ce soir.

M. le Président.- Je pense que nous sommes d'accord, Monsieur NOUVION...

M. Laurent NOUVION.- Engagez-vous ce soir, mais c'est très important, c'est la nature même de l'Institution Parlementaire. Effectivement, c'est dans nos attributions. Le Gouvernement est dans son rôle, c'est tout à fait normal que ça ait lieu mais nous, en ce qui nous concerne, je suis désolé, nous voulons être tenus au courant et d'ailleurs on va le mettre dans le futur Règlement Intérieur, il faut que ce soit encadré.

M. le Président.- ... Si on le vote avec vous, bien sûr.

Je crois qu'il faut vraiment arrêter, Monsieur NOUVION. On va vous passer la liste des textes de loi, cela vous fera plaisir, comme ça vous aurez un relevé de conclusions, vous serez content et je pense qu'on économisera un peu de temps. Vous serez très content, mais vous aurez juste le nom des textes, c'est tout ce que vous aurez et c'est tout ce qui se passe. Donc, on ne sera pas beaucoup plus avancé mais au moins on aura économisé vingt minutes de parole.

Monsieur MARQUET pour terminer le sujet.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais être juste factuel. En avril, Monsieur le Président, vous aviez proposé effectivement à l'opposition, de prendre des Présidences de Commission, ce qu'elle a refusé alors que cela lui aurait permis d'assister à ces réunions.

Maintenant, puisque vous parliez de textes politiques, il y en a un qui me tient à cœur depuis le premier mandat, c'est celui sur l'organisation du Conseil National et factuellement, je peux constater que lors des élections 2008, les Elus de l'opposition ont demandé un an pour pouvoir étudier le texte. Depuis, on essaie d'avancer et à chaque réunion, il y a ce qui se passe ce soir et contrairement à ce qu'ils disent, ils n'ont pas envie de le voter, ils font traîner les choses. Franchement, je commence à ne plus supporter cela ! Franchement, ne pas vouloir donner, retarder pour le personnel et les Monégasques, pour les travaux du Conseil National, retarder le travail législatif qui sert notre Assemblée qui est un texte éminemment politique, voilà ! Et l'incohérence d'avoir refusé des présidences de Commissions qui vous auraient permis d'être à ce Comité de Pilotage et vous auriez pu voir ce que c'est, au lieu de fantasmer tout le temps. Travaillez pour Monaco au lieu de travailler tout le temps à « chicaner ».

M. le Chef de Cabinet.-

B. DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

CH. 15 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

315.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	100.900
315.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	-	10.000
315.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	-	9.000
315.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	-	10.000
	-	<u>129.900</u>

M. le Président.- Puisque Monsieur NOUVION veut toujours clore les interventions, je vais lui redonner la parole pour qu'il puisse s'exprimer une dernière fois.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, trente secondes. Monsieur MARQUET, l'étude du texte sur la loi d'organisation a été validée, il y a quinze jours, elle est partie et maintenant nous avons rendez-vous le 24 octobre pour parler du Règlement Intérieur. Donc, je ne vois pas du tout à quoi vous faites allusion.

M. le Président.- Il n'y a aucun rapport qui a été signé, on a fini...

M. Laurent NOUVION.- Les amendements, le principe.... Les articles...

M. le Président.- Pour être précis, on a fini l'étude du texte sur la loi d'organisation...apparemment...

M. Bernard MARQUET.- ... On voit votre implication, vous n'êtes même pas au courant de ce qui se passe.

M. le Président.- Je crois qu'on va passer à un autre sujet.

Y a-t-il d'autres remarques constructives sur le Service des Affaires Législatives ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 14 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, en tant que Président de la Commission des Relations Extérieures, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai à la fois une intervention générale sur les Relations Extérieures et j'ai une intervention qui concerne un chapitre plus particulier. Donc, je vais commencer par l'intervention générale, elle est dirigée, bien évidemment, vers Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.

Monsieur le Conseiller, vous avez eu l'occasion à plusieurs reprises, dans la presse locale comme en Commission des Relations Extérieures, d'indiquer que depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la Commission européenne réfléchissait à une définition des relations qu'elle pourrait avoir avec les petits Etats d'Europe qui sont tiers à l'Union européenne, et tout particulièrement San Marino, Andorre et Monaco.

Vous nous avez également précisé qu'après avoir envisagé pendant un certain temps que ces Pays rejoignent l'Espace Economique Européen, et y avoir maintenant renoncé, la Commission s'oriente, depuis un an, vers d'autres modalités pour définir ses rapports avec les petits Etats tiers.

Cette réflexion, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre et Monsieur le Conseiller, n'est pas anodine, et le débat ne peut se trancher facilement, sans engager l'avenir de notre Pays. C'est un sujet crucial pour l'avenir de Monaco, auquel la Principauté doit se préparer, et bien se préparer, puisqu'elle suppose une négociation d'importance avec les Autorités de Bruxelles.

Nous savons tous que certaines entreprises monégasques subissent actuellement des contraintes importantes dans leurs échanges avec les pays de l'Union européenne, en particulier dans les domaines des transports, du commerce de médicaments ou de l'exportation de produits chimiques ou alimentaires, puisqu'elles sont considérées comme ressortissantes d'un Etat tiers.

Pour autant, l'économie monégasque, qui est essentiellement une économie de services, dont les entreprises et professions libérales sont protégées de la concurrence extérieure grâce à la préférence nationale, risquerait d'être profondément affectée par une concurrence ouverte sur le marché européen.

Alors, quelles sont les modalités envisagées pour justement l'avenir de nos relations avec l'Union Européenne ?

Depuis 2010, le Conseil National n'a pas été associé à une quelconque réflexion en la matière, et aujourd'hui, plus d'un an après, c'est le silence radio sur l'Union Européenne.

Sur une question aussi cruciale, le silence ne présage rien de bon. Et le temps presse au risque de subir les diktats européens plutôt que de prendre part à des négociations équilibrées.

Je vous le demande donc : où en sont les discussions avec les Autorités européennes sur ce sujet mais surtout, le Gouvernement a-t-il réalisé une étude afin de pouvoir opter, le moment venu, pour la solution la plus pérenne pour l'avenir de Monaco, des Monégasques et de ses résidents ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Conseiller National, je crois me souvenir qu'en début d'année, vers la fin janvier, début février, le Gouvernement a transmis au Conseil National le rapport sur Monaco rédigé par notre Ambassade et qui avait été discuté dans le cadre de la réflexion sur l'entrée des « petits pays » dans l'Espace Economique Européen (E.E.E.).

La Commission a, effectivement, comme vous l'avez dit, abandonné cette idée et nous espérons pouvoir entamer des accords sectoriels pour justement répondre au problème précis que pose le fait d'être hors Union Européenne pour un certain nombre d'entreprises monégasques. Mais il est hors de question que le Gouvernement propose un jour l'adhésion à un système qui ferait disparaître, assez rapidement, l'économie nationale et l'économie réelle propre à Monaco. Donc, ça c'est clair, je l'ai dit et je le redis.

Maintenant, je vais passer la parole à Monsieur José BADIA, pour qu'il précise les dates de ce rapport qui a été communiqué ici, de mémoire, on vous a communiqué un document sur la question de l'Espace Economique Européen, Monaco et l'E.E.E., mais on peut le retrouver et vous le donner demain si vous le souhaitez.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ce n'était pas la question ça. Ça c'était dans le passé, c'est surtout où va-t-on dans l'avenir ?

M. le Ministre d'Etat.- Vous me dites, Monsieur GARDETTO, que depuis 2010, vous n'aviez plus entendu parler du sujet... Je vous réponds que non, puisqu'en février, on vous a donné ce document.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous ai dit que nous n'avons pas été associés à la négociation avec les Autorités européennes.

M. le Ministre d'Etat.- Mais il n'y a pas de négociation pour l'instant...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais à l'époque, il y avait des discussions auxquelles nous n'avons pas été partie.

M. le Président.- Laissons répondre Monsieur BADIA.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.*- Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je vais rapidement résumer mais je reprendrai peut-être un peu les mots de M. GARDETTO. A l'heure actuelle la Commission est aussi muette que le silence que vous reprochez au Gouvernement.

J'étais venu, au début de l'année, faire le point sur les démarches qui avaient été entreprises ; je vais juste les résumer ici. La mise en œuvre du traité de Lisbonne dans son article 8 et la création d'un Service des Relations Extérieures géré et dirigé par Mme ASHTON expliquent que la Commission européenne engage aujourd'hui des réflexions avec les petits Etats tiers, en commençant par les Etats inclus dans le territoire européen géographique, en vu de leur rapprochement avec la Communauté européenne.

Dans ce contexte, Monaco a été approché comme deux autres Etats – vous l'avez rappelé tout à l'heure, San Marin, Andorre – le cas du Liechtenstein étant différent puisqu'il est membre de l'Espace Economique Européen. La Direction Générale des Relations Extérieures a souhaité que chaque pays, après avoir procédé à une présentation orale de leurs particularités devant certains membres de la Direction Générale, présente un document écrit, document écrit destiné à être soumis à la Présidence en exercice à la fin du premier semestre 2011. C'est ce document qui a été présenté par notre Ambassadeur, S.E. M. Gilles TONELLI, auprès de la Commission. Commenté par notre Ambassadeur, il a fait l'objet d'une diffusion interne à la Commission. Ce document n'a pas circulé

ailleurs qu'au sein de la Commission. La nouvelle Présidence, à ce jour, n'a pas pris d'autre initiative que de recevoir le document et n'a rien traité sur le sujet.

Il faut donc convenir, et c'est ce qui a été rappelé à la Direction Générale des Relations Extérieures, que demeure encore des difficultés inhérentes à la vie économique de Monaco, et que vous avez rappelées, en matière de transports, de distribution de médicaments et d'une manière générale, d'échanges commerciaux. Il est bien dans les intentions du Gouvernement, qui l'a rappelé déjà par la voix de notre Ambassadeur, de rappeler l'existence de ces points. Pour l'heure, faute de propositions de la part de la Commission, le Gouvernement souhaite continuer à examiner ces points au plan technique afin que des accords sectoriels puissent, assez rapidement, intervenir sur le sujet.

Il ne s'agit pas, aujourd'hui, d'entamer de quelconques négociations ; il nous faut simplement exposer les difficultés que nous rencontrons et les solutions que nous pourrions appeler de nos vœux pour les résoudre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur BADIA. Je vais ajouter que j'ai passé personnellement un message aux Autorités polonaises, plus particulièrement à l'Ambassadeur de Pologne qui suit, qui coordonne la présidence polonaise, afin de lui faire savoir que nous souhaitions ouvrir des discussions sur des points ponctuels et qu'on nous fiche la paix avec l'adhésion à l'Espace Economique Européen. Voilà où nous en sommes.

Monsieur GARDETTO, si je me souviens bien, vous auriez dû avoir deux fois le texte dont je parle, parce qu'à la suite d'une protestation et d'une inquiétude de la part du Bâtonnier Maître MICHEL, consécutive à la communication d'un document interne qui n'avait aucune valeur juridique, j'ai envoyé ce même document, évoqué précédemment, au Bâtonnier pour rassurer les avocats-défenseurs de Monaco.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Pour faire bref, effectivement, il a été question à une époque d'une éventuelle participation à l'Espace Economique Européen. Nous sommes heureux que ce ne soit pas allé plus loin et nous sommes heureux et satisfaits que nous n'entrions pas dans l'Espace Economique Européen qui nous semble négatif pour l'économie de la Principauté de Monaco, pour les Monégasques, et pour les résidents.

Ceci étant précisé, la Principauté est confrontée à un certain nombre de problèmes, les entreprises sont confrontées à un certain nombre de difficultés que j'ai exposées tout à l'heure et depuis que nous avons, heureusement, enterré l'Espace Economique Européen – voir le rapport auquel vous faisiez référence – depuis cette période-là, nous n'avons pas de nouvelles d'éventuelles discussions qui permettraient de résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés avec l'Union Européenne. Le sens de ma question est de savoir dans quelle direction l'on va aujourd'hui et, je le rappelle, si le Gouvernement a entamé une étude pour justement essayer d'avoir une idée pour dégager l'horizon des relations de la Principauté de Monaco avec l'Union Européenne.

C'était dans ce sens-là que je posais ma question, où va-t-on maintenant ? Est-ce qu'on peut envisager des accords bilatéraux pour résoudre nos problèmes ? Est-ce qu'il y a d'autres pistes qui sont dans l'air ?

Nous sommes, je le répète, très attachés à préserver le tissu économique monégasque tel qu'il existe et les professions qui sont pratiquées en Principauté, cela c'est quelque chose sur lequel nous nous rejoignons, Monsieur le Ministre d'Etat, mais nous souhaiterions néanmoins savoir quelle direction nous allons pour l'avenir.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO c'est long, ce n'est pas une négociation, mais c'est un long échange de vues, de contacts, c'est la tâche principale de M. TONELLI, c'est aussi l'une de mes préoccupations. Lorsque je suis à Paris puisque ces démarches, cette perspective d'accord bilatéraux ont besoin de l'appui de la France, nos contacts ces derniers temps ont porté sur la Convention monétaire sur l'euro où il a fallu discuter de nouveau avec la Commission. Sur le détail, je préférerais en parler en Commission Plénière d'Etude plutôt qu'en Séance Publique, mais la finalité est exactement la même que la vôtre, j'ai d'ailleurs été particulièrement clair dès le début de l'année lorsqu'il y a eu des rumeurs qui disaient qu'on se laissait séduire par les sirènes de l'Espace Economique Européen. En réalité, d'ailleurs, Monaco n'a jamais demandé à entrer dans l'E.E.E.. C'est la présidence hongroise, de mémoire, qui voulait absolument faire entrer les petits Etats dans l'E.E.E.. En fait, pour être tout à fait complet, les fonctionnaires en charge de l'E.E.E. voulaient absolument étendre et sauver l'E.E.E. d'ailleurs. On a donc été soumis à une demande, ensuite à une pression et on a expliqué les particularités de Monaco. Monaco n'est pas San Marin, n'est pas Andorre. Après on nous a dit : « mais non, ce n'est pas grave,

entrez, on vous donnera tout le temps qu'il faudra... » et au bout d'un moment, j'ai dit et je m'en souviens très bien : « non, on ne rentrera pas parce qu'entrer dans l'E.E.E. c'est accepter les principes fondateurs du marché commun, dont la libre concurrence, la libre installation, la non discrimination, pas de tarifs spéciaux pour les Monégasques dans le Port ». Donc, c'est clair. Si Monaco n'a pas une économie réelle, c'est-à-dire une économie qui, par nature, compte tenu de l'espace, doit être protégée, hé bien, le pays se fragilise, se fragilise économiquement mais se fragilise aussi au plan de sa réputation internationale, de son rôle international.

Donc la discussion, à mon avis, n'est pas ouverte là-dessus, simplement il faut qu'on règle point par point, comme vous l'avez dit très justement, certains de ces points problématiques dépendent des pays voisins aussi. Donc, il y a une relation avec l'Italie, une avec la France, tout cela sous le couvert de l'Europe, c'est en cours, c'est assez long mais on a bon espoir.

M. le Président.- Monsieur le Chef de Cabinet, vous vouliez préciser quelque chose ?

M. le Chef de Cabinet.- Je voulais juste rappeler un élément à Maître GARDETTO et en profiter pour répondre à une partie de sa question sur les études en cours. Je vous rappelle, Maître GARDETTO, que de façon très courtoise, le Département des Relations Extérieures – pour la première fois, il faut le souligner – a associé, parce que c'est une demande du Bundestag allemand, un parlementaire monégasque de haut niveau, c'était leur demande, au minimum un Président de Commission des Relations Extérieures et en l'occurrence, c'est vous qui avez été invité, pour un voyage d'étude, courant novembre je crois, sur les possibles évolutions des relations entre l'Union Européenne et les petits Etats.

C'était juste pour remercier le Département des Relations Extérieures, en l'occurrence Mme PETTITI qui représentera au niveau ministériel le Département et le Gouvernement monégasque, et un Elu du Conseil National, en l'occurrence le Président de la Commission des Relations Extérieures.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je réponds brièvement. Bien sûr en étant très satisfait de cette initiative, mais je ne sais pas ce qui va en ressortir puisque ce n'est pas non plus un voyage qui va répondre à la question que je posais au Gouvernement, mais c'est toujours utile de savoir ce qui se passe de ce côté-là, mais voilà, la question reste posée.

M. le Président.- Je crois qu'on attendra votre retour pour savoir ce qu'il en est.

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, il faut rappeler ce que signifie l'Espace Economique Européen, c'est la liberté de circulation des personnes, des services, de la monnaie, la liberté d'installation, la liberté de circulation, donc des biens aussi. Ce que cela représente pour l'ensemble des professions libérales, on le comprend aisément.

En revanche, ce n'est pas une raison pour ne rien faire et là, je comprends le souci de Maître GARDETTO, c'est que ce que vous nous dites en ce moment c'est, qu'effectivement, nous ne sommes pas prêts de... Mais pour les entreprises, il y en a un certain nombre qui souffrent énormément de la non-adhésion de Monaco à l'Espace Economique Européen.

Donc, c'est un sujet ambigu et ambivalent, mais je crois qu'il est temps de s'y atteler et de voir si, effectivement, on ne peut pas passer par des conventions bilatérales pour essayer d'activer le processus et de donner une espèce de bouffée d'air aux entreprises qui en ont bien besoin, surtout en période de crise financière internationale. C'est effectivement très, très important. On n'aura de cesse, de toute façon, de rappeler ce problème qui est

récurrent et que vous fassiez en sorte de le régler rapidement. Je sais que c'est compliqué.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, clairement je ne veux pas donner en Séance Publique plus de détails sur ce sujet. Je ne vais pas vous donner mon agenda de rencontres avec des hauts responsables bruxellois.

M. le Président.- On suivra le dossier par la suite...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Nous en parlerons en Commission des Relations Extérieures.

M. le Ministre d'Etat.- Tout à fait.

M. le Président.- Très bien.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre 15 « Conseiller de Gouvernement » ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 15 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 16 – POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	180.000
316.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	264.000
		<u>84.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 16 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 17 – DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES & CONSULAIRES

317.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	20.200
------------------------------------	---	--------

317.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	-	46.000
	-	<u>25.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 17 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 18 – DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

318.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>15.900</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 18 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 19 – DIRECTION DE LA COOPERATIVE INTERNATIONALE

319.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>11.500</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci. Je vais faire mon intervention sur ce chapitre, Monsieur le Président, bien qu'elle puisse aussi être faite sur les « Interventions publiques » et en matière internationale, elle est à cheval sur les deux, mais autant la faire maintenant, je crois que nous aurons l'esprit plus frais qu'en fin de soirée.

Simplement, je relève un certain nombre de discours officiels de notre Souverain en faveur de l'action de Monaco pour la Coopération Internationale en 2007, aux Nations Unies en 2008, en 2010 également et aussi de notre Conseiller de Gouvernement, lui-même encore à Istanbul au mois de mai 2011 pour la quatrième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés où je crois que

vous déclariez, Monsieur le Conseiller, que : « dès Son Avènement en juillet 2005, Son Altesse le Prince Albert II a souhaité voir Sa Principauté rejoindre le groupe fermé des pays les plus solidaires à l'horizon 2015 en allouant à cette date au titre de l'Aide Publique au Développement 0,7 % du revenu national brut monégasque ». Nous ne perdons pas cet objectif de vue, poursuiviez-vous, « c'est dans cette perspective que la présence de mon pays à cette réunion revêt un sens particulier ». En effet, notre aide a été multipliée par sept en dix ans et a bénéficié d'une augmentation nette de 25 % par an depuis 2007. Or, au titre de la Coopération Internationale, il se trouve que 1,9 M€ ont été demandés en restitution, c'est-à-dire que la Direction a dû rendre 1,9 M€ sur son budget et les projets Kyoto, notamment en ce qui concerne le changement climatique, ont été ponctionnés de plus de 600.000 €. Donc, je voulais savoir s'il s'agissait d'un décalage ou bien d'une annulation pure et simple, et, s'il y aura un rattrapage

sur le Budget 2012 ou pas. Je crois savoir que plusieurs projets sont affectés et je souhaiterais donc connaître les raisons qui ont présidé à cette réduction drastique qui est en contradiction avec le discours officiel aussi bien de notre Souverain que de vous-même, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais répondre et M. BADIA pourra compléter. Poser la question, Monsieur GARDETTO, est un peu surprenant, je me permets de vous le dire, surtout dans le cadre d'un Budget Rectificatif.

La somme que vous mentionnez c'est tout simplement une petite réserve d'argent qui était sur une ligne et qui correspondait à des dépenses qu'il n'avait pas été possible de réaliser dans l'année.

Nous avons, avant de maintenir cette ligne de crédits dans le Budget Général, vérifié en faisant une étude sur les années précédentes et nous avons découvert – Mme ROSABRUNETTO pourra donner les chiffres exacts – que chaque année la Direction de la Coopération Internationale finissait l'année avec un reliquat de 2 M€, 2,5 M€, voire 3 M€. C'est une pratique anormale d'un point de vue administratif et d'un point de vue budgétaire, anormale vis-à-vis du Gouvernement, mais anormale vis-à-vis du Conseil National. Comment le Gouvernement peut-il vous faire voter un déficit alors qu'en réalité, il y a de l'argent qui figure sur certaines lignes et qu'il est non utilisé.

Donc, ce n'est en rien une atteinte à la politique de coopération, c'est une bonne utilisation des fonds publics, c'est la seule chose à dire sur le Budget Rectificatif.

Monsieur BADIA, voulez-vous compléter avec des chiffres plus précis ?

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.* - Oui, j'ai quelques éléments chiffrés, mais je crois que c'est plus le fond que vous venez de rappeler, Monsieur le Ministre, qui est important.

Vous savez que les actions de coopération sont des actions le plus souvent pluriannuelles qui s'exercent dans des pays parfois difficiles, et que les meilleurs bonnes volontés ne sont pas forcément mises en œuvre au moment où on le souhaite.

Les années antérieures, la Direction de la Coopération s'était heurtée à la règle de l'annualité des crédits que l'on retrouve également dans les domaines liés à l'équipement et que j'ai connue dans d'autres charges. La solution à ce problème était passée par la mise en œuvre d'un compte spécial qui a permis, pendant quelques années, à la Direction de la Coopération de garder par devers elle les sommes qui lui avaient été attribuées.

Comme l'a souligné le Ministre d'Etat concernant ces projets, certains ont été arrêtés, d'autres ont été décalés. Avec le temps, ces sommes ont grandi, et le compte s'est peu à peu transformé en compte de dépôt. Il a été décidé de retirer les sommes excédentaires, cette année, à la Coopération, sachant que le montant qui demeure au titre de l'année 2011 est tout à fait satisfaisant et va permettre à la Direction de la Coopération de poursuivre et d'honorer les engagements qu'elle a pris.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais juste avoir une petite précision.

En ce qui concerne cette restitution de crédits de la Coopération Internationale, pouvez-vous nous assurer que cela ne remet pas en cause les projets qui, aujourd'hui, pourraient être engagés même s'ils ne sont pas forcément déjà payés ?

Un point sur lequel je suis particulièrement attentive, pour avoir été dans différentes instances internationales c'est, qu'effectivement, l'image de Monaco à l'international, en termes de coopération, est extrêmement bonne. D'ailleurs cela fait partie du plan de communication institutionnel qui a été mis en œuvre l'année dernière. Derrière chaque millier d'euros investi, il y a concrètement des gens qui sont sauvés dans des pays en grande difficulté et c'est un bien précieux pour la Principauté que d'avoir cette image de solidarité et d'humanité sur la scène internationale.

S'il était question d'un trésor de guerre constitué et qu'il faille rendre, cela me semble juste. Maintenant, je voudrais être sûre qu'on ne remette pas en cause l'image ou la signature de Monaco dans des pays où la situation est critique et où il serait malvenu d'invoquer des arguties budgétaires quand la vie de personnes est en jeu.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse, Madame POYARD-VATRICAN, relève du Budget Primitif 2012 puisque ce sont les crédits 2012 affectés à la Direction de la Coopération qui doivent permettre d'honorer tous les engagements pris à ce jour.

Donc, je vous renvoie à la discussion du Budget Primitif 2012.

Je voudrais ajouter, comme je l'ai dit hier après l'intervention de Mme DITLOT, la Coopération pas plus que la Culture ne sont dans le collimateur du Gouvernement. Cette règle-là, de rattraper les reports de crédits déguisés, elle s'est appliquée à tout le monde – presque à tout le monde parce que j'en ai trouvé encore un après le Budget – mais presque à tout le monde, il n'y a pas d'exception parce que c'est anormal, c'est contraire aux règles budgétaires, c'est contraire au fait que la loi de finances soit votée par le Conseil National.

M. le Président.- Monsieur José BADIA, nous vous écoutons.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.* - Je voudrais ajouter une précision qui peut, peut-être, rassurer Madame POYARD-VATRICAN, et donner quelques chiffres.

Le solde créditeur en fin d'année constaté antérieurement sur le compte de dépôt était de 1,8 M€ en 2008, 2,5 M€ en 2009 et 2,8 M€ en 2010. Retenir aujourd'hui 1,9 M€ montre que les sommes qui demeurent disponibles sont encore supérieures aux besoins annuels moyens de la Direction de la Coopération tels que constatés antérieurement. Il ne devrait donc pas y avoir de difficulté pour ce Service d'honorer ses engagements ; quand bien même un décalage existerait, les sommes prévues en 2012 permettraient aux engagements pris par la Principauté de ne pas être remis en cause.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, c'était bien le sens de ma question, c'est qu'il faut qu'on puisse honorer la signature de la Principauté et conserver ainsi la très bonne image que l'on a à l'international.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.* - Tout à fait, c'est ce à quoi nous nous employons au mieux. Je voudrais préciser que pour Kyoto, le crédit qui a été retiré

correspondait à un projet imaginé déjà depuis quelques années et non encore initié.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Ministre, je viens de vous écouter et je m'aperçois que lorsque j'avais demandé en 2010 un audit des finances de l'Etat à votre Gouvernement, j'étais bien dans le vrai.

En effet, à travers les propos que vous venez de tenir, on s'aperçoit que vous avez pris l'ensemble à bras-le-corps et vous êtes allé chercher véritablement où était l'argent, qui le dépensait, combien on dépensait et comment on pouvait optimiser ce budget.

Dans le discours que vous tenez, il apparaît véritablement une nouvelle gouvernance du Budget de l'Etat, je trouve que c'est un changement très important et j'espère qu'on continuera dans cette voie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci beaucoup, Monsieur CELLARIO, au nom du Gouvernement Princier.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 19 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

(Adopté).

Avec l'adoption de ce chapitre, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Il est 20 heures 35, je souhaite reprendre la séance à 21 heures 15 au maximum.

Comme hier, à 21 heures 10, je ferai retentir la sonnerie et laisserai cinq minutes à chacun d'entre vous pour reprendre sa place.

En attendant, bon appétit à tous !

—

(Séance suspendue à 20 heures 35).

—

(Reprise de la séance à 21 heures 15).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre l'examen de l'étude du Budget Rectificatif,

où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au chapitre 20, Département de l'Intérieur, Conseiller de Gouvernement.

Monsieur le Chef de Cabinet nous vous écoutons.

M. le Chef de Cabinet.-

C. DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH. 20 – CONSEILLER GOUVERNEMENT

320.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	48.400
320.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION	-	1.500
320.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	25.000
	-	<u>74.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

J'ai une intervention sur ce sujet, cela concerne plutôt la police. On m'a signalé que la nuit, les fonctionnaires de Police sont mal identifiés, c'est-à-dire qu'il faudrait mettre des bandes réfléchissantes parce que j'ai un collègue médecin qui a été faire une visite à Monaco, tardivement, il a failli écraser un fonctionnaire de Police. Donc, pour améliorer leur sécurité, il faudrait faire quelque chose...

(Plusieurs personnes parlent entre elles, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- C'est vrai, Monsieur MASSERON, ils n'ont pas de gilets fluorescents !

M. le Président.- Et la nuit cela pose un vrai problème.

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Monsieur le Président, c'est juste pour appuyer ce que vous venez de dire. Souvent lorsqu'on sort du Conseil National le soir, le policier qui est en faction juste avant le Musée, est dans le noir complet et c'est vrai que c'est dangereux.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Je l'ai noté.

M. le Président.- Bien. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 20 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 21 – FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	-	<u>27.000</u>
--	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 21 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 22 – SURETE PUBLIQUE - DIRECTION

322.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	100.000
322.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	-	75.000
322.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	-	32.000
	-	<u>207.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 22 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 24 – AFFAIRES CULTURELLES

324.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	72.200
324.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	-	36.000
	-	<u>36.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 24 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 25 – MUSEE D'ANTHROPOLOGIE

325.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	-	<u>3.000</u>
--	---	--------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Pas de remarque, on ne va pas faire de vieux os sur ce chapitre... Facile !

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 25 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 26 – CULTES

326.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	54.800
326.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	-	2.500
	-	<u>57.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 26 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 27 – EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	339.000
327.020 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	-	2.300
327.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	-	500
327.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	32.000
	+	<u>368.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je tiens à profiter de l'occasion pour adresser mes plus sincères félicitations à Madame Isabelle BONNAL pour sa nomination à la tête de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Elle y sera très sensible.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je lui souhaite beaucoup de courage, ce n'est pas un poste facile, et elle a bien sûr une mission primordiale qu'elle a d'ores et déjà fort bien menée dans le cadre de la rentrée scolaire. J'ai toute confiance en elle pour l'avenir.

Je sais bien qu'il y a une ligne spécifique aux bourses d'études mais puisqu'on est sur l'Education Nationale, je vais en profiter pour intervenir sur ce sujet. En spécifiant que les bourses d'études doivent rester, à tout prix, une aide pour les familles qui en ont réellement besoin, et qui font déjà l'effort d'offrir des études à leurs enfants.

N'oublions pas que les études coûtent très cher et que nous devons encourager nos jeunes à se former,

non seulement à proximité de la Principauté mais aussi à l'étranger.

C'est un souhait du Prince Souverain.

Alors, que les Monégasques et les résidents se rassurent, il ne s'agit pas de diminuer l'enveloppe globale des bourses mais bien de mieux la répartir et surtout d'en faire bénéficier les familles qui en ont véritablement besoin.

Enfin, dernier point, nous en avons déjà discuté dans cette enceinte, mais je tiens à réaffirmer que l'UDM souhaite que les allocations familiales qui sont une prestation sociale, ne soient pas incluses dans le total des revenus servant de base au calcul des bourses.

Voilà tout ce que je souhaitais préciser, Monsieur le Président. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup. Cela fait déjà plusieurs années qu'on répète ce dernier point.

Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Nous avons déjà répondu en la matière en précisant qu'était pris en compte l'ensemble des revenus de la famille et, qu'évidemment, les allocations familiales faisaient partie des revenus de la famille. Cela dit, c'est un point qu'on peut toujours réexaminer.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Cela serait bien de le revoir, effectivement.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais m'associer à l'intervention de mon Collègue Jean-Charles GARDETTO sur le soutien et souhaiter bonne chance à Isabelle BONNAL en qui j'ai toute confiance dans sa capacité à diriger l'Education Nationale, d'une main ferme mais juste.

Je tiens également à m'associer à la deuxième partie de son allocution sur le calcul des allocations familiales prises, c'est un sujet dont mon Collègue Marc BURINI – qui vient de rentrer, compte tenu de l'heure tardive – m'a parlé concernant les bourses d'études et de façon plus large. Je crois qu'il faudrait y réfléchir. Je sais que c'est plutôt un sujet du Primitif mais vous nous retrouverez là-dessus, Monsieur le Ministre. Je pense que c'est une réflexion beaucoup plus profonde concernant l'accompagnement et la détection – on en a parlé en séance privée – dès la Première, à la Terminale, des Monégasques et des enfants du pays, quelles que soient leurs formations, qu'elles soient de hautes études ou manuelles, et je crois qu'il ne faut absolument pas lésiner sur les moyens, sur le suivi, sur l'accompagnement, la détection.

Je crois également que le Conseiller Stéphane VALERI nous a dit en séance privée que c'était un sujet qui lui était très cher et il est important que l'ensemble de l'Assemblée, unanimement, dans le cadre du Primitif et des élections qui se profilent, puisse élaborer vraiment un plan d'aide et d'accompagnement à la formation après le baccalauréat, que ce soit en France ou à l'étranger, il n'y a rien de mieux que d'investir dans la matière grise ou dans les métiers manuels de nos compatriotes et des enfants du pays.

C'est un sujet qui m'est très cher et je crois que, là-dessus, à partir du moment où la structure est bien mise en place, une structure intelligente et de suivi, Monaco ne s'en portera que mieux dans les générations et les années qui viennent.

Je vous remercie.

M. le Président.- Bien. Nous écoutons à présent Monsieur Pierre LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais, effectivement, soutenir l'intervention de mes deux Collègues et je me rallie tout à fait à leur cause, même si ce n'est pas tout le temps le cas.

Je souhaitais également affirmer le bon état d'esprit dans lequel nous avons continué à poursuivre les réunions des différentes Commissions des Bourses avec Mme BONNAL, qui est toujours dans un esprit très constructif puisque je n'ai eu la chance de connaître que cet état d'esprit, d'aller de l'avant et d'écouter les gens en Commission et de faire avancer les choses.

Donc, je vous prierais, Monsieur le Conseiller, de transmettre à Mme BONNAL tous nos remerciements dans la bonne intelligence de l'étude des dossiers, vous nous aurez toujours à vos côtés dans ce sens-là.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Je sais que Mme BONNAL sera tout à fait sensible à ces vœux unanimes.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur Marc BURINI.

M. Marc BURINI - Oui, une petite réflexion aussi sur les Bourses d'Etudes et le suivi des étudiants.

Il me semble que ce qui est important aussi, au-delà des études, si un étudiant veut entrer dans la Fonction Publique monégasque, aux Finances, dans les Services Juridiques, etc... il me semble qu'il serait intéressant aussi – puisqu'on a encore cette relation privilégiée avec la France – de faire, après les études, une formation. A Bercy, par exemple, si on choisit les Finances Publiques, faire en alternance une sorte de stage de longue durée de deux, trois ou quatre ans avec des allers et retours à Monaco.

Je pense que dans la vie et, en général, au-delà des études, ce sont les réseaux qui sont importants. Après des études aussi brillantes soient-elles, si on revient directement à Monaco, on n'a peut-être pas la richesse d'avoir été en contact avec des interlocuteurs qu'on pourrait avoir, par exemple, pour discuter le compte de partage ou des choses comme cela, alors que si on a fait quatre ou cinq ans à Bercy, au bout de quelques années, les gens avec qui on a fait notre formation ont acquis une certaine envergure, un certain niveau et il y a toujours ce contact. On peut les contacter, on peut se parler et je crois que c'est une formation qui serait intéressante, associée aux bourses, avec une paye un peu à la façon de l'ENA.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, Monsieur BURINI, vous avez complètement raison. Dans les Services Fiscaux, il y a peu de Monégasques, de mémoire deux ou trois. L'intégration apparemment se passe bien et nous cherchons – je ne sais pas si on a trouvé une solution – un fonctionnaire monégasque qui accepterait d'aller faire la formation de l'Ecole des Impôts du côté de Clermont-Ferrand et en partie pour les raisons que vous indiquez. Evidemment, il va apprendre des choses qui n'ont aucun intérêt pour nous, l'I.R.P.P., les taxes foncières, les taxes d'habitation, mais il va se créer un réseau de correspondants dans le pays voisin.

Peut-être, Monsieur PICCININI, avez-vous des précisions sur ce point ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Pour l'instant, c'est en cours. Pour ce qui concerne les Services Fiscaux, effectivement, j'en ai parlé avec M. DUNKEL qui est tout à fait d'accord pour collaborer et favoriser cette étude de travail et de coopération.

M. Pierre LORENZI.- Juste un petit complément, je crois d'ailleurs que cela a été fait par le passé avec certains jeunes du vivier.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* En fait, il s'agit du SICCFIN qui envoie à l'Autorité de Contrôle Prudentiel toutes ses nouvelles recrues qui y font un stage de longue durée. Alors, ce n'est pas trois ou quatre ans, mais c'est au moins six mois ; ils font des missions de contrôle avec les Inspecteurs de la Banque de France dans les banques, ils sont donc plus spécialement missionnés sur la partie blanchiment et, lorsqu'ils arrivent à Monaco, ils ont déjà fait cette expérience professionnelle à Paris et, effectivement, ils ont tissé des liens avec tout le corps d'inspection de l'Autorité bancaire française.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Moi aussi je suis favorable à cette idée mais il faut de la clarté dans ce que l'on dit. Si on considère un fonctionnaire monégasque qui est déjà dans l'Administration monégasque et à qui on demande d'aller faire un stage, pas de problème, même s'il faut le trouver, cela ne peut qu'enrichir l'Administration. Si maintenant, on s'adresse à un étudiant qui lui n'est pas dans l'Administration

monégasque, se présentent deux cas de figure. Ou bien il a un contrat avec l'Etat et on l'engage à faire des stages, des études spécifiques et à son retour il viendra proposer à l'Administration monégasque ses services. Cela est tout à fait légitime. En revanche, un étudiant qui a choisit ses études, qui a bénéficié des bourses d'études et qui n'a pas de contrat, lorsqu'il rentre à Monaco, il est évident qu'il faut qu'il suive une filière normale. On voit bien qu'il y a plusieurs cas et il ne faut pas tout mélanger. Bien sûr, je suis tout à fait favorable à ce qu'il y ait des stages etc... mais que l'on soit bien clair sur ce qu'on veut faire et comment on veut le faire.

N'oublions pas non plus qu'il y a aussi des Monégasques qui font moins d'études mais qui désirent entrer dans l'Administration. Il ne faut pas non plus qu'ils soient lésés, même si ce sont des postes qui ne sont pas du même niveau.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, j'en ai une puisque M. LORENZI hier soir m'a posé une question concernant l'état des bourses à ce jour.

Donc, à la date du 12 octobre, Monsieur LORENZI, nous avons reçu sept cent vingt demandes de bourses, c'est-à-dire environ 10 % de plus que l'an dernier. Six cent soixante-quatre parmi ces sept cent vingt ont été reçues dans les délais impartis. Je peux vous assurer que dès le 4 juillet, les premières lettres de décision positive ont été envoyées et les premiers versements sont intervenus le 3 août. A ce jour, deux cent douze versements de bourses sont intervenus, je dis bien deux cent douze pour trois cent sept lettres de décision positive, l'écart venant du fait que certaines familles ont des documents supplémentaires à fournir. J'appelle d'ailleurs votre attention sur le fait que nous avons un petit problème pour le retour, justement, de certaines pièces justificatives, de la part d'étudiants. Alors, je le mets sur le compte de la rentrée universitaire qui commence tardivement ; certains, notamment, n'obtiennent le certificat d'inscription qu'une fois la rentrée universitaire intervenue, ce qui explique, probablement, l'envoi tardif de cette pièce. Mais, à ce jour, deux cent douze bourses ont été versées alors que, jusqu'à présent, il fallait compter un mois, un mois et demi de plus.

M. Pierre LORENZI.- Je voulais vous remercier de ces précisions, entre autre sur les délais de paiement. On voit qu'il y a, effectivement, de grandes avancées parce que – je le rappelais dans mon discours de politique générale – par le passé, les premières bourses étaient souvent versées à la mi-novembre. Donc, on voit l'écart très significatif et on imagine bien le soulagement et ce que cela peut représenter pour les familles. On vous remercie, encore une fois, d'avoir eu une oreille très attentive et favorable sur le discours qu'on a pu vous tenir.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est un des dossiers de la modernisation de l'Administration initiée par le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- C'est exactement ce que je voulais dire mais, là encore, comme dans d'autres exemples, sous la direction de M. MASSERON c'est le Service lui-même qui s'est auto-réformé. Donc, on n'a pas fait appel à des auditeurs extérieurs, on a mobilisé avec un objectif précis, qui était le raccourcissement des délais de versements. M. MASSERON a suivi cela de très, très près et je lui rends hommage pour le résultat obtenu. C'est, évidemment, un bel exemple de modernisation.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 28 – EDUCATION NATIONALE - LYCEE

328.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 82.700

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 28 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 30 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 53.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 30 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

M. le Président.- C'est vrai et pour être précis c'est une demande qui avait été répétée à de nombreuses reprises, avec Mme BOCCONE-PAGES avec qui je siégeais à la Commission des Bourses et, ensuite, avec Mme DITLOT, à l'époque, on le répète depuis 2003. Donc, c'est bien qu'on y arrive, ce n'est pas simple mais on y arrive.

Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Je m'associe à tous ces compliments. C'est vraiment un problème de volonté politique. Alors qu'il y a des années on nous disait que cela posait des problèmes, vous montrez que, d'une manière spectaculaire, s'il y a une volonté politique, eh bien on y arrive.

Je félicite le Gouvernement en ce domaine.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 27 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 31 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 21.200

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 31 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 32 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 64.300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 32 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 33 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES

333.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 77.200

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 33 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 34 – EDUCATION NATIONALE - LYCEE TECHNIQUE

334.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 97.600

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Il y a quelque temps, j'avais demandé à Madame le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme s'il y avait du retard au niveau du Lycée Technique, on m'a répondu qu'il n'y avait pas de retard. En réalité, certaines conjonctures avaient entraîné des retards au démarrage du chantier mais qu'ensuite il n'y avait plus de retard.

Des bruits courent disant que le Lycée Technique n'ouvrira pas en septembre 2012. D'où ma question : est-ce que le Lycée Technique ouvrira en septembre 2012, date de la rentrée prochaine ? Ou bien est-ce que ce sera reporté à la rentrée 2013 ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Non, la réponse est simple : le Lycée Technique devrait pouvoir être disponible au printemps 2013.

M. Claude CELLARIO.- C'est-à-dire pratiquement dans deux ans !

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Comme prévu, oui, mais je ne vois pas où est le problème. Je crois qu'il vaut mieux faire les choses bien et comme il faut...

M. Claude CELLARIO.- ... Mais je ne dis pas le contraire ! Moi, je me suis rapproché du personnel, j'ai écouté et beaucoup m'ont parlé de ce fameux bruit qui courait, que le Lycée Technique ouvrirait pour la rentrée 2012 et puis, on m'a dit non, ce sera dans le courant du printemps 2013. Voilà pourquoi je vous ai posé la question.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Il ne me semble pas qu'il était prévu que le Lycée ouvre en 2012. Enfin, entre ce qui est « travaux » et « ouverture » au public du Lycée, en 2012 non, moi je n'ai jamais entendu cela.

M. le Ministre d'Etat.- Si vous me permettez, Monsieur CELLARIO, votre question est très utile, parce que M. MASSERON va prendre l'attache de la Direction de l'Éducation Nationale qui va informer le personnel de la date de livraison du Lycée, parce que le personnel ne peut pas rester dans l'incertitude.

Mme BONNAL va, par l'intermédiaire de M. GHENASSIA, donner l'information à tous les personnels, enseignants et non enseignants afin que

chacun sache quand aura lieu la rentrée dans le nouveau Lycée.

M. Claude CELLARIO.- Je tiens à faire la remarque suivante, si vous ouvrez le Lycée Technique en 2013, pour la rentrée 2013, c'est ce que vous venez d'annoncer, par la suite vous allez faire une « opération-tiroir » avec les Franciscains. Cette « opération-tiroir », je ne sais pas si elle dure deux ou trois ans mais cela montre que le futur collège, lui, sera construit avant plusieurs années ? Que pensent les gens ? Lorsque vous arrêtez quelques parents d'élèves, ils vous disent que leur enfant rentre l'année prochaine en 6^{ème} au Collège de Monte-Carlo en précisant : « j'espère qu'elle connaîtra le nouveau collège... ».

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Il n'y a jamais eu de date vraiment précise donnée sur le collège. Par ailleurs, pour le Lycée Technique, Monsieur CELLARIO vous le savez, en Principauté, malheureusement, il y a beaucoup de bruits qui courent et beaucoup de rumeurs. Moi, je n'avais jamais entendu parler d'une ouverture en septembre 2012, je vous le dis très clairement. Donc, en fait l'ouverture au printemps 2013, c'est bien ce qui était prévu depuis longtemps et il me semble, d'ailleurs, que ce sont les informations que je vous avais données à de multiples reprises, ici dans cette enceinte. Pour le collège, je crois qu'il faut attendre quelques années. Effectivement, je ne suis pas certain qu'un enfant qui serait entré en 6^{ème} cette année connaîtra le nouveau collège.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le collège je vais quand même donner quelques informations. Dans le concours, deux projets ont été retenus. Les deux Départements, le Département de Mme GRAMAGLIA et le Département de M. MASSERON travaillent sur ces deux projets et on devrait pouvoir choisir assez rapidement un projet définitif. Pour résumer, vous avez sur cet emplacement énormément de questions techniques, d'aménagements techniques en sous-sol y compris en lien avec l'usine, etc... Aujourd'hui, sur cet espace, il y a d'un côté un hôtel et de l'autre côté, il y a un collège. Dans un des deux projets, lorsqu'on vient du Rocher, c'est d'abord l'hôtel puis le collège qui sont prévus et dans l'autre projet, c'est l'inverse, le collège est situé du côté du Rocher et l'hôtel du côté de l'îlot supplémentaire qui, comme vous le savez, sera réservé aux activités économiques.

Je pense qu'entre ces deux projets qui ont été retenus, le troisième ayant été éliminé – en fait le

troisième mettait l'hôtel au milieu... il a été éliminé –. Entre les deux, je pense que le choix devrait arriver assez vite, on pourra faire ce choix à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, on va le faire très rapidement. En ce qui concerne la livraison du Lycée dont vous parliez, la fin des travaux est bien prévue pour 2012, vers septembre/octobre 2012 mais il s'agit de la mise en service uniquement et ce, pour ne pas interrompre une année scolaire. Il faut ensuite installer tous les mobiliers, etc... mais au point de vue travaux, ce sera terminé, en principe, en 2012.

M. Claude CELLARIO.- Enfin, une dernière question si vous me le permettez, vous savez très bien que le collège actuel souffre d'une population scolaire importante, j'ose espérer que pendant ces années qui vont nous amener au nouveau collège, la population scolaire ne dépassera pas 1.200 élèves.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* A priori non. Vous savez l'engagement qui a été pris par le Gouvernement, c'était de faire en sorte qu'il y ait moins de 6.000 élèves, primaire et secondaire confondus. Nous sommes cette année à 5.850, comme d'ailleurs l'an dernier. Nous sommes tout à fait dans ce chiffre annoncé ; il n'y a pas de raison particulière de considérer qu'il y aurait une augmentation du nombre d'élèves du collège ; il restera stable.

D'ailleurs c'est simple, nous maîtrisons un élément qui est, en fait, le nombre de dérogations et donc, par les dérogations qu'on attribue ou pas, on maîtrise effectivement ce chiffre global...

M. le Ministre d'Etat.-... Il y a donc une variable d'ajustement. Sur le collège, je souhaite et je l'ai dit, que le corps enseignant soit associé à l'aménagement intérieur du collège, je ferai très attention à ce point en raison de mon expérience passée. Dès que le projet va être choisi, il y a, évidemment, la Direction de l'Éducation Nationale qui est pleinement associée au choix final, donc ensuite les équipes d'enseignants

seront associées pour l'aménagement intérieur des salles de classes, des circulations, etc...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Enfin, une dernière précision, le nouveau collège est prévu pour 1.500 élèves.

M. le Président.- Merci. Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Une simple question pour satisfaire ma curiosité. Est-ce que dans les deux projets du nouveau collège, un gymnase est prévu ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, tout à fait, il y a un gymnase de prévu.

M. Gérard BERTRAND.- Parce qu'à l'époque, il y avait une question de parkings...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Mais la réponse est claire.

M. Gérard BERTRAND.- Oui, la réponse est claire, c'est très clair et cela me satisfait. Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci. Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas forcément un calcul économique idéal, mais bon, cela a été choisi.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 34 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 36 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE DU PARC

336.010 – FRAIS DE PERSONNEL

- 25.900

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, dans le courant de l'été, nous vous avons écrit avec le Président afin d'attirer votre attention sur les travaux nécessaires à l'Ecole du Parc qu'il convenait de réaliser avant la rentrée scolaire et ce, pour la sécurité des enfants, des enseignants et de leurs parents.

Vous nous avez répondu, avec une lettre très justifiée, en particulier concernant la façade, que « ce problème avait fait l'objet d'une déclaration de sinistre dans le cadre de la garantie décennale, le Service des Bâtiments Domaniaux est dans l'attente des conclusions de l'expert ».

Alors, cela me laisse un peu perplexe, pour l'instant, parce que si vous passez devant l'école, on voit toujours des grosses plaques qui n'ont pas été réparées. J'ai surtout peur que d'autres événements se produisent, c'est-à-dire que de nouvelles plaques d'enduits puissent tomber sur les enfants. Il n'y a aucun filet de protection, aucune mesure pour protéger les enfants qui sont à l'école, les enseignants mais aussi les gens qui passent sur le trottoir. Donc, si on pouvait faire quelque chose, ce serait très bien.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 37 – EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE CARMES

337.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	<u>29.200</u>
------------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 37 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 39 – EDUCATION NATIONALE - BIBLIOTHEQUE CAROLINE

339.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	24.000
------------------------------------	---	--------

339.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	700
---	---	-----

	-	<u>24.700</u>
--	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

M. le Ministre d'Etat.- On sèche !!! On vous donnera une réponse vendredi.

M. Fabrice NOTARI.- Je peux même vous donner une expertise gratuite, si vous voulez.

M. le Ministre d'Etat.- Non, non. Dès demain Mme GRAMAGLIA regarde ça, indépendamment de l'expertise, on prend les mesures de sécurité immédiate et on vous donne la réponse vendredi et pardon pour la lettre administrative.

M. Fabrice NOTARI.- On constate que sur plusieurs bâtiments, il y a eu aussi d'autres problèmes, par exemple A Qietüdine avec des prises électriques, des choses de ce type et il faut dans ce genre de problème voir les mesures les plus rapides et les plus adéquates pour que l'on n'ait pas d'accident.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, tout à fait, absolument.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 36 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 39 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 40 – EDUCATION NATIONALE - CENTRE AERE

340.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	20.000
340.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	4.300
	-	<u>15.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 40 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 42 – EDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION

342.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	89.000
342.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	500
	-	<u>89.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 42 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 43 – EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION PEDAGOGIQUE

343.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	<u>2.800</u>
---	---	--------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 43 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 46 – EDUCATION NATIONALE - SERVICE DES SPORTS

STADE LOUIS II

346.000 – STADE LOUIS II..... + 143.300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais profiter de l'occasion pour vous dire quelques mots sur l'A.S.M..

Après 34 ans en Ligue 1 et des heures de gloire qui ont marqué à jamais les Monégasques et tous les supporters du Club rouge et blanc, la rétrogradation de l'A.S.M. Football Club en Ligue 2 a résonné comme un coup de tonnerre en Principauté, mêlant colère, déception et désillusion pour beaucoup d'entre nous.

Mais aujourd'hui, en cette période de grave crise traversée par le Club mythique de la Principauté, l'heure n'est pas aux règlements de comptes et les Elus de la majorité du Conseil National se refuseront à cautionner la chasse aux sorcières que certains réclament.

Face à l'adversité, il faut se mobiliser derrière notre équipe, il faut croire le soubresaut possible. Il faut à présent avancer et reconquérir au plus vite l'âme de l'A.S.M. afin de remonter en Ligue 1. Je le souhaite pour les joueurs, pour les supporters mais aussi pour Monaco en général !

L'U.D.M. est consciente de l'importance du Club pour l'image de la Principauté à l'international, comme en atteste le choix de la campagne de communication institutionnelle lancée en novembre 2010 qui mettait, heureusement, en avant l'A.S.M..

Contrairement à ce que Monsieur Laurent NOUVION a affirmé en Séance Publique hier soir, je tiens à rappeler que les Elus de la majorité U.D.M. ont soutenu, à l'automne 2010, la reconduction, pour une année, du financement de l'A.S.M. par le biais de la baisse de la redevance versée par la S.B.M. à l'Etat, pour ne pas être tenus responsables de la relégation du Club pour des raisons financières.

J'ai bien dit pour une année seulement, et compte tenu de la spécificité de la S.B.M. dont, vous le savez très bien, l'exercice budgétaire s'entend d'avril à mars, ce sponsoring contre nature arrivera à son terme au 31 mars 2012.

En ces temps difficiles, les Elus U.D.M. ne souhaitent pas se prononcer sur des choix sportifs et humains qui n'appartiennent qu'aux actionnaires et à la direction du Club, mais nous n'accepterons plus que la S.B.M. continue de sponsoriser le Club, dans les conditions actuelles, surtout dans un contexte de diminution inquiétante des recettes issues des jeux pour la S.B.M. !

Il faut savoir que le sponsoring de la S.B.M. était estimé cette année à 6 M€ ! La majorité U.D.M. trouve inconcevable qu'un Club qui disposait du 6^{ème} budget de la Ligue 1, termine dernier du classement, en Ligue 2.

Je tiens ici à rassurer d'emblée tous les supporters de l'A.S.M., les Monégasques et les résidents : retrouver une équipe à la hauteur des attentes des supporters et à la hauteur de l'image de la Principauté est une demande forte de la majorité U.D.M..

C'est pourquoi les Elus U.D.M. réclament que les dirigeants présentent, au plus vite, un plan de financement pérenne et responsable pour l'A.S.M. afin de permettre d'équilibrer les comptes du Club sans avoir à recourir au sponsoring de la S.B.M., qui soutient traditionnellement les grands événements culturels de la Principauté mais qui n'a jamais eu vocation à soutenir des activités sportives.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je passe à présent la parole à Monsieur Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Monsieur le Président, je pense que mes Collègues souhaitent intervenir sur l'A.S.M. alors que moi je souhaite intervenir sur le Stade Louis II. Donc, pour la clarté des débats, je laisse mes Collègues intervenir.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, votre intervention concerne l'A.S.M. ?

Très bien, alors nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je remercie Monsieur LORENZI d'avoir choisi ce chapitre pour parler de l'Association Sportive de Monaco. Effectivement, nous avons été les premiers, l'année dernière, à parler et à dire que c'était un désenchantement pour la population, un gouffre financier et un échec sportif.

Je fais partie de la Commission des Concessions et, à ce titre, nous avons été consultés par le Gouvernement Princier, il y a maintenant quatre ans, qui a souhaité transférer une partie de la redevance d'Etat et de la transférer comme subvention sportive. J'ai toujours été très réticent sur ce sujet, je m'en suis expliqué et l'année dernière à une réunion en séance privée dans cette enceinte, nous avons voté et lorsqu'on vote, Monsieur LORENZI, il faut tout lire, tout ! Et vous, vous avez voté jusqu'en 2012. Alors, cela ne sert à rien de vous énerver, aujourd'hui, en disant que l'U.D.M., vous avez voté la subvention de l'Association Sportive de Monaco, y compris pour 2012, et quand vous avez demandé au Gouvernement : « mais je ne comprends pas, cela devait s'arrêter en 2011 », il vous a répondu très justement : « vous avez voté ».

La différence, Monsieur LORENZI, c'est qu'en séance privée, il y a eu neuf voix pour la prorogation de cette subvention et six voix contre ! Et vous, vous étiez pour, alors il faut assumer ! Et puis il y a eu six voix contre et je dois saluer, à l'époque, une partie de l'U.N.A.M. qui était présente en séance et qui a voté contre, bien lui en a pris. Aujourd'hui on a un Club, je suis comme vous, je ne fais pas de commentaire sur le plan sportif d'autant plus que je n'y connais pas grand-chose, je constate – et je trouve que c'est une souffrance pour les supporters – et surtout aujourd'hui on a un Club, j'en parlais tout à l'heure avec quelqu'un qui connaît bien le sujet, le Club de l'A.S. Monaco a le premier budget sportif de Ligue 2 et on est avant-dernier ! Alors maintenant cela suffit, il faut que les actions, c'est-à-dire l'Etat, ou en tout les cas que le Gouvernement, arrête de nous dire qu'il n'y est pour rien, fasse son travail et nous propose un projet global sportif financier qui redonne vie à ce Club et qui redonne vie aux supporters. Merci.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres remarques sur l'A.S.M. ?

Monsieur CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a un moment où il faut dire les choses. L'A.S.M. c'est quoi ? Je ne veux même pas parler de l'années 63

où on a obtenu à la fois un championnat, ensuite on a fait le doublé avec la Coupe de France, mais à partir de 1977, où le Club remonte de deuxième division, il est champion en 1978, champion en 1982, champion en 1988, champion en 1997, champion en 2000, il est finaliste de la Champions League en 2004, c'est un Club remarquable ! Mais aujourd'hui on en est où ? Moi, je ne comprends pas du tout les propos de M. LORENZI, absolument pas ! Il y a un problème de compétences, c'est évident. Cinquante-deux transfert en un an ! Que voulez-vous qu'on fasse avec ça ? L'année dernière, sixième budget de Ligue 1, et on est reléguable. Cette année, premier budget de Ligue 2, et on est dernier. Alors, ne me dites pas qu'il n'y a pas un problème de compétences. Il existe, il faut s'en rendre compte. Et demain, si rien n'est fait, hé bien on descendra peut-être, je ne sais pas où, dans les tréfonds du Stade Louis II, et encore une fois, on le récupèrera parce qu'il y a des surfaces à prendre là-dessus...

(Rires et brouhaha).

... mais n'espérez rien de bon là-dedans !

M. Laurent NOUVION.- Vous ne perdez pas le nord, Monsieur CLERISSI.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Hé bien, de ce Club, Monsieur LORENZI, ce n'est pas les sorcières qu'il faudrait chasser, c'est certains administrateurs qui, à peine arrivés aux affaires, se sont empressés d'attribuer les marchés du Club à leur propre société, c'est extraordinaire ! Et, lorsque j'en parle au Gouvernement, tout ce qu'on me répond, c'est : « écoutez, nous ne pouvons nous immiscer dans la gestion de cette société », ça aussi c'est extraordinaire ! On a donné à cette société presque 25 M€ en quatre ans et on n'a pas notre mot à dire ! Il y a des fournisseurs de l'A.S.M. monégasques qui ont été écartés au bénéfice de la Société d'un administrateur du club, après un appel d'offre fictif.

Lorsqu'on a une telle approche de la gestion d'un Club, où on mélange ses affaires personnelles avec celles du Club, on ne peut pas avancer et aujourd'hui, je ne parlerai pas, moi non plus, du résultat sportif parce que c'est une honte. Ce sont des gens qui piétinent notre dignité.

M. le Président.- Merci. Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

M. Roland MARQUET.- Merci.

Je vais être très rapide. Je dirai que tout le monde a le droit à l'échec, on peut tomber bas, on peut tomber très bas, mais ce qu'il y a de grave dans le cadre de l'A.S.M., c'est que personne n'en tire les leçons !

On pourrait tirer de cette dégringolade, de cette descente aux enfers, une richesse. C'est une analyse sans complaisance des faits qui ont amené cette chute. Malheureusement je m'aperçois qu'on est en Ligue 2, on a un des meilleurs budgets et on continue à être au bas du classement. C'est gravissime parce qu'on n'a pas le courage de regarder la vérité en face. On n'a pas le courage sans complaisance mais sans vengeance. Pas de chasse aux sorcières, mais qu'au moins on en retire la richesse d'un enseignement pour ne pas recommencer. Je doute qu'on en ait le courage.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions sur l'A.S.M. ?

M. Laurent NOUVION.- Non mais attendez, il y a le Gouvernement quand même, nous avons tous posé la même question et...

M. le Ministre d'Etat.- La Gouvernement va vous répondre.

M. Laurent NOUVION.- Eh bien voilà, d'accord...

M. le Président.- Nous terminons avant le tour de parole sur l'A.S.M..

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas la peine de répondre tant que le tour de parole n'est pas terminé.

M. le Président.- Voilà ! Nous écoutons à présent Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- La gouvernance de ce Club a failli depuis de nombreuses années. A ce stade-là je considère qu'il faut un électrochoc et c'est pour cette raison que je pense qu'on ne doit plus financer ce Club. J'ai donc voté contre parce que je considérais que cela ne servait à rien dans la mesure où on n'avait aucune emprise sur la gouvernance. Le Club doit s'en remettre qu'à lui-même et nous verrons bien comment les choses se passeront.

J'ai quand même un regret, au fil des années, ce Club a été une image pour la Principauté de Monaco. Si vous allez à l'étranger et que vous parlez de Monaco, même si nous sommes en deuxième division au fond du classement, les gens disent : « ha oui, le club de foot ! ». C'est ça qui fait mal au cœur, c'est l'image que donne ce Club. Ce que je souhaite c'est que dans la mesure où on n'aura plus cette redevance, hé bien que les dirigeants prennent les choses à bras-le-corps et trouvent une autre gouvernance pour remonter en haut du panier, c'est-à-dire en première division.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques sur l'A.S.M. ?

Puisqu'il n'y a plus d'intervention, je vais donner la parole au Gouvernement.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Le résultat sportif est partagé par le Gouvernement avec vous, donc ce n'est pas M. MASSERON qui va vous répondre mais Monsieur PICCININI.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Trois précisions qui, en grande partie, figurent déjà dans la réponse que le Gouvernement avait fournie par écrit, les réponses 28, 29, 30 et 31, que je ne vais pas vous infliger à nouveau.

Cependant, tout le monde sait que le Gouvernement n'a pas directement une participation d'actionnaire dans ce Club, il l'a indirectement par le biais de la S.B.M.. La S.B.M. détient 40 % de ce Club, ces 40 % ont coûté à la S.B.M. 10 M€, qui sont inscrits au passif de la S.B.M. de l'année passée parce que cet investissement a du être approvisionné, donc ce sont 10 M€ qui sont passés en pertes et profits à la S.B.M., il y a même des particuliers qui ont participé à hauteur de 30 %.

Ceci dit, la S.B.M. a accepté de mettre 120 M€ dans le Club, mais à condition de ne pas avoir à nommer un Administrateur, d'abord parce que la S.B.M. ne joue pas au foot et en plus parce qu'en s'impliquant dans le domaine des paris sportifs, il y aurait un problème déontologique. Ce point d'ailleurs a été soumis à l'Arjel et l'Arjel qui a conclu que dans la mesure où il s'agit d'une participation minoritaire non opérationnelle, une sorte de « sleeping partner », seulement financier, la S.B.M. a simplement fait son chèque et ne se mêle plus de rien.

La société est contrôlée par un groupe d'actionnaires qui représentent les 60 % du capital, qui agissent plus ou moins de concert et qui expriment leurs souhaits en Conseil d'Administration. C'est une S.A.M. comme les autres, régie par un Monégasque et qui ne répond pas au Gouvernement.

Donc, le Gouvernement est informé, quelquefois, par la presse des situations, mais ce n'est pas nous qui sommes interpellés, ce n'est pas nous qui faisons le mercato, ce n'est pas nous qui choisissons les entraîneurs et de toute manière – M. SVARA peut témoigner je serais totalement incompétent, contrairement à lui – nous ne sommes jamais interpellés. Quelquefois, nous sommes informés de certaines situations, évidemment, parce qu'il faut qu'on soit tenu au courant mais nous n'avons aucun droit dans la gestion du Club, comme on ne l'a pas dans d'autres sociétés où l'Etat n'est pas majoritaire.

En ce qui concerne les conflits d'intérêts, la réponse se trouve au point 30, page 21 du document et je pense qu'il n'y a rien à ajouter à cette réponse.

Ensuite, concernant le financement, c'est-à-dire de la réduction de la redevance S.B.M. au profit de l'A.S.M., ce type de financement prendra fin l'année prochaine. Je pense que ces recettes ont plutôt leur place dans le budget de l'Etat, donc le dispositif est encore applicable une année, jusqu'au 31 mars 2012 puisque c'est l'exercice comptable de la S.B.M. et l'arrêté des comptes de la S.B.M. a lieu au 31 mars 2012.

Les jeux pour le moment ne se portent pas trop mal – touchons du bois – donc ces 3 % du montant du chiffre d'affaires des jeux que la S.B.M. s'est engagée à reverser, ne sera peut-être pas négligeable pour aider le Club dans ce moment difficile, mais c'est tout à fait en dehors de notre contrôle et à partir du 1^{er} avril 2012 – et ce n'est pas un poisson d'avril – il n'y aura plus de fonds qui pourraient être assimilés à une redevance. Mais tout cela est d'ailleurs très bien expliqué dans la publication du Conseil National, tout est expliqué, les pourcentages, etc... tout est parfait, donc je n'ai plus rien à ajouter, puisque tout est très bien expliqué dans votre document d'information.

Je ne sais pas si mon Collègue du sport souhaite intervenir ?

M. Laurent NOUVION.- Allez, Monsieur MASSERON...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Nous sommes plusieurs à assister à tous les matches et à soutenir notre équipe, comme d'ailleurs un certain nombre de Conseillers Nationaux

et je crois, comme vous, que c'est au moment où une équipe est en difficulté qu'il faut la soutenir, parce que comme vous, je crois que l'A.S. Monaco fait partie du patrimoine de la Principauté ; c'est quelque chose d'important. A l'étranger, vous le savez comme moi, les enquêtes d'opinion le confirment, l'A.S. Monaco est un Club connu, reconnu et qui fait beaucoup pour l'image de la Principauté.

M. Philippe CLERISSI.- Non, excusez-moi.... Mais n'en parlez pas au présent...

M. le Président.- Attendez, Monsieur CLERISSI, c'était Monsieur SPILLOTIS-SAQUET qui souhaitait intervenir d'abord.

M. Philippe CLERISSI.- ... Non, mais juste qui est connu, je ne sais pas...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - ... Les grandes équipes ne meurent jamais, Monsieur CLERISSI !

(Rires).

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Effectivement, le Gouvernement nous a répondu concernant le possible conflit d'intérêts entre les administrateurs les marchés passés par l'A.S.M.

A la question considérez-vous qu'il y a un conflit d'intérêts, on nous a répondu que : « l'administrateur en question a tourné la tête au moment de l'attribution du marché »... Est-ce que vous pensez qu'à l'heure où la Principauté est dans le collimateur du GRECO, c'est-à-dire l'institution chère à Messieurs MARQUET et GARDETTO, le groupe d'Etat contre la corruption du Conseil de l'Europe qui observe à la loupe nos comportements face à ce genre de situation, que ce soit de bon augure que le Gouvernement fasse une réponse pareille au lieu de mettre de l'ordre dans cette société ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Tout d'abord, nous ne sommes pas dans le collimateur du GRECO, absolument pas...

(M. SPILLOTIS-SAQUET intervient sans micro, inaudible).

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Oui, ils sont observateurs, mais ils vont dans tous les pays du monde. Ils vont plus souvent dans les pays voisins qu'à Monaco, cela je peux vous le dire pour vous rassurer, ils ont beaucoup plus de matière dans les pays voisins, je ne me réfère pas seulement au grand pays voisin mais aux divers pays voisins, ils y vont plus souvent, ils ont beaucoup plus de matière d'études que chez nous.

Ceci dit, je me répète peut-être, mais il s'agit d'une société qui ne dépend pas de l'Etat, nous avons tout de même pu obtenir des renseignements indirectement parce que, et c'est normal, c'est une question de courtoisie institutionnelle entre le Gouvernement et le Conseil National. Le Gouvernement s'efforce de répondre aux questions qui sont posées par le Conseil National, donc nous avons essayé d'obtenir des éléments de réponse et c'est normal, c'est la moindre des courtoisies. Mais à nouveau, nous n'avons aucun représentant, même la S.B.M. n'a aucun représentant au Conseil d'Administration de l'A.S. Monaco, donc de quel droit irions-nous constater un conflit d'intérêts, c'est une société entièrement de droit privé, qui n'est pas cotée en bourse et si les administrateurs, les actionnaires donnent quitus à leur propre organe, nous, nous n'avons pas à intervenir. Franchement, cela peut vous sembler compliqué, mais c'est comme ça. Quand la France a décidé, dans le cadre du Championnat de France, la création de sociétés anonymes pour les Clubs de foot, eh bien les entités publiques, les collectivités locales, le Gouvernement se voient dans l'impossibilité de se mêler des clubs et ça, c'est la règle du jeu, c'est le cas de le dire. Nous pouvons nous renseigner, nous pouvons dans la mesure du possible, c'est la moindre des courtoisies, vous passer les informations dont nous disposons mais pas plus que ce dont nous disposons.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Ecoutez, moi je prends acte que le Gouvernement cautionne des faits répréhensibles en en ayant connaissance.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Non ! Non, il y a des moments où les organes sociaux d'une société, des experts-comptables, avocats, donnent quitus ; les actionnaires donnent quitus aux administrateurs pour leur mandat, ce n'est pas à nous d'aller voir si dans cette société de shipping plutôt que dans une société de trading pétrolier, si un administrateur s'est acheté une voiture de plus, s'il a vendu une voiture à son cousin, etc... Une fois que tout cela est clair, nous, nous n'avons pas le droit de nous immiscer dans ces

choses-là ! C'est d'ailleurs le travail, à la limite, d'un Commissaire aux comptes, mais ce n'est pas le travail de l'Etat.

C'est une situation que M. SVARA et moi avons connue à des époques différentes mais là, la société a une autre configuration, un autre actionnariat, tout a changé et l'Etat n'a pas vraiment... sauf de pouvoir se renseigner par le biais de la S.B.M. en raison de sa participation à l'activité du Club.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne suis pas un grand spécialiste du football mais en entendant un peu tout ce qui se dit ici, j'ai l'impression et Monsieur PICCININI comprendra de quoi je veux parler... Lorsqu'on regarde l'histoire de l'A.S.M., c'est un peu comme la Divine Comédie. A moment donné, on arrive devant la porte au dessus de laquelle est inscrit « Vous qui entrez ici, abandonnez tout espoir », mais peut-être que l'espoir, les dirigeants pourraient le redonner au Conseil National si le Conseil National demandait à les rencontrer...

M. Laurent NOUVION.- Qu'ils viennent devant nous s'expliquer !

M. le Président.- Laissez parler les orateurs, Monsieur NOUVION.

Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

M. Roland MARQUET.- Rapidement. Est-ce qu'on peut envisager pour l'A.S.M. la même issue que l'IM2S ?

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est clairement qu'il ne faut pas compter sur l'Etat, d'ailleurs pour les raisons qui ont été indiquées par M. PICCININI, c'est impossible juridiquement.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur NOUVION, demandez la parole lorsque vous souhaitez parler, je vous la donne dès que vous la demandez parce que sinon le débat est très confus après. Donc, je vous donne la parole.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, est-ce que vous êtes d'accord pour demander à ce que les

dirigeants de l'A.S. Monaco viennent devant la représentation nationale s'expliquer, puisque le Gouvernement nous répond que n'ayant pas de représentant au Conseil d'Administration et n'étant pas actionnaire du Club, dont acte, tout à fait, personne ne remet en cause cela. Alors, à ce moment-là, nous demandons aux dirigeants – il y a bien des dirigeants – que nous connaissons, dont des compatriotes d'ailleurs, si la représentation est d'accord, si vous êtes d'accord, si tous ici ce soir, nous sommes d'accord, est-ce que vous acceptez de leur demander officiellement de venir devant nous nous rendre des comptes, notamment, sur l'argent qui a été versé depuis quatre ans et sur la situation actuelle ? Merci.

M. le Président.- Je n'ai pas le pouvoir de décider pour l'Assemblée entière, je vais demander à mes Collègues ce qu'ils souhaitent mais je crois que nous pouvons, au mieux, inviter les dirigeants et non pas les convoquer comme vous le précisez.

M. Laurent NOUVION.- Non, non, bien sûr, les inviter, absolument.

M. le Président.- Je pense que l'invitation est beaucoup plus adéquate.

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président je vous remercie de votre précision parce que je me demandais où on était, parce que maintenant R & E demande des commissions d'enquête parlementaire...

M. le Président.- Nous sommes en train de revoir le Règlement Intérieur, donc on teste des formules nouvelles. Je crois que c'est bien.

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Je ne comprends pas très bien. Nous sommes tous des Elus du Conseil National, nous sommes tous unanimes pratiquement sur ce point pour constater que c'est un échec, Monsieur MARQUET, vous êtes d'accord ?

M. Bernard MARQUET.- Relisez les débats précédents et vos interventions...

M. Laurent NOUVION.- Pourquoi est-ce que sur ce sujet-là, je pose une question, c'est dans les mains du Président et cela dépend de nous-mêmes ce soir, de

nous tous, de savoir si majoritairement ou unanimement, nous souhaitons et nous invitons les dirigeants du Club à venir s'expliquer devant nous et vous me répondez qu'on demande une commission d'enquête. Ce n'est pas une commission d'enquête, on demande aux dirigeants du Club, entre compatriotes, étant donné que le Conseil National a deux titres – au titre de la subvention normale et au titre de la redevance qui nous a été demandée, il y a quatre ans, via la Commission des Concessions – nous demandons aux dirigeants du Club de venir nous expliquer la situation. Je ne vois pas en quoi c'est une commission d'enquête. Est-ce que vous y êtes opposés ou pas ? Dites-nous.

M. Bernard MARQUET.- Ce qui me dérange c'est que, depuis plusieurs mois, j'entends dans vos propos qu'en réalité, vous vous trompez de régime ou vous souhaitez en changer, c'est tout ce que je dis. Moi, je suis monégasque, je suis dans une monarchie héréditaire constitutionnelle et je respecte non seulement mes Collègues mais également la Constitution, nos lois et nos usages. Maintenant, si vous voulez importer, comme vous le faites-là, des mœurs qui viennent d'autres pays, je ne vous suis pas.

M. le Président.- Attendez Monsieur NOUVION, laissez parler Monsieur BORDERO qui avait demandé la parole depuis un bon moment.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Moi j'avais voté – puisque tout le monde parle de ce vote – pour la subvention parce que je ne voulais pas que l'A.S.M. soit rétrogradée pour des raisons financières. Après pour les raisons sportives, c'est la loi du sport, on est mauvais, on est rétrogradé, mais cela aurait été encore pire pour l'image de Monaco d'être rétrogradé pour des raisons strictement financières. C'est le premier point.

Les dirigeants de l'A.S.M., on les a déjà rencontrés, peut-être pas tous les Conseillers Nationaux, peut-être pas tous les dirigeants, effectivement, mais on a rencontré une certaine partie d'entre eux en Commission des Concessions, on les a rencontrés plusieurs fois et je ne pense pas, à vrai dire, que cela ait amené grand-chose.

Maintenant, les rencontrer une nouvelle fois, pourquoi pas, afin qu'ils nous expliquent. Là, on voit, effectivement, le Gouvernement qui se désengage publiquement, mais on donne quand même de l'argent, même si la subvention S.B.M. va s'arrêter, il

s'agit quand même d'une subvention « publique », le maximum autorisé par le règlement français pour les collectivités locales notamment. Il y a aussi le Centre de Formation, à quoi ça sert d'avoir un Centre de Formation hyper performant si après les jeunes, on les envoie jouer ailleurs, à quoi ça sert que Monaco dépense de l'argent pour des joueurs et fournissent les autres clubs ?

Enfin, il y a le Stade Louis II, parce que le Stade Louis II, à part le meeting d'Athlétisme et le concert des Eagles cet été, il ne sert qu'à l'A.S.M. Football.

Bien sûr, il y a les associations sportives pour les jeunes, mais la pelouse ne sert qu'à l'A.S.M. Football et que je sache l'entretien du Stade Louis II, contrairement maintenant aux grands clubs qui ont leur propre stade et qui entretiennent leur propre stade, l'entretien du Stade Louis II, c'est aussi du domaine du Gouvernement, avec une subvention indirecte mais il ne faut pas le dire, c'est quelque chose qui, même si le Gouvernement n'a pas d'administrateur, etc... le Gouvernement paie plusieurs millions chaque année. Donc, il y a une situation qui est pour le moins quelque peu gênante.

M. le Président.- Monsieur Eric GUAZZONNE, nous vous écoutons.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci. Je voulais m'associer aux propos de mon Collègue Alexandre BORDERO parce que ne serait-ce que pour la pelouse, plus de 800 000 € pour l'entretien, ça fait cher le brin d'herbe !

Cela étant dit, je crois qu'il ne faut pas se tromper de débat. Ce soir, nous ne sommes pas là pour faire le procès de ce qui est arrivé, mais bien pour se poser la bonne question. Le football est un vecteur publicitaire important pour la Principauté, Monsieur le Conseiller, vous l'avez rappelé, à condition, effectivement, qu'on ait une équipe qui porte nos couleurs, parce que moi, j'étais fier en 2004, lorsqu'il y a eu la finale, de voir les journaux télévisés français, un se dérouler en direct du Stade de Gelsenkirchen, le second ouvrir avec la présentatrice-vedette qui portait l'écharpe rouge et blanche, je crois que ce sont des images qu'on aimerait vivre à nouveau. Seulement, pour vivre ces images, il va falloir déterminer quels sont les projets sportifs qu'on va devoir mettre autour parce qu'il faut arrêter de se leurrer, on ne pourra plus vivre de grands moments avec de petits budgets.

Donc, au bout d'un moment, posons-nous les bonnes questions. Combien coûte le football maintenant pour être dans le top niveau, et à partir de là, on pourra bâtir les projets sportifs et financiers ?

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- ... Non, rien... On est tous d'accord sauf M. MARQUET, je n'ai rien à rajouter !

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci. Je voudrais préciser le mécanisme parce qu'à vous écouter, on dirait que le Conseil National verse de l'argent. Non, le Conseil National ne verse pas d'argent à l'A.S.M., c'est plus subtil. Mon ami Eric GUAZZONNE a rappelé la manière dont les choses se font. Le Gouvernement finance le Centre de Formation, il y a une ligne budgétaire, là c'est clair. Pour le reste, nous, nous avons accepté une diminution de la redevance de la S.B.M.. Un point c'est tout ! Nous n'avons pas fait autre chose.

Deuxièmement, lorsque M. Eric GUAZZONNE parle de l'entretien de la pelouse, c'est une évidence et si on interroge le Gouvernement là-dessus, il va se retrancher en disant : « Nous sommes obligés d'entretenir les bâtiments publics, le stade en fait partie, il n'y a pas que le football qui utilise le stade, il y a aussi l'athlétisme, il peut y avoir un match de rugby, donc nous sommes obligés de... », même si à 98 % c'est l'A.S.M. qui l'utilise. Toute la subtilité est là !

Maintenant quant à recevoir – je préfère ce terme-là – les dirigeants de l'A.S.M, les inviter ici, moi je ne suis pas contre.

M. le Président.- Si personne n'est contre, je pense qu'on peut prévoir un courrier afin d'inviter ces dirigeants... oui, Monsieur MARQUET ?

M. Bernard MARQUET.- Une précision, relisez ce que j'ai dit, je ne disais pas « convoquer » qui est une chose et « inviter », je préfère votre formulation à celle plus...

M. le Président.- Je disais, par correction et parce que nous n'avons pas à les convoquer, je pense qu'il faut les inviter et leur demander de nous proposer, en tant que représentants du peuple monégasque, de nous expliquer ce qu'ils voient comme avenir pour leur équipe. Oui, Monsieur CLERISSI ?

M. Philippe CLERISSI.- Pour en terminer avec le sujet, comme l'a dit M. BORDERO, je ne vois pas ce qui peut être apporté de plus, il n'y a pas de talent, il n'y a pas de charisme, il n'y a pas assez d'argent pour jouer les premiers rôles en première division et il n'y a pas de projet sportif. Je ne vois pas ce qu'on peut faire avec ça. Simplement, on est contreproductif, on a lancé à grand frais une campagne institutionnelle pour changer l'image de Monaco, hé bien, l'A.S.M. la change vraiment, mais dans le mauvais sens !

M. le Président.- Je vous propose de passer à autre chose, on enverra un courrier d'invitation.

Monsieur NOTARI voulait parler du gazon maudit ?

M. Fabrice NOTARI.- Exactement. J'en viens à mon dada ou plutôt aux moutons qui broutent le gazon du Stade Louis II. Cela fait huit ans que je bêle dans le désert et que personne ne m'entend, peut-être que si les moutons avaient des oreilles de lapin, ils entendraient mieux... Je pense, qu'effectivement, on vient de le dire, mes Collègues ont un peu défloré mon intervention, on a dépensé beaucoup d'argent pour entretenir cette pelouse, on avait même mis, à une époque, des ventilateurs pour aérer la pelouse, etc... mais on a un problème technique insurmontable, cela fait huit ans que je dis qu'il faudrait passer à une autre formule, c'est-à-dire au gazon synthétique.

Je pense que maintenant que nous sommes derniers de Ligue 2, on pourrait profiter de ce moment...

(Rires).

... ce serait peut-être le moment stratégique pour le faire, sachant que la pelouse sert, effectivement, on l'a dit à l'athlétisme, et aux concerts, et encore, l'athlétisme on tourne autour de la pelouse, et on pourrait utiliser cette pelouse pour nos enfants aussi et pour d'autres activités. On a essayé, dans le passé, de trouver un stade dans les communes limitrophes, on n'arrive pas à l'obtenir ! On a là l'occasion en résolvant ce problème technique de pelouse qui ne tient pas le coup, de donner aussi la possibilité à d'autres, c'est-à-dire les enfants ou d'autres associations – on avait parlé du rugby ou d'autres activités – de pouvoir utiliser ce stade. C'est vrai qu'à l'époque on le justifiait en disant c'est sacré parce que l'équipe... les professionnels sont extraordinaires et tout cela... on a vu qu'ils sont extraordinaires puisqu'on se retrouve aujourd'hui les derniers en Ligue 2... Je pense qu'il y aurait quelque chose à faire à ce niveau-là et on économiserait pas mal d'argent sur toutes ces années.

M. le Président.- Monsieur Eric GUAZZONNE, sur le même sujet.

M. Eric GUAZZONNE.- Oui, sur le même sujet parce que je pense qu'en fait si on prend de la pelouse synthétique, on se privera automatiquement de la possibilité d'organiser la Super Coupe d'Europe parce que l'U.E.F.A. n'autorisera pas un match sur de la pelouse synthétique. Alors, après de l'intérêt de l'organiser ou pas...

M. Fabrice NOTARI.- Je pense qu'on arrive au bout parce que très prochainement, cela va tourner dans plusieurs villes...

M. Eric GUAZZONNE.- ... mais automatiquement, si on passe de suite au synthétique, c'est fait...

M. le Président.- Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Pour répondre à votre question sur l'U.E.F.A., nous avons à nouveau la Super Coupe en 2012, mais il est exact qu'en 2013, *a priori* ce ne sera pas à Monaco. Cela dit, les discussions sont en cours et le tirage au sort des coupes d'Europe aura toujours lieu à Monaco. En ce qui concerne la Super Coupe, la question reste ouverte.

En revanche, Monsieur NOTARI, à ma connaissance, deux clubs simplement ont une pelouse synthétique, Nancy et Lorient ! Il y a un troisième club, je l'ai lu récemment qui devrait s'y mettre, mais apparemment cela ne fait pas l'unanimité. Je crois que les dirigeants de l'A.S.Monaco pensent qu'il vaut mieux « ne pas essayer de plâtres », sur un sujet délicat de ce type.

Donc, je crois qu'il faut attendre. Mais cela dit si, effectivement, un jour l'ensemble des équipes, une majorité des équipes en vient au synthétique, il est évident que l'A.S.M. s'y mettra aussi.

M. le Président.- Merci. Je pense qu'on peut maintenant passer à un autre sujet.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 46 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 48 – FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 142.800**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 48 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 48 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-***D. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE*

CH. 50 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 87.700

350.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT - 40.000

+ 47.700**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 50 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 50 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**CH. 51 – BUDGET ET TRESOR
DIRECTION

351.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 31.700

351.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT - 4.000

- 35.700**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 51 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 51 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**CH. 52 – BUDGET ET TRESOR
TRESORERIE

352.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 14.200

352.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT - 2.000

- 16.200

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 52 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 52 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 53 – SERVICE FISCAUX

353.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	53.500
353.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	9.500
	+	<u>44.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 53 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 54 – ADMINISTRATION DOMAINES

354.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	101.800
354.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	29.000
354.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	-	6.000
	-	<u>78.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour les Finances, en tant que Président de Commission de Logement, j'ai été saisi à de nombreuses reprises de plaintes de Monégasques résidents dans les immeubles domaniaux. A chaque fois, ces compatriotes m'ont fait part de grandes difficultés à dialoguer avec l'Administration des Domaines à la suite de problèmes rencontrés, comme par exemple des dégâts des eaux, des problèmes électriques et même des dysfonctionnements de parlophones.

Je vous rassure, Monsieur le Conseiller, ces Monégasques ne s'adressent pas à moi au bout de dix

jours. La plupart du temps, ils saisissent le Conseil National en désespoir de cause après moults appels téléphoniques et échanges de courriers avec cette administration.

Nous avons eu plusieurs cas de personnes subissant des infiltrations d'eau conséquentes, à tel point qu'elles ont été contraintes d'installer des seaux sous les fuites et d'émigrer de la chambre vers le salon et ce, parfois, apparemment, plus de six mois. Un autre exemple ridicule, il a fallu un courrier au Gouvernement pour qu'une personne ayant emménagé depuis plus de dix mois puisse avoir un interphone qui fonctionne. C'est une perte de temps inutile, et pour vous et pour nous, alors qu'il suffirait d'un peu plus de réactivité de la part de ce service pour résoudre les problèmes pour lesquels, de toute façon, une solution devra forcément être trouvée. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PICCININI, nous vous écoutons.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est bien noté, je vous remercie. Vous savez que souvent nous essayons de régler ensemble pas mal de petits problèmes, quelquefois nous y arrivons, et parfois nous n'y arrivons pas, mais nous essayons de faire de notre mieux. Je vous serais toujours reconnaissant si vous me signalez ces dysfonctionnements parce que, bien que l'Administration des Domaines est, à mon avis, performante, tout service peut être amélioré évidemment et l'Administrateur des Domaines sera certainement aussi intéressé que vous et moi pour améliorer la performance de son Service et il accueillera de la meilleure façon toutes les informations que vous pouvez, éventuellement, nous passer. Je sais qu'il est plutôt réactif même si on n'est jamais assez réactif.

C'est sûr que les 90 % des personnes satisfaites ne parlent jamais. Moi aussi, dans ma famille on a quelques biens, et il n'y a des locataires mécontents et des « X » qui sont contents mais qui ne se manifestent jamais, mais c'est vrai que celui qui est mécontent a le droit d'être écouté et il faut être réactif.

Donc, merci de me donner des éléments concrets, je le dis aussi de la part de Mme NATALI-LAURE qui attache beaucoup d'importance au bon fonctionnement de son Service.

M. le Président.- Merci. Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Evidemment je vais dans le même sens que l'intervention de M. PICCININI. C'est un Service difficile, Mme NATALI-LAURE fait de son mieux et le fait très bien mais c'est vrai qu'elle est confrontée à de très nombreux locataires qui ont toujours des problèmes plus ou moins graves.

En plus, il faut indiquer aussi qu'il y a le rôle des syndicats des immeubles, entre l'Administration des Domaines et les locataires, je dis simplement cela sans arrière-pensée.

Le Comité de modernisation que coordonne M. Stéphane VALERI comporte, vous le savez, trois usagers. J'ai demandé à ces trois usagers, accompagnés d'un fonctionnaire, d'aller visiter des Services pour regarder comment se fait l'accueil des usagers. Trois ou quatre visites ont été faites. On a commencé, notamment, par l'accueil des étrangers à la Sûreté Publique, on a pris l'accueil des Monégasques pour les passeports au Ministère d'Etat et ces trois usagers, dont les noms sont connus puisqu'ils sont publics dans le Comité, font un rapport avec des constats et des propositions. Après, nous faisons une réunion de débriefing avec les Chefs de Service et les usagers pour voir les améliorations ponctuelles. Donc, nous avons commencé à le faire pour la Sûreté Publique, pour les passeports, hier je sais que les usagers ont été au Service de l'Habitat...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... Ils sont allés aussi au Service de l'Emploi, au Monaco Business Office et au Service de la Circulation.

M. le Ministre d'Etat.-... Et les Domaines sont prévus.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions sur l'Administration des Domaines ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 54 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 55 – EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	74.300
355.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	13.000
355.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	-	100
355.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	47.000
	-	<u>40.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Laurent NOUVION nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Juste une question très ponctuelle à la fois à Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur et à Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie. Pourriez-vous nous donner d'ici vendredi les statistiques du nombre de créations d'entreprises dans l'année, du nombre de disparitions d'entreprises et du nombre de résidents, parce que je me suis laissé dire que la Sûreté était un peu envahie de demandes en ce moment et avait du mal à fournir et à recevoir les gens assez vite, ce qui est bon signe, ce dont nous nous réjouissons tous. Si vous pouviez nous donner cela, même de façon écrite sans que nous ayons besoin d'en faire état publiquement. Merci Messieurs.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Je voudrais intervenir par rapport à une intervention en Séance Publique concernant le Monaco Business Office. Ce service a donc été créé au début de l'année, c'est en fait ce que nous appelions « l'instauration du guichet unique », sa vocation c'est, évidemment, de donner un service d'accueil sur mesure pour les créateurs d'entreprises. Bien entendu, ce service-là correspond à une réelle mission, à savoir de promouvoir la création de nouvelles entreprises, de soutenir leur développement par le biais de certaines aides telles que les aides à l'installation professionnelle, la prospection, l'innovation et ainsi de suite.

Monsieur le Ministre, comme je l'ai dit dans mon intervention, nous sommes au mois d'octobre et, jusqu'à nouvel ordre, nous n'avons jamais été informés du bilan de l'action de ce Service.

Or, dans la mesure où on parle d'attractivité, que l'on recherche de nouvelles recettes et bien, je renouvelle la demande que j'ai faite lors de mon intervention en Séance Publique. Il faut absolument que vous organisiez, avant le Budget Primitif 2012, une réunion d'information sur ce sujet pour que l'ensemble du Conseil National soit pleinement informé des résultats, s'il y en a, de ce service.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a eu un Commission Plénière d'Etude il n'y a pas longtemps sur le sujet mais on peut refaire une réunion. Moi, je n'y vois aucun inconvénient.

M. Claude CELLARIO.- Oui, mais là on rentrait plus dans le détail, c'est-à-dire...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Ne vaut-il mieux pas attendre une année pleine ? Nous avons pu examiner cela avant l'été, attendons au moins une année pleine de fonctionnement, parce qu'avoir des statistiques sur sept ou huit mois cela ne me semble pas... Les statistiques, on va les donner à la demande de M. NOUVION, des statistiques seront fournies, maintenant je pense que ce serait mieux...

M. Claude CELLARIO.- En janvier.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Je pense que ce serait mieux d'attendre une année pleine, au moins on aura un bilan en année pleine, je pense aussi que c'est plus utile.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez aussi la Direction de l'Expansion Economique qui a été refondée pratiquement en même temps, vous avez la mission d'Henri FISSORE, ce serait intéressant de montrer la cohérence de l'ensemble, donc non pas de prendre un seul point mais de voir l'ensemble. Si vous acceptez que ce soit en janvier, ça serait mieux.

M. le Président.- On va avoir beaucoup de mal pour trouver un timing.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Ministre, dans la mesure où il y a une date qui est prévue, en janvier, cela me convient parfaitement.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais tout simplement saluer les efforts de réorganisation de ce Service qui sont actuellement déployés par M. Serge PIERRYVES, le nouveau Directeur, qui ne ménage pas sa peine pour justement améliorer ce Service. Donc, je tiens à l'encourager et à le féliciter pour ce qu'il a déjà fait. Bien entendu, j'attends d'avoir les résultats et je voudrais insister auprès du Gouvernement pour que soit mis en place un accueil en langue maternelle anglaise parce que cela constitue une attente qui nous a été répété à plusieurs reprises, par plusieurs contacts professionnels.

On se heurte, en Principauté de Monaco, à une difficulté par rapport aux personnes étrangères qui veulent faire des affaires à Monaco. Il n'y a pas d'accueil en langue anglaise, je précise maternelle, parce qu'il ne s'agit pas d'avoir une discussion sociale mais bien une discussion professionnelle et je pense que tous les efforts qui sont actuellement déployés seraient efficacement complétés par un accueil dans cette langue.

M. le Président.- Je compléterai l'intervention de M. GARDETTO en précisant que la maîtrise de la langue anglaise est effectivement indispensable, mais aussi que cette personne doit parfaitement être identifiable pour les étrangers, lorsqu'ils arrivent en Principauté, parce qu'ils ont un réel problème pour tomber sur la personne idoine. Donc, qu'il y ait une visibilité, je ne dis pas que c'est simple mais il faut qu'il y ait une visibilité.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Bien noté. Tout d'abord merci, je transmettrai à M. Serge PIERRYVES, je pense qu'il sera certainement très sensible à ces compliments que je trouve d'ailleurs parfaitement mérités parce que des éloges viennent également de beaucoup d'usagers qui me font part d'une nouvelle dynamique. La restructuration a apporté de nettes améliorations et les protagonistes, évidemment, sont au centre de ces améliorations.

Concernant la langue, je crois que l'anglais est couramment parlé, on reçoit pas mal de gens qui ne parlent qu'anglais et je converse avec eux, avec M. PIERRYVES. On peut même parler un peu chinois mais on pourrait s'interroger sérieusement, par exemple, sur le renforcement de la langue russe parce que souvent les Russes ne parlent même pas anglais et d'ailleurs même les nouvelles élites chinoises ne parlent plus l'anglais, les anciennes élites parlent parfaitement l'anglais et le français mais les nouvelles élites ne parlent rien d'autre que le chinois.

Donc, pour le problème de langue, je m'approprie un peu de votre suggestion pour élargir ce dossier au chinois et au russe, l'anglais me semblant presque acquis surtout au Monaco Business Office.

M. le Ministre d'Etat.- La question qu'on peut se poser dans le sens de votre interrogation, c'est une question que, sérieusement, on se pose dans le cadre de ce Comité de Modernisation avec aussi M. PIERRYVES, évidemment. Je partage absolument les louanges que vous lui avez adressées, il a fait un

gros travail de réorganisation qui est très, très bien. Est-ce que sur le modèle du M.B.O., qui est un succès – on le verra à la réunion – ne faudrait-il pas imaginer un accueil qui pourrait être un accueil tout près du M.B.O., un accueil généraliste, c'est-à-dire un accueil mais pas forcément pour faire des affaires ? Alors, aujourd'hui le M.B.O. le fait mais ce n'est pas assez organisé. Donc, ma réflexion est la suivante : ne pourrait-on pas avoir un lieu d'accueil où, effectivement, on trouverait l'anglais, l'italien, etc...

On va réfléchir et je pense qu'on va essayer de trouver une solution assez rapidement.

Un dernier exemple. Dans un Service de l'Administration – que je ne citerai pas parce qu'on est en Séance Publique – nos trois usagers en question ont trouvé qu'un formulaire extrêmement pratique et très utilisé, était seulement en français. Lorsqu'ils ont posé la question, le Service a répondu : « non, non on ne va pas pouvoir le traduire en anglais ou en italien ». Ce n'est évidemment pas ce qui va se passer puisque je vais donner l'instruction pour qu'on le traduise, mais vous voyez, il ne faut jamais relâcher la pression.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Un mot sur ce sujet. Au-delà du Monaco Welcome Office, pour lui donner un nom, dont vient de parler le Ministre d'Etat, nous réfléchissons aussi, et cela va un peu dans le sens des remarques que j'ai entendues, à une personnalisation de l'accueil.

On s'aperçoit par exemple que certains administrés – en tout cas c'est le retour que nous avons des usagers qui nous ont fait remonter ces informations, suite aux visites au sein des Services – viennent dans un Service, rencontrent un fonctionnaire qui les renseigne, et reviennent la semaine d'après, mais ne rencontrent pas la même personne. Ils reviennent parce qu'on leur a demandé tel renseignement ou tel document... et là, l'autre personne leur dit : « mais pas du tout, on ne vous a jamais demandé ça, mais qui vous a demandé ça » ? Et là, ils ne savent plus... Donc, sans doute pour améliorer l'accueil, pour le rendre plus attractif, c'est le cas de le dire, en tout cas plus personnalisé pour les administrés, il s'agira probablement d'instaurer le port du nom et du prénom de la personne qui reçoit, à l'accueil d'un service.

M. le Ministre d'Etat.- Au moins le prénom.

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Toutes ces démarches ne peuvent aller que dans le bon sens, mais je tiens quand même à préciser, Monsieur le Président, et vous étiez présent aussi quand la réflexion nous a été faite par des hommes d'affaires anglo-saxons, qu'il y a deux réflexions. La première réflexion concerne le point que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire que la personne qui souhaite ouvrir une entreprise à Monaco, ne trouve pas encore un accueil à la hauteur, pour cela, je suggérerai l'emploi d'une personne de langue maternelle anglaise.

Le deuxième point, c'est un point focal, un point d'accueil comme vous l'indiquiez tout à l'heure, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, qui soit un point, un service, où les étrangers puissent s'adresser parce que, outre la création d'entreprises proprement dite, lorsqu'ils arrivent à Monaco ils ont besoin de scolariser leurs enfants, ils ont besoin de souscrire une assurance, ils ont besoin de savoir où prendre un abonnement de parking, ils ont besoin de savoir comment souscrire un abonnement téléphonique, toutes ces choses-là dans leur langue, et avec un accueil qui leur ressemble.

Je comprends qu'on puisse pratiquer la langue anglaise mais entre la pratiquer et avoir un accueil à la manière des anglo-saxons, il y a une différence. Je pense que si l'on veut vraiment optimiser les choses, il faudrait s'orienter dans cette direction.

Monsieur le Conseiller, vous évoquez d'autres langues, je n'y vois pas d'objection, bien sûr.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Nous allons certainement creuser davantage ce point-là pour l'anglais, mais peut-être aussi pour d'autres langues stratégiques pour l'avenir.

Il faut aussi, quand même, souligner que quand on parle d'étrangers à forte valeur ajoutée pour Monaco, à fort potentiel et qu'ils viennent parfois même le week-end à Monaco, moi je m'arrange pour être là samedi, le dimanche pour les rencontrer. Lorsqu'on a à faire à des futurs hauts, des presque résidents à haut potentiel, créateurs d'entreprises, etc... le service est plus que personnalisé parce qu'ils sont accueillis par l'Ambassadeur qui est en mission auprès du Ministre d'Etat, le Conseiller aux Finances, celui pour l'Intérieur, selon les différentes problématiques, nous sommes tous là pour les recevoir.

Cela ne coûte rien puisque nous sommes tous là pour le même prix, on le fait volontiers et surtout on le fait avec une grande souplesse parce que ces gens-là, en plus, ce ne sont pas des gens qui vont aux guichets, ce sont des gens qu'il faut rencontrer au bar de l'Hôtel de Paris, qu'il faut inviter à dîner, etc..., C'est un type de clientèle qui vraiment peut apporter une valeur ajoutée à Monaco et il faut être disponible pour les accueillir.

Après il y a un relais qui est passé, bien sûr, à l'Expansion Economique, nous ne sommes pas dans une optique de self-congratulating, mais je crois que pas mal de gens reconnaissent ce que fait le Gouvernement. Depuis que M. FISSORE s'implique dans cette mission, il y a quand même un accueil plutôt personnalisé et performant. Mais, tout peut être amélioré, tout doit être amélioré, nous allons donc veiller et vérifier les points que vous nous avez signalés. Merci.

M. le Président.- En fait Monsieur PICCININI applique deux choses, le Welcom Office, c'est le Conseiller de Gouvernement et le redéploiement des fonctionnaires... en fait, ils font deux boulots les uns à côté des autres. Donc, ils appliquent véritablement leur politique.

M. le Ministre d'Etat.- Non mais vraiment, pour parler aussi sérieusement, il n'y a pas de jour où entre mon adresse mail, celle de M. PICCININI, celle de M. MASSERON et celle de M. FISSORE, ne circulent des noms, des noms d'investisseurs potentiels. Nous avons un circuit qui fonctionne très bien, qui est très rapide, fiable, de police...

C'est vraiment une priorité, Monsieur GARDETTO, c'est réellement une préoccupation de chaque jour. Je suis arrivé un peu en retard aujourd'hui parce que M. FISSORE était dans mon bureau pour faire le point des cinquante-six dossiers qu'il a en cours en ce moment, c'est pour cela que j'étais en retard, et je vous prie d'ailleurs de m'en excuser.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 55 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 57 – TOURISME ET CONGRES

357.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	82.800
357.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	566.000
357.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	-	35.000
357.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	-	379.000
		<u>1.062.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci. C'était juste pour demander à Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, hier nous parlions des tarifs par passager des croisiéristes, est-ce que vous pourriez d'ici vendredi nous donner les tarifs des villes concurrentes que ce soit sur la Côte d'Azur ou ailleurs, je crois que c'est autour de 7 € à Monaco, pourrions-nous avoir une idée des tarifs pratiqués par les villes concurrentes s'il vous plaît ? Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Hier, le Président dénonçait les attaques personnelles à l'encontre...

(Brouhaha).

M. le Président.- Pardon, Monsieur MARQUET, deux secondes, Monsieur PICCININI souhaite intervenir, suite à la question de M. NOUVION.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* A ma connaissance, il n'y a aucun autre port sur la Côte d'Azur, capable d'accueillir des paquebots...

M. Laurent NOUVION.- ... Ou en Méditerranée !

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non, moi je peux tout faire mais je pense que ce ne sont pas des destinations comparables. Disons que sur la Côte

d'Azur il n'y a rien, même en Italie il y a très peu de ports, sauf dans le business de ferries boats ; ferries qui, évidemment, vont en Corse, mais ce n'est pas notre business à nous. Il y a une seule destination touristique haut de gamme qui est dotée d'un quai très important qui peut accueillir les bateaux de croisières. Par contre, on va creuser davantage, je vous donnerai les tarifs d'Olbia, de Cagliari ou de Naples mais ce n'est pas vraiment très intéressant. Par contre je l'avais déjà noté et j'ai fait l'étude sur l'évolution des tarifs, si c'est au tonnage ou passager etc... concernant les croisières à Monaco.

Pardonnez-moi d'avoir repris la parole, mais je voulais préciser ce que l'on pouvait comparer, mais il faut comparer ce qui est comparable. Merci, Monsieur NOUVION, pour cette remarque.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Hier, le Président dénonçait les attaques personnelles à l'encontre de certains Elus de cette Assemblée, et une fois de plus, Rassemblement & Enjeux nous a démontré tout son art en la matière, en publiant un communiqué irrespectueux d'une décision du Prince Souverain suite à la nomination de M. Guillaume ROSE au poste de Délégué Général au Tourisme.

Je constate que vous n'en êtes pas à votre premier essai : car après vos commentaires sur la nomination de M. Stéphane VALERI et sur la nomination de Mme Catherine FAUTRIER, vous récidivez et vous remettez en cause une décision du Prince Souverain. Si vous êtes cohérents, nous attendons votre communiqué sur la nomination de notre excellente Collègue Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, auprès du Conseiller des Relations Extérieures.

C'est très grave, Monsieur NOUVION.

Je le déplore et je laisse nos concitoyens apprécier la remarque.

La nomination de M. Guillaume ROSE au poste de Délégué Général au Tourisme ne peut s'envisager qu'au regard des compétences et de l'expérience qu'il a pu acquérir au cours de sa carrière. Je relève également avec satisfaction que le passage de relais avec M. Michel BOUQUIER, qui a tenu la barre de la Direction du Tourisme pendant neuf ans, a été organisé de façon efficace pour assurer une transition sereine, à la tête d'une direction de première importance pour notre économie. Permettez-moi de souhaiter à notre Collègue tout le succès escompté dans ses nouvelles fonctions.

Voilà une nomination cohérente, qui met en adéquation les pré-requis d'un poste avec les compétences d'une personne. Et tant mieux, si de surcroît, cette personne est de nationalité monégasque !

Ne nous privons pas des talents qui existent et se renforcent au sein de notre communauté nationale ! A vous entendre, Monsieur NOUVION, votre politique consisterait à priver les Monégasques compétents de l'accès à certaines fonctions auxquelles ils peuvent résolument prétendre. En clair, vous vous faites le chantre d'une discrimination négative à l'encontre même des Nationaux ! Un comble !

La majorité du Conseil National s'est toujours mobilisée, depuis 2003, pour que les Monégasques expérimentés et compétents puissent accéder à des responsabilités, dans les entreprises dont l'Etat est actionnaire majoritaire et *a fortiori* au sein des services qui dépendent de l'Administration centrale, selon un principe simple : celui de la méritocratie.

Rassemblement & Enjeux semble oublier que le passeport monégasque peut se conjuguer avec les notions de compétences et de mérite !

Je conclurai en rappelant aux membres de Rassemblement & Enjeux leurs devoirs en tant qu'Elus du Conseil National : les nominations sont une prérogative de notre Prince Souverain et de Lui seul.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Il y a eu un communiqué de la part du Vice-Président du mouvement que je préside, en posant des questions, en faisant référence à la loi n° 1.250 concernant les incompatibilités, notamment, qui a été votée en 2002 au moment de la

révision constitutionnelle. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire. Nous avons félicité M. ROSE, nous lui avons souhaité bonne chance dans ses nouvelles fonctions, nous posons la question tout à fait normale et tout à fait précise. Je ne vois pas où est le problème.

M. Bernard MARQUET.- Vous êtes coutumier du fait !

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais faire quelques commentaires sur cette affaire. D'abord, je dois dire que je m'étonne quand même que par communiqué de presse, on annonce des nominations qui ne sont pas encore passées en Conseil de Gouvernement, ni validées par le Souverain.

Quelque part, je trouve que c'est un manque de respect, mais je referme la parenthèse.

Deuxième remarque, comme l'a dit M. MARQUET, nous devons nous réjouir, en tout cas le Gouvernement se réjouit, que ce cas particulier illustre ce qu'on a dit tout à l'heure sur un Monégasque qui accède à une responsabilité importante dans l'Administration, Directeur du Tourisme, après avoir été l'adjoint, en remplaçant le titulaire, qui a d'ailleurs fait un travail remarquable avec M. ROSE.

Troisième remarque, je ne vois pas dans le contexte de ce pays comment on pourrait interdire aux fonctionnaires élus au Conseil National, toute évolution de carrière. En France, effectivement, bien souvent on impose aux fonctionnaires élus de se mettre en disponibilité ou en tout cas de renoncer à l'avancement d'une carrière. Ici on est dans une contradiction. Si on fait ça, cela veut dire clairement que, ou bien on n'encourage pas les Monégasques à devenir fonctionnaires, ou bien on dit aux Monégasques fonctionnaires, ne vous présentez pas aux élections, ou votre carrière s'arrête ! J'assume, je trouve cela normal et je ne vois pas comment on pénaliserait des fonctionnaires qui acceptent de se présenter à des élections, qui acceptent de passer des soirées, comme ce soir, pour une rémunération qui n'est quand même pas exceptionnelle. Donc, je pense que le Gouvernement ne peut pas prendre ce critère, en tout cas, moi, je ne le prendrai jamais, je ne pénaliserai pas la progression administrative d'un fonctionnaire élu au Conseil National, même si, vous le savez, Monsieur le Président, après reste à

aménager le temps de travail et qu'on ne peut, sans doute pas, cumuler beaucoup de choses en même temps, mais ça c'est un problème dont nous avons déjà parlé.

Enfin, d'un point de vue juridique, et je pense connaître un peu le sujet, la loi n° 1.250 dont vient de parler M. NOUVION est une loi qui limite l'éligibilité et donc qui porte atteinte à un droit fondamental, celui de se présenter à une élection, d'être élu et d'exercer le mandat et l'article 15 qui énumère les incompatibilités doit donc, de jurisprudence constante, quelque soit le pays, pays état de droit, doit être appliqué strictement, c'est-à-dire à la lettre. Or, cet article 15 comporte deux alinéas : un premier alinéa qui dit : sont incompatibles avec le mandat de Conseiller National les fonctions, alors je passe celles qui ne nous concerne pas, ce sont les membres du Gouvernement, les membres de la Maison Souveraine, etc..., deuxième alinéa, la même incompatibilité concerne les collaborateurs directs du Ministre d'Etat ou d'un Conseiller de Gouvernement. Le Directeur du Tourisme n'est pas le collaborateur direct du Conseiller pour les Finances. Ensuite l'article 15, alinéa 2, énumère un certain nombre de Directions ; il n'y a pas la Direction du Tourisme dans ces Directions. Je doute qu'un tribunal puisse annuler la décision qui va être prise incessamment par le Gouvernement

M. le Président.- Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Je remercie Monsieur le Ministre de s'être exprimé. Vous ne pouvez pas, dans un pays démocratique, empêcher un certain nombre de membres, de mouvements et de responsables de mouvements politiques – tout en souhaitant bonne chance et en félicitant M. ROSE dans ses fonctions, ce qui est également le fond de ma pensée, parce que je ne mets absolument pas en cause ses compétences à la tête de ce Service – vous ne pouvez pas empêcher les associations à vocation politique, leurs représentants et leurs responsables, de poser la question, ce qui est le cas de ce communiqué. Je suis étonné parce que ce communiqué pour le moment n'a pas été rendu public...

M. le Président.- Il est sur Internet....

M. Laurent NOUVION.- Ah, il est sur Internet ! Mais de toute façon, nous n'avons rien à cacher et je ne comprends pas pourquoi vous en prenez ombrage.

Nous posons la question et nous posons la question, comme d'habitude, concernant une éventuelle incompatibilité avec la loi n° 1.250 dont Monsieur le Ministre a fait lecture, voilà, c'est tout. Et personne, absolument personne n'a l'intention d'engager quel que contentieux que ce soit à l'encontre de qui que ce soit.

On pose la question et il est tout à fait normal qu'on pose la question à un moment où, en plus Monsieur ROSE – et c'est la résultante de votre situation politique interne – cumule deux présidences de Commission, la Commission de la Culture et la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, c'est tout.

Monsieur MARQUET, il n'y a aucune polémique là-dedans, je ne comprends pas.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Je vais essayer de vous expliquer une chose très simple. Depuis le début de ce mandat, à plusieurs occasions, vous avez commenté des décisions souveraines. Nous sommes un pays qui est à la fois une monarchie constitutionnelle héréditaire et démocratique. Maintenant, votre manque de respect à l'égard des décisions du Souverain ne m'étonne pas, surtout lorsque vous étiez à l'U.P., qu'on vous entendait parler en termes peu flatteur du Souverain ou de quelqu'un qui habitait au bout de la rue dans une maison un peu rose. Donc...

M. Laurent NOUVION.- Je ne vous permets pas, Monsieur MARQUET...

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur NOUVION...

M. Laurent NOUVION.- Je ne vous permets pas et si vous continuez...

M. le Président.- Monsieur NOUVION, je vous rappelle à l'ordre...

M. Laurent NOUVION.- ... Cela fait plusieurs fois que dans cette enceinte, directement... je ne vous permets pas.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, vous parlerez lorsque je vous donnerai la parole.

M. Bernard MARQUET.- Vous n'avez rien à me permettre, c'est ce que vous avez dit au Ministre d'Etat, vous n'avez pas à dire au Ministre d'Etat qu'il n'a pas à vous permettre, alors moi, avec vous, je vais me permettre et je vais vous dire une chose, cela fait plusieurs fois que vous voulez importer des mœurs qui ne sont pas des mœurs de la politique monégasque.

Maintenant, si le régime de Monaco ne vous convient pas, il y a d'autres régimes ailleurs qui peuvent vous plaire. Il y a une unité nationale, une unité des Monégasques autour du Souverain, nous sommes dans une période de crise et vous vous présentez depuis 2008 comme un diviseur.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président, je serai bref. Avec l'excuse apparemment innocente de poser une question, c'est la manière de poser cette question qui est, en fait, inacceptable. Monsieur NOUVION a créé la polémique comme il l'a fait à propos du Comité de Pilotage Législatif. Cela ressort d'une volonté continue et renouvelée, que tout le monde à pu constater ce soir, de créer la polémique, polémique gratuite dans le but de perturber le travail de l'Institution. Donc, point à la ligne.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez apporté tous les éclaircissements nécessaires. Monsieur le Président, passons à autre chose.

M. le Président.- Monsieur STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Ministre d'Etat je m'associe pleinement à vos propos. Je pense qu'il serait peut-être temps que le Gouvernement dépose un texte modifiant cette loi. La loi électorale et son contenu. Bien entendu c'est quelque chose qui pourrait être fait avec l'ensemble du Conseil National et qui pourrait satisfaire beaucoup de monde. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, je voudrais dire à M. MARQUET, je crois qu'hier j'avais cité le vieux proverbe qui disait : « qui veut voyager loin ménage sa monture », Monsieur MARQUET, je vous dirai qu'il y a un autre proverbe qui dit aussi : « c'est la poule qui chante qui a fait l'œuf ».

Donc, dans vos propos et dans vos attitudes, vous avez souvent l'attitude d'un gallinacé. Gallinacé qui se traduit par vos zigzags permanents, qui vont toujours

du côté où est distribué le grain, ceci est la première chose. La deuxième chose, malheureusement, c'est que je suis en train de me demander entre la poule et le chapon quelle est la partie qui domine !

M. le Président.- Je trouve que c'est un peu lourd. Je pense que c'est Monsieur BORDERO qui pourrait répondre en tant que vétérinaire.

(Rires et brouhaha).

M. Alexandre BORDERO.- Connaissant un peu l'anatomie de la poule et du chapon, ayant moi-même chaponné un peu dans ma jeunesse, j'avoue que j'ai du mal à comprendre la question de M. STEINER.

M. le Président.- Je pense que là, nous sommes en train de déraper, de surcroît méchamment d'ailleurs. Je vous rappelle le règlement et je pense que la moindre des choses est d'arrêter ce genre de commentaires.

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci. Puisqu'on parle de ce cas, je pense que la question devra se poser auprès du Gouvernement de la représentation du Directeur du Tourisme au sein du Conseil d'Administration de la Société des Ports, puisqu'un Elu du Conseil National a été refusé à l'époque, en 2005, au moment du vote de la loi et qu'aucun Conseiller National, apparemment, ne peut siéger au sein de ce Conseil d'Administration.

Or, le Directeur du Tourisme y siège. Alors, est-ce qu'il y siège es qualité ? Ce sera peut-être l'occasion de se poser d'une part cette question et ensuite celle que je soulevais hier de l'admission au sein de ce Conseil d'un représentant des plaisanciers monégasques qui a été accepté par le Président de la Société des Ports. C'est une double question.

Maintenant pour redevenir un peu polémique puisqu'on n'en sort pas, on a beaucoup reproché pendant nos deux campagnes aux anciens Elus du R.P.M. leur manque de travail et la rapidité avec laquelle ils menaient ces Séances Publiques, eh bien, écoutez, moi je trouve qu'avec le temps qu'on perd en polémiques, en insultes, en invectives, je crois qu'on pourrait gagner au moins une soirée sur deux.

Peut-être qu'eux avaient tout compris, quarante ans de présence, ils étaient ici pour être efficaces et non pas pour faire des moulinets.

M. le Président.- Vous avez un exemple précis de ces invectives ?

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- M. MARQUET en est un exemple vivant. L'autre soir, vous parliez de personnes habituées aux attaques personnelles, mais je crois que là, vous avez un spécimen particulier.

M. le Président.- J'en connais d'autres.

Est-ce que ce sujet est terminé ? Pouvons-nous passer au vote ?

Je vais mettre cet article 57 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 60 – REGIE DES TABACS

360.000 – REGIE DES TABACS - 33.900

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 60 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 61 – OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 – O.E.T.P. - 341.700

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 61 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 62 – DIRECTION DE L'HABITAT

362.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT + 6.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président, pour alléger l'atmosphère, peut-être, à cette heure tardive.

Monsieur le Ministre, j'ai pris connaissance avec grand intérêt du nouvel arrêté ministériel relatif aux aides accordées aux propriétaires du secteur protégé. En effet, je dois dire, Monsieur le Ministre, que les engagements que vous aviez pris devant notre Assemblée à l'occasion du vote du projet de loi n° 867 ont été respectés. Cela appelle néanmoins quelques remarques.

Ainsi, les critères permettant de solliciter l'aide se voient complétés. La personne qui sollicite l'aide ne devra pas être propriétaire de plus de cinq locaux mais il faudra également que la surface de la totalité des locaux dont elle est propriétaire n'excède pas 500 m², ce qui, je le pense, me semble être raisonnable. Il est précisé cependant que des dérogations pourront être apportées lorsque, je cite : « la plupart de ces locaux relèvent du secteur protégé ». Cette formule me semble imprécise de prime abord. Reste à espérer que les Services de l'Etat sauront en faire une application équitable.

Je me félicite que le Gouvernement ait effectivement doublé le plafond des subventions allouées et intégré la rénovation des parties communes dans le nouveau dispositif du prêt. C'est une véritable satisfaction au vu de l'état de délabrement parfois avancé de ces parties.

Je suis bien évidemment satisfait de l'intégration du droit fixe de 10 euros quant à la transcription hypothécaire et non plus le paiement des 1 % de la valeur vénale du bien. Cela répond à une préoccupation soulevée par les propriétaires qui, à juste titre, relevait le caractère dissuasif de ce droit proportionnel.

J'aurais en revanche une interrogation, Monsieur le Ministre, sur le nouvel article 14 de cet arrêté ministériel. En effet, l'ancien article 14 prévoyait que le bénéficiaire du prêt ne pouvait pas, pendant toute la durée du prêt – dont le maximum est de 15 ans – transformer le local faisant l'objet de travaux en local à usage professionnel. Or, ce point ne se retrouve plus dans le nouvel arrêt ministériel et j'aurais aimé en connaître la ou les raisons compte tenu de l'attachement de la Commission du Logement à la vocation essentiellement résidentielle ou d'habitation des locaux du secteur protégé.

Je ne sais pas si vous pouvez donner la réponse sur le siège ou si vous préférez nous la communiquer par courrier ?

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BERTRAND, nous avons essayé d'être fidèles à l'esprit des échanges qui avaient eu lieu sur le sujet. Alors, je ne peux pas répondre, malheureusement, à votre question...

(Inaudible, M. PICCININI parle hors micro).

... alors, M. PICCININI a eu un arrêté, il va peut-être pouvoir vous répondre.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-...* A mon avis, cela renvoie à un autre texte...

M. le Président.- Je crois que c'est une fausse joie, vous n'aurez pas votre réponse.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* On va quand même regarder.

M. le Président.- C'est une question qui est posée, ce n'est pas une urgence, vous répondrez vendredi soir.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Avant de m'endormir ce soir, je vais réfléchir...

(Rires).

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 62 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 64 – SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	6.500
364.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	-	60.000
364.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	8.000
	-	<u>74.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 64 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 65 – MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 – MUSEE TIMBRE - MONNAIES	-	<u>14.400</u>
---	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 65 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

E. DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH. 66 – CONSEILLER GOUVERNEMENT

366.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	20.100
366.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	+	55.200
366.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	10.000
	+	<u>25.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Une question, cela semble un détail mais ça peut avoir son importance dans la vie de certaines familles.

De plus en plus des divorces sont prononcés avec la garde partagée des enfants. Cela pose déjà un premier problème de logement puisque vous savez que chaque fois, il y a deux appartements qui sont demandés, il y a aussi un problème qui se pose au niveau des prestations sociales, qui peut provoquer parfois des difficultés, notamment, lorsque les divorces ou les relations entre les deux conjoints ne sont pas au beau fixe. Vous le savez, les prestations ou les allocations familiales sont versées à une seule adresse, celle où l'enfant est déclaré, puisque l'enfant n'a qu'une seule adresse. Donc, cela peut poser des problèmes, notamment lorsqu'il y a des conflits. Ma demande est de savoir si on pouvait regarder et essayer de trouver

un système. Je sais que ce n'est pas facile parce que distribuer des prestations divisées en deux, diviser en quelque sorte les prestations sociales et voir que chaque parent touche la quote-part qui lui revient, c'est peut-être un peu utopique mais je pense que c'est un problème qu'il faut regarder, cela résoudrait un certain nombre de difficultés et de conflits dans certain cas.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Vous posez, effectivement, Monsieur BORDERO, un problème auquel j'ai déjà été confronté avec les Services concernés, qui est lié à la multiplication des divorces et aussi, malheureusement, au fait qu'ils soient assez souvent conflictuels en présence d'enfants.

D'abord, pour essayer de gérer au mieux le problème de manière globale, le Gouvernement a beaucoup renforcé, ces dernières années, la médiation familiale, en la créant et ensuite en lui donnant les moyens de communiquer davantage et de se faire connaître. Je crois que le problème est beaucoup plus vaste que la division, par deux ou pas, des allocations.

C'est un des problèmes techniques et matériels qui peut être lié à un divorce conflictuel en présence d'enfants, mais ce n'est, évidemment, malheureusement pas le seul.

Ce que nous essayons de faire, c'est donc de mieux faire connaître ce service public gratuit et il y a eu récemment par exemple une représentation de la médiation familiale, grâce à l'accord du Directeur des Services Judiciaires au sein du tribunal où beaucoup de magistrats et de membres du barreau ont assisté à la présentation du rôle de la médiation. Il est très important, lorsqu'il y a un conflit grave entre un papa et une maman lors d'une séparation, d'essayer de leur faire comprendre à tous les deux et dans un lieu neutre et impartial, qu'évidemment, c'est certainement au détriment avant tout de leur enfant que ce conflit s'exerce. Donc, on prend le problème en amont avec la médiation familiale qui connaît – si j'ose dire – un grand succès, en ce sens qu'hélas, il y a de plus en plus de parents qui y ont recours parce que c'est le reflet du conflit social dont on parlait tout à l'heure et de l'évolution de la société.

Madame LORENZINI, la médiatrice, à laquelle je tiens à rendre hommage, fait un travail remarquable parce qu'au fond, lorsqu'on se détache de ce conflit vécu souvent par les deux parents comme très passionnel, lorsqu'on arrive à les faire réfléchir, parce qu'évidemment, les parents par définition sont dans l'immense majorité des cas, des parents qui veulent le bien de leurs enfants, ils arrivent à comprendre que ce n'est pas le conflit qui est la solution la meilleure pour leur enfant.

Si on arrive à régler ce problème général, alors, on partage les allocations lorsqu'il y a une répartition à peu près équivalente du temps de garde des enfants entre les parents, soit la pension est revue à la baisse par celui qui paie, s'il ne perçoit pas la moitié des allocations. Néanmoins, on n'y arrive pas toujours et il y a malheureusement, malgré la médiation familiale ou tout simplement parce que certains parents se refusent d'aller dans un lieu neutre pour trouver un terrain d'entente avec l'autre, il y a des conflits que nous n'arrivons pas à gérer.

Inévitablement, arrive jusqu'à moi le problème que vous venez de poser ce soir qui est le problème du partage des allocations. Alors, je me suis tourné vers les juristes, on a un membre du barreau ce soir dans l'Assemblée, il n'existe pas à Monaco, au sens juridique, la garde partagée. C'est-à-dire qu'au sens juridique, il y a toujours un des deux parents qui a la garde. Après il peut y avoir, évidemment, une entente qui va jusqu'à un partage équitable du temps de garde, mais ce n'est pas dans un cadre juridique légal. Nous

sommes donc obligés de nous rattacher à la décision du juge lors du divorce et il y a un des parents qui est désigné comme étant l'ayant-droit, puisqu'il a la garde officielle de l'enfant, et c'est vrai que c'est lui et seulement lui, qui perçoit les prestations sociales familiales.

Sur le plan technique, aujourd'hui, on ne m'a pas apporté de solution. Après, évidemment, c'est la bonne foi des parents et là, ce n'est pas à l'Administration de vérifier si la garde appartient à la maman, par exemple, et si le papa prétend accueillir la moitié du temps son enfant. C'est impossible pour l'Administration de mettre un enquêteur derrière chaque enfant. Donc, on s'en réfère, pour le moment c'est vrai, à la décision de justice.

Je pense qu'on peut réfléchir à une évolution, mais pour qu'elle soit réellement efficace, il faudrait, sans doute, changer les conditions de l'attribution de la garde des enfants au niveau des règles du droit.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci. C'est sur l'IM2S, je peux intervenir ici ? D'accord, alors c'est simplement pour sensibiliser le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé sur un problème qui semble récurrent puisqu'une dizaine de personnes m'ont déjà fait part de leur sentiment. Ils sont allés consulter à IM2S pour quelque chose de bénin, un panaris par exemple, et ils se retrouvent très vite plâtrés de la tête au pied...

(Rires).

Non, je rigole mais ce n'est pas du tout rigolo. Et donc plusieurs personnes me l'ont dit, visiblement, ils forcent beaucoup à la consommation. Ça commence à se savoir à Monaco et cela fait désordre. Je voulais vous le dire.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Je suis Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé depuis vingt et un mois, et j'ai reçu en tout et pour tout une plainte écrite d'un patient d'IM2S pour des raisons un peu différentes mais assez proches en tout cas sur le fond du problème que vous soulevez ce soir.

Il est arrivé jusqu'au Département une plainte en vingt et un mois. Donc je ne pense pas que ce soit, Dieu merci, une pratique constante et récurrente de l'IM2S.

Une enquête a été menée, conformément aux règles, notamment, avec bien évidemment, transmission à l'Ordre des Médecins qui examine la plainte, n'est-ce pas Président ? Pour vérifier s'il y a un abus dans le cadre de l'exercice d'un médecin, il y a un Ordre à Monaco qui est là, de manière impartiale, pour donner son avis. C'est ce qui a été fait. J'ai saisi l'Ordre et, dans le cas que j'ai eu à gérer, ce n'était pas évident. L'Institut a pu apporter un certain nombre de réponses, l'Ordre des Médecins sur ce cas-là n'a pas conclu qu'il y avait eu une faute : un médecin qui aurait poussé de trop à la consommation.

Sur vos réflexions générales, Monsieur CLERISSI, c'est très difficile de vous répondre. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a dans ce pays des règles, il y a des règles de l'exercice de la médecine et il y a un Ordre, je viens de le rappeler, il y a un Gouvernement qui est aujourd'hui actionnaire majoritaire d'IM2S. Donc s'il y a des patients qui s'estiment victimes de quelque abus que ce soit, de quelque médecin que ce soit et de quelque établissement que ce soit, celui-là ou les autres, je pense que le mieux c'est qu'ils en fassent part au Gouvernement, à moi-même, pourquoi pas au Président de l'Ordre des Médecins en même temps d'ailleurs, évidemment aussi au Directeur de l'établissement concerné. Chaque cas est géré et réglé. Cela nous arrive aussi d'avoir des plaintes qui sont instruites à propos du Centre Hospitalier Princesse Grace et c'est bien normal lorsqu'on traite des dizaines de milliers de cas par an, tous les patients ne peuvent pas toujours être satisfaits de l'exercice de la médecine.

M. Philippe CLERISSI.- Et pourtant là, je ne vous mens pas, c'est au moins une dizaine de personnes qui m'ont toutes raconté la même chose.

M. le Président.- Je crois qu'il faut qu'ils aillent jusqu'à la procédure qui a été décrite...

M. Philippe CLERISSI.- ... Il n'y a pas eu de plainte écrite...

M. le Président.- ... Je crois qu'il faut aller jusqu'au bout si vraiment ils s'estiment lésés. Le Conseiller VALERI a décrit exactement la procédure et après chacun fait ses démarches.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Méfions-nous de ne pas juger et condamner trop vite, avant que chaque médecin attaqué n'ait eu droit à un examen de son cas, équitable et contradictoire. Ce n'est pas parce qu'un patient n'est pas satisfait d'un médecin que le médecin a fait automatiquement une faute et qu'il a tort. Cela ne veut pas dire non plus qu'à chaque fois, le médecin a raison. Je suis très clair, mais ce n'est pas parce que vous avez entendu quelques personnes se plaindre de l'exercice de la médecine que pour autant, il y a des fautes avérées. Cela mériterait, à chaque fois, de regarder ce qu'il y a derrière, d'enquêter, d'aller voir, d'écouter les deux versions et après on pourra se faire une opinion, mais pas simplement sur la récrimination d'un patient, sinon on pourrait condamner n'importe qui.

M. Philippe CLERISSI.- Mais là, en l'occurrence, il ne s'agit pas vraiment de faute. C'est-à-dire plutôt de pousser à la consommation. C'est ce qui ressortait de ce qu'on m'a raconté. Alors, effectivement, moi je n'ai qu'un son de cloche. Cela dit, sur les dix personnes, j'en connais au moins cinq qui sont fiables, c'est pour cela que je vous ai demandé et vous m'avez répondu, une seule plainte, assurément, ce n'est pas probant mais cela dit, voilà ce qui m'est arrivé.

M. le Président.- Avant de continuer le tour de parole, je vous rappelle qu'il nous reste deux Département et les investissements, il est 23 heures 20, donc je vous demande d'accélérer vos interventions.

Nous écoutons à présent Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, Monsieur le Président, mon intervention sera rapide. Puisqu'on est dans le domaine médical, je voudrais seulement demander à Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé de poursuivre l'amélioration du Service des Urgences de l'hôpital de Monaco. Je sais qu'il a fait passer aux Conseillers Nationaux un document dans lequel il fait état qu'aux urgences monégasques, les délais sont meilleurs qu'en France. Oui, je veux bien, mais ils restent trop longs. Je trouve que devoir attendre plus d'une heure, voire deux heures, lorsqu'on est dans un état de souffrance, ce n'est pas acceptable dans un pays comme Monaco où l'on vise l'excellence.

Donc, si Monaco fait mieux que la France, certes nous ne sommes quand même pas à un niveau correct et, notamment, lorsqu'il n'y a pas suffisamment de

médecins de service au moment où l'on en a besoin. Le fait que des médecins soient de service sur le papier mais non pas présents au moment où l'on a besoin d'eux n'est pas de nature à résoudre le problème, il faut que les médecins soient en blouse, prêts à intervenir auprès des malades. Donc, il y a des pistes d'amélioration. Une fois encore, je reconnais que Monaco est mieux loti que la France, mais je souhaite, puisque nous visons l'excellence, que des améliorations notables soient apportées à la qualité des urgences, et pas seulement par la mise en place des hôtes d'accueil, mais en ce qui concerne les soins réservés aux clients en situation d'urgence. Je vous remercie.

M. Stéphane VALERI- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé*.- Merci, Monsieur GARDETTO. Juste un mot à Monsieur CLERISSI avant de vous répondre. Je ferai part, bien évidemment, de votre remarque à M. Gérard LUCIO, Directeur de l'IM2S, en qui j'ai toute confiance. Je termine ce que je n'ai pas dit tout à l'heure par rapport à votre question. S'il y a un patient à Monaco qui se sent, de quelque manière que ce soit, victime d'un comportement anormal d'un médecin ou d'un établissement, il peut, je le répète, faire ce que je vous ai expliqué, c'est-à-dire écrire au Directeur, au médecin, au Conseiller de Gouvernement et au Président de l'Ordre. Même si je ne veux pas qu'on condamne avant de juger, tout patient est libre de faire part de ses réclamations.

Pour en arriver aux urgences, Monsieur GARDETTO, le Gouvernement – je l'ai dit d'ailleurs en séance privée, suite à une question qui avait été posée lors de la préparation du Budget Rectificatif, il y a quelques jours dans cette enceinte – comprend ce que vous dites et comprend la souffrance et l'insatisfaction de chaque patient qui est amené à ne pas être immédiatement pris en charge aux urgences. Par définition, les patients estiment que chaque minute d'attente, en particulier lorsqu'il y a une souffrance à la clef, est assurément, une minute de trop. Je crois qu'on peut tous souhaiter que, bien sûr, ce temps d'attente soit le plus court possible et qu'on doit se donner les moyens à l'hôpital public d'atteindre cet objectif.

Ce que j'ai dit aussi en séance privée et que je voudrais répéter ce soir, c'est que par définition, c'est un des services les plus complexes à gérer à l'hôpital car, premièrement, il n'y a pas de prise de rendez-vous. Vous programmez un bloc opératoire, vous programmez des rendez-vous dans toutes les spécialités, vous ne pouvez pas par définition

programmer l'arrivée des patients dans un service d'urgences évidemment. Les accidents de la route, les accidents domestiques et les douleurs soudaines des patients sont imprévisibles. Donc, vous avez une arrivée totalement erratique des gens dans ce service. C'est vrai dans tous les services d'urgences du monde et Monaco ne changera pas cette problématique. Cela veut dire que, de toute manière, nous avons à Monaco comme dans tous les autres services de l'hôpital d'ailleurs, des ratios de personnel en moyenne deux fois supérieurs à ce qu'ils sont dans les hôpitaux publics européens et c'est vrai aux urgences aussi. Il m'est arrivé d'avoir à examiner des plaintes, ce qui confirme que lorsque vous avez deux accidents de la route, une ou deux brûlures domestiques et que tout ceci arrive en cinq minutes au Service des Urgences, malheureusement, quels que soient les effectifs, on ne peut répondre aussi vite que souhaité à tous ces problèmes.

Le deuxième problème – on en avait parlé avec le Président, le Docteur ROBILLON, qui s'était exprimé sur ce sujet aussi en séance privée – c'est que c'est un service extrêmement complexe parce que, par définition, il traite toutes les pathologies. Lorsque vous avez un problème cardiaque, vous allez voir un cardiologue qui, toute la journée depuis des décennies exerce et des années de formation, a fait de la cardiologie. Lorsque vous avez un traumatisme, une jambe cassée, vous allez voir un orthopédiste qui depuis des décennies et pendant des années, a été formé à l'orthopédie. Lorsque vous allez aux urgences, vous avez des médecins qui sont confrontés à toutes les pathologies. Or, par définition, ils ne sont sûrement pas des spécialistes de toutes les pathologies.

Tout cela pour vous expliquer qu'il est naturel que ce soit un service complexe à gérer et qui puisse générer un certain nombre d'insatisfactions dans tous les hôpitaux du monde.

D'ailleurs, vous avez eu l'honnêteté de citer le document que je viens d'adresser, comme je m'y étais engagé, au Conseil National et, je vous rappelle aussi, comme je l'ai d'ailleurs écrit dans ma lettre au Président, que je suis tout à fait d'accord pour qu'on aille, ensemble, avec une délégation du Conseil, tous ceux qui le souhaitent, visiter le service et rencontrer son chef et son équipe pour avoir un dialogue avec eux au sein de l'hôpital.

L'adage que je voudrais rappeler, c'est qu'un client mécontent parle à des dizaines de personnes alors qu'un client satisfait ne parle pas. Lorsqu'on regarde les statistiques, elles sont bonnes, parce qu'à moi aussi, il me remonte pourtant un certain nombre de

critiques et d'insatisfactions de la part de personnes qui vont dans ce service et j'ai demandé à la Direction de cet hôpital une étude extrêmement sérieuse des statistiques concernant les questionnaires de satisfaction des patients. Je ne vais pas vous lire les quatre pages que je vous ai envoyées mais, quand même, quelques données majeures.

A Monaco, on a enregistré en moyenne sur une année – par définition, bien évidemment les moyennes dans les services des urgences ne sont pas le reflet de tous les cas – quarante à cinquante minutes pour voir un médecin. On atteint des taux qui, en France, sont des taux idéaux qui ne sont jamais atteints.

Je suis tout à fait ouvert, Monsieur GARDETTO, si vous avez du temps, à ce que la Direction de l'hôpital vous fasse regarder ces questionnaires. Moi je ne vous donne que les résumés statistiques que je vous ai passés, mais vous avez quand même des taux de satisfaction extrêmement élevés des personnes qui passent dans ce service et c'est sur plusieurs milliers de réponses annuelles. Vous avez un taux de satisfaction qui est plutôt à la hausse et le dernier qu'on connait est de 2010. Je ne vais pas en rajouter mais le total, si je prends toutes les critiques : qualité de l'accueil, rapidité de prise en charge, qualité de l'information donnée, qualité des soins, on est à 93 % de personnes qui ont rempli le questionnaire et qui sont satisfaites.

Voilà, tout cela pour dire que les hôtesse d'accueil ont été mises en place parce qu'on partage votre avis, et que l'on doit encore faire mieux et toujours faire mieux...

(Quelqu'un intervient sans micro, inaudible).

... oui, mais ce n'est pas rien, il y a des milliers de gens qui ne parlent pas le français, d'ailleurs vous

l'avez souligné tout à l'heure pour un autre Service de l'Etat. Il est important, effectivement, qu'on soit accueilli dans une langue qu'on parle l'anglais ou l'italien par exemple, donc c'est fait désormais, et par des gens qui ont du temps pour ça et, *a priori*, qui ont été choisis parce que ce sont des personnes qui ont des qualités pour l'accueil.

Maintenant, on est encore en train de recruter. Vous savez que le Chef du Service des Urgences va partir à la retraite bientôt et je peux vous dire que j'ai demandé à la DASS et à la Direction de l'hôpital, d'accorder le plus grand soin à la qualité de la personne qui va être le nouveau Chef de Service. Nous regardons avec M. BINI ce service vitrine de l'hôpital avec les yeux de Chimène. Je peux vous assurer que tout est fait et tout sera fait et toute possibilité d'amélioration, évidemment, est toujours la bienvenue car un service d'urgences, ce n'est jamais parfait.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Conseiller. Simplement, s'il y a un axe de travail, c'est réduire les délais de prise en charge et augmenter le nombre des médecins présents dans le service. Je crois que si vous arrivez à faire ça, vous aurez fait un pas. Je vous remercie de bien vouloir prendre cette suggestion en considération.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'information, je vais mettre ce chapitre 66 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 67 – ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	66.900
367.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	-	4.000
	-	<u>70.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou d'intervention sur ce chapitre 67 je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 69 – PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	82.100
369.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	40.000
	-	<u>42.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 69 je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 71 – D.A.S.S. - FOYER DE L'ENFANCE

371.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	16.000
371.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	-	5.000
371.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	-	15.000
	-	<u>36.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 71 je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 73 – CENTRE MEDICO-SPORTIF

373.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>18.200</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 73 je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-***F. DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT*

CH. 75 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	-	30.000
375.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	49.000
	-	<u>79.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Depuis 1994, le Gouvernement Princier a instauré une prime à l'achat des véhicules électriques. Cette prime, initialement réservée aux véhicules à usage professionnel, a été revue en 2000 afin de l'étendre aux particuliers. Il s'agit de financer à hauteur de 30 % l'achat d'un véhicule électrique ; pour les modèles hybrides/électriques, elle équivaut à une aide forfaitaire de 3 000 € et ce, quelque soit le prix d'achat du véhicule !

Cette démarche est dans la droite ligne des orientations du Prince Souverain qui souhaite que le parc automobile monégasque s'oriente vers le « tout électrique ».

Lors de la séance d'hier, Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez fait savoir qu'un dispositif refondu devrait être mis en œuvre rapidement. Vous avez fait savoir qu'il s'agirait d'élargir la notion de « véhicule propre » en intégrant l'ensemble des polluants émis mais aussi de supprimer l'aide à l'achat pour les véhicules dont l'émission dépasserait 150 grammes de CO₂ et ce, quel que soit le mode de propulsion.

Mais, Monsieur le Ministre d'Etat, cette solution ne me satisfait pas dans le sens où la prime concernerait toujours des véhicules dont le prix d'achat peut dépasser les 150 000 € ! Par ailleurs, Madame le Conseiller, pouvez-vous me donner une définition du terme « véhicule propre » ? Sur quels critères techniques, ou juridiques, pouvons-nous qualifier un véhicule en tant que « respectueux de l'environnement » ?

Comme énoncé dans le rapport d'Alexandre BORDERO, il me semblerait plus judicieux d'instaurer un plafonnement de l'aide de l'Etat par rapport au prix du véhicule acheté. Cette solution me semble plus raisonnable dans ce contexte de recherche d'économies.

M. le Ministre d'Etat.- Madame GRAMAGLIA va bien sûr vous répondre. 150 grammes de CO₂, je ne sais pas si vous vous intéressez aux voitures, Monsieur MARQUET, mais vous ne pouvez plus vous acheter une « Cayenne ».

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors, en effet, il y a un projet d'évolution de l'actuel dispositif d'aide à l'achat de véhicule qui est en court de finalisation par mes Services.

En effet, les modules issus de ces nouvelles technologies, et vous l'avez dit, connaissent une évolution importante, une évolution qu'il convient d'inclure dans le soutien qui a été mis en œuvre au sein de la Principauté.

Plus précisément il s'agit d'intégrer différents éléments qui sont l'évolution des technologies et la généralisation de certaines d'entre elles ; l'évolution de dispositifs associatifs qui sont proposés en France ; la volonté, cela vous l'avez dit, de mettre fin à certains effets pervers des dispositifs actuels qui octroient une subvention d'aide à l'achat pour des véhicules qui se révèlent polluants tel que tous les 4 x 4 hybrides et qui coûtaient extrêmement chers. Et enfin, une volonté de continuer à privilégier la technologie électrique, en effet, parce qu'en supplément de leur faible émission de gaz à effet de serre, vous savez que les moteurs électriques ou hybrides électriques contribuent souvent à l'amélioration du cadre de vie dans les milieux urbains. Donc, on essaie d'élargir le concept de véhicules propres en intégrant l'ensemble des polluants émis et, comme vous l'avez dit, dans un premier temps, et c'est ce que nous allons faire très très rapidement, on va supprimer l'aide à l'achat aux véhicules dont l'émission de CO₂ dépasse les 150 grammes, et ce quel que soit le mode de propulsion.

Alors, l'extension des mesures qui concernent les nouvelles générations des véhicules hybrides, « Stop and go » etc... fera l'objet d'un nouvel examen dans un second temps et j'espère que cela va répondre à votre question. Eventuellement, cela pourra constituer la deuxième étape de ce dispositif en fonction de la situation budgétaire et on essaiera, dans la mesure du possible, d'éviter, effectivement, que des véhicules qui coûtent très, très cher, même s'ils sont complètement non polluants, puissent bénéficier de subvention. On ne peut pas refuser actuellement, en l'état de la législation, une subvention à des véhicules électriques, comme des Porsche Cayenne qui coûtent très cher mais qui remplissent les conditions de non pollution et de véhicules propres, selon les critères actuellement en vigueur.

M. le Ministre d'Etat.- Il faut le faire absolument maintenant parce que vous savez qu'avant la fin de l'année vont sortir au moins trois modèles allemands

haut de gamme hybride. Donc, il faut arrêter de distribuer 3 000 € à des personnes qui peuvent s'acheter une Mercedes S 400 hybride.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie de ces précisions. Maintenant, d'un point de vue du fonctionnement, lorsqu'on parle des toutes petites hybrides, il y a deux types de fonctionnement, les voitures qui démarrent à l'électricité et les voitures qui démarrent sur les moteurs thermiques et qui passent, après, à l'électricité. Il y a un petit problème technique qui peut arriver, c'est notamment en Principauté où on a parfois des parkings assez profonds, difficiles d'accès, pensez peut-être à équiper ces parkings pour ces véhicules qui ne démarrent qu'à l'électricité qui ne pourront pas démarrer même avec un moteur thermique à côté, un système de dépannage parce que si la batterie est à plat, on reste comme ça.

Maintenant, est-ce que l'effort de mise en place des prises électriques dans les parkings va être continué, car cela aussi beaucoup de gens ne le savent pas mais certains parkings sont équipés et en plus la recharge est gratuite.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, l'effort va être poursuivi mais je vais quand même préciser qu'il y a plus de quatre cents prises qui ont été installées dans les parkings de

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 76 – TRAVAUX PUBLICS

376.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	140.200
376.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	3.000
	-	<u>143.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- J'ai une petite remarque. En ce qui concerne la circulation, avenue St Laurent, et j'interviens presque au titre de ma présidence de l'Éducation et de la Jeunesse, parce que je crains qu'un jour il n'y ait un accident grave. Le flux des véhicules passe devant des écoles, sachant qu'il y a des bus qui se serrent contre les trottoirs et qu'on est souvent écrasé d'un côté et de l'autre, que les deux roues ne peuvent pas passer et que ce n'est pas du tout

la Principauté, donc il y a une grande majorité de lieux qui sont couverts. Je me permets de préciser que nous sommes en train d'étudier si les quatre cents prises qui ont été installées correspondent aux besoins où si, effectivement, il en manque et ce afin de multiplier ou en tout cas d'élargir le nombre de prises posées.

M. le Ministre d'Etat.- Si vous êtes en panne au dernier étage et que la prise est en bas...

(Rires).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, mais il y a quatre cents prises qui ont été posées et il n'y a pas quatre cents parkings, donc cela veut dire qu'il y a plusieurs prises dans les parkings.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 75, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

une avenue principale dans laquelle on peut faire passer toute la circulation. Je ne sais pas s'il ne conviendrait pas un jour de repenser ces voies de circulation – sans compter que je vous ai trouvée un jour, Madame le Conseiller, bloquée dans la circulation aussi –. Pour y passer moi-même très souvent lorsqu'on est aux heures où on doit venir au Conseil National vers 16 heures 30, en général on y arrive beaucoup plus tard y compris en moto, tout comme à 11 heures 30, c'est un capharnaüm permanent. Donc, je pense qu'il faudrait peut-être réfléchir à nouveau, même si comme on dit dans la pub, « il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis », je ne suis pas certain que le choix qui avait été

fait était le bon, contrairement au rond-point du carrefour des Moulins et de la Madone situé devant la pharmacie qui, lui, améliore beaucoup la circulation.

M. le Président.- Merci. Madame GRAMAGLIA nous vous écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors, tout d'abord, vous parlez des problèmes de circulation de l'avenue St Laurent et des problèmes de sécurité par rapport aux enfants.

Pour avoir moi-même ma fille à cette école, je pense qu'il n'y a pas de problème de sécurité des enfants. En tout cas, moi je la dépose souvent le matin en allant travailler, il y a un policier qui est là tous les jours, en tout cas aux sorties de classe et aux heures de rentrée de l'école, il est devant l'école. Il y en a un au début de l'avenue St Laurent, il y en a un en haut devant l'école et moi je n'ai jamais rencontré de problème de sécurité. Il est très attentif, dès qu'il y a un enfant qui s'approche du trottoir, il arrête tout de suite la circulation et comme vous le dites, les voitures ne vont pas très vite dans l'avenue St Laurent, en tout cas au moment où il y a la sortie des classes parce que la circulation est très ralentie du fait des dépose-minute, c'est une première chose.

Deuxième chose, cette déviation par l'avenue St Laurent avait été et continue d'être à titre... ce n'était pas définitif si vous voulez, mais il y a beaucoup plus

d'avis positifs que négatifs en ce qui concerne ce nouveau schéma de circulation.

Donc, je reste ouverte, bien sûr, à toutes les propositions, mais pour l'instant, dans l'ensemble, les gens sont plutôt contents.

En ce qui concerne le ralentissement de l'avenue St Laurent, il est vrai que cela pourrait être amélioré. Nous sommes en train d'étudier et cela va être normalement fait d'ici peu, devant le magasin Nike/Habitat, par là les trottoirs sont très larges et nous sommes en train de voir, en faisant un minimum de travaux, de juste réduire un peu les trottoirs pour permettre aux bus de s'arrêter sans gêner la circulation. On a repéré le coin où ce sera le moins gênant et il n'y aura pas beaucoup de travaux à faire pour créer un arrêt de bus qui laisserait passer en même temps le flot de circulation et ne provoquerait pas d'encombres comme vous le dites. Je vous le dis, j'y suis d'autant plus attentive que j'y passe devant tous les jours pour y laisser ma fille.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 76, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 78 – DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN – VOIRIE

378.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	147.000
378.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	2.000
378.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	-	230.000
378.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	-	320.000
378.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	-	55.000
	-	<u>754.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci.

N'en déplaise aux sceptiques, l'aménagement de la

Place d'Armes par la mise en place du rond-point est un succès indéniable. De la même manière, le déplacement du stationnement de la partie haute de la rue Grimaldi, de droite sur la gauche dans le sens montant l'est aussi. Enfin, par le passé, quelques années en arrière, l'aménagement de la descente de l'avenue d'Ostende également.

Il y a quand même deux points noirs. Le premier se trouve au bas de l'avenue Prince Pierre. En quittant le rond-point, il y a un passage protégé. Je pensais que le Gouvernement, lorsqu'il avait parlé de réflexion avant la mise en place définitive du rond-point, avait réfléchi à une solution. Il n'y en a toujours pas ! De la même manière, à la rue Grimaldi, en partant de la Place Sainte Dévote, il y a aussi un passage protégé qui est aussi un point noir. C'est d'autant plus un point noir que beaucoup de personnes ne prennent pas ce passage protégé mais traversent quand même.

Alors, ma question est simple. Que compte faire le Gouvernement pour résoudre ces deux points noirs ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je n'ai pas très bien compris le problème. Au début de la rue Grimaldi près de la Place Sainte Dévote, il y a un passage protégé que les piétons ne prennent pas ?

M. Claude CELLARIO.- Absolument, c'est le passage protégé qui se trouve face au Panorama, la circulation vient de la descente de l'avenue d'Ostende et vient aussi des quais. Un goulot se produit, il y a beaucoup de gens qui n'utilisent pas le passage protégé, ils traversent en dehors et c'est dangereux. J'ai vu pas mal de personnes qui ont failli se faire écraser et en particulier, des touristes.

*(Brouhaha,
plusieurs personnes parlent sans micro
en même temps, inaudible).*

M. Claude CELLARIO.- C'est un problème de circulation, c'est très dangereux. Ensuite, le deuxième point noir se trouve au début de l'avenue Prince Pierre, c'est-à-dire à la sortie du giratoire qui se trouve Place d'Armes. Le problème n'est toujours pas résolu. Les véhicules, les cars non, sont obligés de passer par cette direction pour aller en direction de Nice, il y a un passage protégé où on ne voit pas toujours les piétons qui veulent traverser et, là aussi, combien de fois j'ai vu des voitures s'arrêter net ! Ce sont des risques d'accidents.

Je demande au Gouvernement d'étudier ces deux points noirs rapidement.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais répondre parce que Mme GRAMAGLIA n'était pas arrivée au Gouvernement l'année dernière au mois d'août lorsqu'on a procédé à des corrections d'aménagement.

Le Gouvernement, à l'époque, souhaitait qu'effectivement, on puisse descendre le passage protégé du haut de la rue Grimaldi, pour ne pas mélanger le giratoire et le passage piétons. Même chose pour l'avenue Prince Pierre, l'éloigner. Après, les Services nous ont expliqué – M. MASSERON est témoin – qu'on ne pouvait rien faire parce que les gens avaient l'habitude, sauf à mettre des barrières hautes pour empêcher de traverser, les gens continueraient à traverser, même sans passage piétons au plus près de la sortie de la Place. Il y a eu une pétition de parents d'élèves de l'Ecole de la Condamine....

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Ministre, je me permets de vous interrompre, on ne parle pas de la même situation. Vous, vous parlez du passage protégé qui se trouve en haut de la rue Grimaldi et qui arrive sur le rond-point. Je ne parle pas de celui-là, je parle de celui qui est à droite lorsque vous prenez l'avenue Prince Pierre et que vous remontez. C'est là que se situe le problème.

M. le Ministre d'Etat.- Mais il est bien juste après le rond-point ?

M. Claude CELLARIO.- Oui, mais il est en remontant !

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais vous avez aussi le problème...

M. Claude CELLARIO.- Oui, on a l'impression que les choses se sont améliorées côté rue Grimaldi. Mais c'est l'autre côté qui pose problème. D'abord pour le flux de la circulation et deuxièmement parce que c'est dangereux. Il faut faire quelque chose !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* D'après ce que j'ai compris, pour celui qui est en bas de la rue Grimaldi, il suffirait peut-être de mettre des barrières pour empêcher les piétons de traverser avant le passage protégé et de couper la route. Ils seraient donc obligés de remonter puisque de toute façon, ne pouvant pas enjamber les barrières, ils traversaient et ils redescendaient ensuite.

En ce qui concerne le deuxième point situé à l'avenue Prince Pierre, je vais faire étudier ça, je n'ai pas les schémas en tête de la configuration de la rue, mais je vais faire étudier ce problème. Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Je voudrais revenir sur un point qui m'est cher, c'est l'arrêt de bus de la rue Grimaldi au niveau de la rue Florestine.

Nous avons envoyé un courrier au Gouvernement et la réponse que nous avons reçue ne nous satisfait absolument pas.

Donc, je voudrais savoir ce qu'il en est, Madame le Conseiller. Attention, je ne veux pas supprimer l'arrêt de bus qui est à la Place d'Armes mais ajouter simplement un arrêt supplémentaire entre Sainte Dévote et l'arrêt de bus au niveau de la Poste. Cet arrêt de bus se situerait au niveau de la rue Florestine comme il l'était auparavant d'ailleurs. Je trouve que cet arrêt est très important parce que vous savez qu'il y a la Fondation Hecto Otto qui ne se trouve pas loin et il y a des personnes qui ont des problèmes de mobilité et aller chercher le bus en montant soit la rue Suffren Reymond, soit la rue Grimaldi, c'est quand même une grande difficulté pour ces personnes. C'est tellement facile de remettre un arrêt supplémentaire au niveau de la rue Florestine, je ne comprends pas pourquoi il y a un blocage à ce niveau-là.

M. le Président.- Il y a M. CELLARIO qui voulait intervenir sur le même thème, cela permettra de grouper les réponses.

M. Claude CELLARIO.- En ce qui concerne cet arrêt de bus je considère que c'est une aberration...

... absolument. C'est-à-dire celui qui se trouve au niveau de la dorsale...

Tu ne parles pas de celui-là ?

M. Gérard BERTRAND.- Non,

M. Claude CELLARIO.- Excusez-moi, je vais vous parler de celui-là. C'est une aberration pour une seule raison : parce que l'autobus se trouve sur la voie de droite et qu'il y a une entrée vers la dorsale. Un jour, vous aurez un accident, inévitablement. Les automobilistes utilisent la voie de gauche et à un moment donné, il y a ce croisement qui va se produire. Plus d'une fois une voiture a failli rentrer dans le bus. Jusqu'à présent cela ne s'est pas produit mais demain vous aurez un article dans le journal, c'est un scandale etc...

Il faut changer ça, c'est une aberration.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Je disais que les personnes qui descendent de la Place des Bougainvilliers et qui vont à la rue Grimaldi ont l'ascenseur tout de suite et l'arrêt de bus est là tout de suite, sinon il faut grimper.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Vos propos illustrent bien les avis très partagés qui sont relatifs aux arrêts de bus ou même, certaines fois, aux différents schémas de circulation. Alors, comme il s'agit de plusieurs arrêts de bus sur la même avenue, que ce soit au niveau de la rue Princesse Florestine, mais cela concerne bien la rue Grimaldi, je vais essayer d'étudier avec la CAM une modification des différents arrêts de la rue Grimaldi, peut-être en laissant le même nombre mais en descendre un et en remonter un autre, cela pourrait être une solution. Je vais étudier ce plan avec la Compagnie des Autobus de Monaco.

M. le Président.- Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Madame le Conseiller, je trouve que cela ne serait pas une bonne solution de supprimer un arrêt. Je trouve qu'il faut, au contraire, mettre un arrêt supplémentaire entre l'Eglise St Dévote et l'arrêt devant la Poste. Il faut mettre un arrêt supplémentaire au niveau de la rue Florestine. C'est tout.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je n'ai pas dit que j'allais en supprimer, peut-être que je m'exprime mal, je suis désolée, mais je n'ai pas dit que j'allais supprimer un arrêt de bus. J'ai dit que j'allais voir comment il convenait de modifier la position des différents arrêts de bus tout au long de la rue Grimaldi, de voir si j'en déplace un vers le haut et que j'en déplace un autre vers le bas, s'il est utile où pas d'en ajouter un ou si on peut en conservant le même nombre d'arrêts de bus, avoir une distribution un peu plus judicieuse ou en tout cas moins dangereuse et éventuellement, je ne sais pas, en ajouter un.

Ce sera après ma réunion de travail avec la Compagnie des Autobus de Monaco et mes Services que je pourrais vous en dire plus. Mais je dis que ce serait peut-être une solution de modifier tous les différents arrêts de bus sans avoir besoin d'en ajouter un.

Je vous donnerai des réponses plus précises après cette étude.

M. le Président.- Monsieur BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Si la Compagnie des Autobus vous dit qu'il n'y a pas assez de distance entre l'Eglise St Dévote et l'arrêt de la Poste pour rajouter un arrêt de bus supplémentaire, moi je vous dis que par exemple entre le Parc Princesse Antoinette et la Place des Moneghetti, il y a absolument la même distance et il y a trois arrêts de bus, le Parc Princesse Antoinette, les Mandariniers et les Moneghetti et c'est environ la même distance que la rue Grimaldi.

M. le Président.- Madame MANZONE-SAQUET, nous vous écoutons.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- S'il vous plaît, Madame, les personnes qui viennent de la rue Princesse Florestine peuvent, en tournant sur la droite, prendre le bus à la Place Ste Dévote, c'est tout plat là, tandis qu'il faut monter le petit raidillon.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vous remercie de toutes ces précisions et de tous ces conseils, je vais donc procéder à cette étude.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 84 – POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 – POSTES ET TELEGRAPHES

- 640.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 84, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. Fabrice NOTARI.- Puisque nous sommes dans ce genre de problème à cette heure tardive, j'aimerais rajouter un autre point noir, c'est le matin à la sortie de la gare, que ce soit au niveau de l'échangeur de Ste Dévote ou au niveau du futur Lycée Technique, Place du Canton, lorsqu'il y a un train entier qui arrive, trois cents personnes qui se jettent sur les passages cloutés, cela bloque complètement la circulation.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, tout à fait, Monaco est victime de son succès, je rappelle qu'il y a beaucoup de gens qui viennent travailler le matin, c'est vrai que c'est difficile, mais c'est difficile aussi de juguler toute cette circulation qui arrive en bloc et c'est pour cela qu'il y a beaucoup de forces de police à la sortie de la gare, pour éviter qu'il y ait des accidents...

M. le Ministre d'Etat.- A terme, vous aurez un cheminement complet entre la gare et Fontvieille. Aujourd'hui, effectivement, les gens sortent par le tunnel dans l'Allée Sauvaigo et là, ils traversent en masse et on ne peut que regarder passer le contenu du train...

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 78, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 85 – SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	29.700
385.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	-	17.000
385.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	-	180.000
	-	<u>226.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 85, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 86 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

384.000 – PARKINGS PUBLICS	-	<u>84.800</u>
----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 86, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 87 – AVIATION CIVILE

387.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	29.000
387.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	800
387.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	400.000
387.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	-	3.000
	+	<u>367.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 87, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 88 – BATIMENTS DOMANIAUX

388.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	44.500
388.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	16.800
	+	<u>61.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 88, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 89 – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

389.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	-	25.000
389.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	10.000
389.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	20.000
389.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	-	15.000
	-	<u>30.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 89, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 90 – DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

390.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	29.800
390.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	500
390.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	-	5.000
390.050 – ENTRETIEN AMERLIORATION LOCAUX.....	-	10.500
	+	<u>13.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 90, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 92 – DIRECTION COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

392.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	44.700
392.020 – FRAIS ETUDE & FORMATION.....	-	5.000
392.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	105.000
	+	<u>55.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Une petite question peut-être pour savoir si les textes annoncés sur le deuxième volet de la réforme vont arriver bientôt ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Les projets de loi sur les télécommunications ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Projets de loi sur les télécom, protection des logiciels, protection des bases de données, factures électroniques, toutes ces choses-là.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* La protection des logiciels, ce n'est pas la Direction des Communications Electroniques. La loi sur les télécom effectivement, M. ROBILLARD, le nouveau juriste spécialisé en télécom, s'est déjà mis au travail. Il y a déjà eu un premier jet sur le projet de loi, des réunions sont en cours, ça avance.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous prévoyez de le soumettre au Conseil National à peu près à quel moment ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* J'espère l'année prochaine.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 93 – DIRECTION DE L'URBANISME, LA PROSPECTIVE ET LA MOBILITE

393.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 18.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 93, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Janvier, février ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vous ai déjà répondu la dernière fois, vous aviez posé la question sur ce projet de loi, ce qui démontre votre intérêt et je vous en remercie. La Direction des Communications Electroniques est sensibilisée à l'attente de ce projet de loi et travaille rapidement là-dessus. Le nouveau juriste est arrivé courant août, il a déjà beaucoup travaillé, bien avancé en l'espace de trois mois donc, je pense que...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Avant Pâques ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ecoutez, je vous donnerai des précisions une fois que le projet de loi sera un peu plus avancé, c'est un peu tôt pour que je puisse me prononcer et je ne voudrais pas vous donner de fausse joie et vous annoncer quelque chose pour Pâques si c'est pour Noël.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 92, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-**G. SERVICES JUDICIAIRES**

CH. 95 – DIRECTION

395.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	53.700
395.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	+	5.000
395.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	24.000
	+	<u>82.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO je me doutais que vous alliez intervenir. Nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ce sera bref, Monsieur le Président, rassurez-vous. Je voudrais seulement attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité de mettre en place une informatisation effective et une dématérialisation des procédures judiciaires. Comme malgré les attentes du Conseil National, la Direction des Services Judiciaires n'est jamais représentée dans cette enceinte, je suis obligé de m'en remettre au Ministre d'Etat pour qu'il puisse œuvrer de manière à ce que ces réformes interviennent.

Je pense que cela améliorerait la situation des justiciables et l'efficacité du Service public de la justice. Je pense aussi qu'il serait opportun de mettre en place un système de sécurisation des échanges entre les juridictions et les avocats par des procédés de cryptage, ce qui permettrait donc une mise en état par voie électronique ainsi qu'une mise en place d'un système de conservation électronique des documents judiciaires. J'aimerais bien qu'on puisse nous présenter des projets dans ce sens

Je remarque aussi que l'accessibilité des décisions de justice pourrait être améliorée et que la publicité des décisions de justice doit être posée en principe, tout en s'accompagnant, bien sûr, des garanties indispensables au respect de la vie privée et de l'anonymat, particulièrement en ce qui concerne les mineurs. Il est important dans ce contexte de mettre à jour ou en tout cas d'améliorer aussi la présentation de la base de données « LégiMonaco » qui, si elle a le mérite d'exister, n'est pas toujours très commode à utiliser et comporte parfois des erreurs. Je remarquerai par exemple le fait que l'article 14 de la loi 1.235 est marqué comme abrogé alors qu'il ne l'est pas, et que cette erreur n'a pas été rectifiée à ce jour. Pourrait-on envisager de travailler sur ces points ? Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de la réponse que vous allez m'apporter.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, j'aimerais pouvoir vous répondre, je pourrais sans doute vous répondre sur certaines de ces questions mais la Constitution me l'interdit. Donc, je transmettrai à Monsieur le Directeur des Services Judiciaires.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Et qui va nous répondre alors, c'est vous qui ferez le facteur ?

M. le Ministre d'Etat.- Le Directeur des Services Judiciaires n'est pas là, je ne suis pas le chargé de mission du Directeur des Services Judiciaires pour répondre sur son budget.

Toutefois, sur l'anonymisation qui pose de graves problèmes pour l'enseignement du droit puisque dorénavant les arrêts, contrairement aux grands arrêts célèbres que tous les étudiants retiennent, ne comportent plus que les initiales des personnes concernées. Au Tribunal Suprême, lorsque j'y étais, on avait essayé de résister mais la C.C.I.N. a imposé ça, maintenant il n'y a plus de noms des parties, même majeures.

Mais, sérieusement, je transmettrai à M. NARMINO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je suppose que M. NARMINO vous transmettra sa réponse que vous nous transmettez ensuite...

M. le Ministre d'Etat.- Oui, s'il me le demande, je le fais.

M. le Président.- Comme toutes les années depuis huit ans, ce n'est pas nouveau.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 95, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 96 – COURS ET TRIBUNAUX

395.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 28.100

395.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT + 75.600

+ 103.700

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 96, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

Je propose, compte tenu de l'heure tardive et puisqu'on s'était engagé à finir à minuit, et il est minuit cinq, de lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons vendredi, à 17 heures, pour finaliser l'examen de ce projet de Budget Rectificatif puis pour les explications de vote de chacun.

Je vous remercie, bonne nuit à tout le monde.

—
(La séance est levée à minuit cinq)

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

